

# LE RÉGIMENT VALAISAN AU SERVICE DE L'ESPAGNE

1796-1808

par

Jacques SCHALBETTER

*En 1921, Pierre Bioley a publié, dans les Annales Valaisannes du mois de mars, des Notes sur le régiment de Courten de Preux (1796-1808). Pour son travail, P. Bioley a utilisé avant tout les documents rassemblés par la Société d'Histoire du Valais Romand (SHVR). Malheureusement ces sources sont incomplètes, surtout en ce qui concerne la période antérieure à 1806. Elles permettent toutefois d'établir de façon précise les événements qui entraînèrent le régiment dans le sillage des armées françaises en 1808, et le sort des deux principaux chefs du régiment après la capitulation de Baylen.*

*Si Pierre Bioley s'est attaché surtout à nous donner ce que nous pourrions appeler «les derniers instants du régiment», Joseph et Eugène de Courten, dans l'ouvrage Famille de Courten, Généalogie et Services militaires, donnent dans la deuxième partie un résumé intéressant, quoique incomplet, de l'histoire du régiment au service de l'Espagne. La meilleure partie est sans doute celle qui traite de la capitulation de 1795, ainsi que des états de service des membres de cette famille qui s'engagèrent en Espagne.*

*Il restait donc à étudier la période de 1796 à 1806 presque totalement inconnue, malgré l'ouvrage inédit de Léo Neuhaus déposé aux Archives fédérales à Berne. Ce travail nous a permis de connaître l'histoire des régiments suisses au service de l'Espagne avant 1792 et durant l'Helvétique.*

*Pour essayer de mener à bien notre travail, nous avons à notre disposition des sources manuscrites et quelques sources imprimées déposées soit à Sion, aux Archives cantonales du Valais, soit à Berne, aux Archives fédérales. Nos démarches auprès des archivistes espagnols ne nous ont apporté que quelques copies dignes d'intérêt.*

*Dès le début de notre travail, des difficultés sérieuses se sont présentées : d'une part, le régiment valaisan avait perdu sur le champ de bataille de Baylen toutes ses archives ; il paraissait donc très problématique de connaître un jour son histoire ; d'autre part, ce régiment mena jusqu'à quelques mois de sa fin une vie de garnison peu faite pour apporter des faits dignes d'être relevés. Malgré ces deux difficultés, il nous a paru intéressant de poursuivre notre étude, car elle nous permettait de toucher non seulement à l'histoire militaire, mais encore à l'histoire diplomatique par l'étude des capitulations et de leurs négociations, et à l'histoire sociale, en retrouvant certains aspects de la vie du régiment.*

*Les principales sources de notre travail sont conservées aux Archives cantonales, dans le fonds du Service Etranger (SE) ; nous y avons trouvé parmi des centaines de documents rangés et catalogués avec soin, des renseignements et des précisions sans lesquels notre étude n'aurait pu voir le jour ; ce fonds fut heureusement complété par l'étude des recès des diètes et par la correspondance échangée par le grand bailli avec l'ambassadeur d'Espagne, Caamano, et avec le colonel du régiment d'Espagne. Des recherches dans les différents fonds déposés aux Archives cantonales du Valais nous ont permis de compléter notre documentation, mais elles ne nous ont pas donné suffisamment de renseignements pour la période de l'Helvétique, puisque durant ces quelques années, le régiment dépendit du Directoire helvétique. C'est donc tout naturellement aux Archives fédérales que nous nous sommes adressé et les documents que nous avons pu y consulter nous ont permis d'établir avec certitude la liste des officiers valaisans au service de l'Espagne, et de comparer le régiment valaisan aux autres régiments suisses servant en Espagne.*

*En dépit de multiples recherches il ne nous a pas été possible de combler toutes les lacunes dues avant tout à la perte des archives du régiment et certaines parties de notre travail souffrent de cette disparition.*

*Quatre chapitres composent cette étude. Le premier résume brièvement l'histoire du service suisse en Espagne et celle de la tradition militaire valaisanne ; il étudie ensuite les négociations qui aboutissent, en 1795, à la levée du régiment et à sa formation en Espagne. Le deuxième chapitre s'intéresse à l'histoire du régiment sous l'Helvétique et la Médiation. Le troisième chapitre traite essentiellement du renouvellement de la capitulation au cours des années 1804 et 1805 ; enfin, un dernier chapitre nous conduit de 1806 à la fin du régiment sur le champ de bataille de Baylen, le 20 juillet 1808.*

*Un index des noms de personnes complète notre étude. Il apporte nombre de renseignements inédits sur des Valaisans qui, pour plusieurs d'entre eux, ont consacré une part importante de leur vie à chercher la gloire et l'honneur dans le métier de Mars.*

## CHAPITRE I

### La formation du régiment 1792—1798

#### *A. La capitulation de 1795 avec l'Espagne*

##### *1. Le service d'Espagne avant 1792*

Le service capitulé fut un facteur important de la politique extérieure de l'ancienne Confédération : il servit de base et de monnaie d'échange lors de presque toutes les négociations avec l'étranger. S'il ne réussit pas toujours à enrichir celui qui s'engageait au service d'une puissance étrangère, il apporta cependant l'appui financier indispensable à un pays pauvre et exigü. Toutefois, malgré un statut juridique qui laissait aux gouvernements une assez grande liberté d'action, le service étranger hypothéqua souvent la politique intérieure et extérieure des cantons suisses.

Depuis la «Paix perpétuelle» de 1516, la France détint à l'égard du service capitulé un droit de préférence qui fut l'expression de son influence politique prépondérante dans la Confédération. Cela n'empêcha pas un certain nombre de troupes suisses de s'engager au service des Pays-Bas, de l'Empire, de l'Autriche, de la Savoie ou de l'Espagne ; mais il semble que ces services, et tout particulièrement celui d'Espagne, soient beaucoup moins connus que le service de France.

Dans son *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les différents services de l'Europe*<sup>1</sup>, May de Romainmôtier ne consacre au service d'Espagne qu'une centaine de pages et ses idées sur l'origine de ce service sont peu claires.

Déjà en 1483 l'historiographe Pulgar écrivait : «En cette année, entrèrent aussi au service de la reine et du roi des gens appelés Suisses, originaires du royaume de Suécia qui est dans la Haute-Allemagne. Ce sont des hommes belliqueux qui combattent à pied et ont pris la résolution de ne jamais montrer le dos à l'ennemi. C'est pourquoi ils ne portent d'armure défensive que sur le devant et les autres parties du corps, et avec cela ils sont plus légers dans la bataille. Ces gens font métier de gagner leur solde dans les guerres étrangères où ils suivent le parti qui leur paraît le plus juste»<sup>2</sup>. Ce n'est cependant qu'en 1635 que nous trouvons un régiment Béroldingen au service de la monarchie espagnole. Il faut attendre ensuite près d'un siècle pour retrouver, en 1724, un régiment de Nideröst qui sert le roi d'Espagne en Italie et en Afrique.

Dix ans plus tard, la guerre de Succession d'Autriche encourage Philippe V à lever d'autres régiments suisses pour son service. En 1734, il entama des pourparlers avec le canton souverain de Soleure pour la formation de deux régiments qui furent confiés, l'un à don Juan-José-Antoine Sury de Bussy, ancien capitaine dans le régiment de Nideröst, l'autre au colonel don Victor-Lorenzo de Arregger. Ces deux régiments se distinguèrent durant les guerres d'Italie et finirent par fusionner en 1749, sous les ordres du colonel Buch, de Soleure.

Au cours des guerres d'Italie, trois autres régiments suisses entrèrent encore au service du roi d'Espagne, ce furent les régiments «Vieux Reding», levé en 1743 par Charles Reding de Biberegg et «Jeune Reding», levé la même année par Joseph-Charles Reding de Biberegg. Ces deux régiments appartenaient au canton de Schwyz et possédaient, chacun, une compagnie valaisanne. Le troisième régiment, levé cette même année 1743 en Suisse orientale, fut confié au colonel nyonnais Georges Dunant, vassal de l'abbaye de Saint-Gall.

Les quatre régiments suisses défendirent l'Espagne durant toutes les guerres du XVIIIe siècle, aussi bien au Portugal qu'en Algérie ou sur l'île de Minorque. Partout, ils donnèrent des preuves de bravoure et de fidélité à la monarchie espagnole, ce qui encouragea le roi Charles IV, en 1792, à renouveler les anciennes capitulations et à renforcer son armée par la levée de nouvelles troupes suisses. Ses regards se tournèrent vers les cantons catholiques et leurs alliés valaisans connus depuis longtemps pour leurs traditions guerrières.

<sup>1</sup> May de Romainmôtier, *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les différents services de l'Europe*, t. 7, Lausanne, 1788, pp. 162-268.

<sup>2</sup> Cité par Jules Repond dans *Annales Fribourgeoises*, juillet-août 1923, p. 171.

## 2. La tradition militaire valaisanne

Les Valaisans s'engagèrent au service de la France avant même la célèbre bataille de Marignan puisque le premier traité d'alliance entre le roi de France et la République du Valais date du 10 mars 1500 ; il stipule que : «Les Valaisans promettent de fournir au roi Louis XII, en payant, d'hommes armés de leur pays pour être employés à son service contre qui que ce puisse être, sans charger le roi de leur rendre la pareille»<sup>3</sup>.

Plus tard, le Valais fut compris dans tous les traités entre la France et les cantons suisses, notamment ceux des années 1515, 1516, 1543, 1582, 1602, 1663 et 1715.

Les premières troupes fournies par le Valais furent des bandes ou compagnies franches. C'étaient des corps d'infanterie d'environ 300 hommes, commandés par un capitaine et deux ou trois officiers. Ordinairement, ces compagnies servaient isolément ou incorporées dans des régiments suisses ; elles étaient licenciées à la paix.

Ce n'est qu'à la fin du siècle suivant, en 1689, qu'Amelot, ministre de France auprès des cantons suisses, négocia avec la République du Valais la levée d'un régiment composé de 12 compagnies de 200 hommes et formant 4 bataillons. La levée du régiment fut autorisée par la diète de décembre 1689. Elle fut effectuée en vertu d'une commission délivrée le 6 février 1690 à Jean-Etienne de Courten, major du régiment des gardes suisses. Durant plus d'un siècle, ce régiment exclusivement valaisan portera le nom de son fondateur et de ses chefs successifs, tous membres de la famille de Courten.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 20 août 1792 mit fin aux capitulations avec le roi de France et le régiment fut licencié à Valenciennes, le 10 septembre suivant. Malgré les promesses faites aux soldats suisses qui consentiraient à servir la République, bien peu se laissèrent tenter : 22 officiers et 166 hommes sur un effectif de 972, reprirent du service sous le nouveau régime ; les autres rentrèrent au pays<sup>4</sup>.

En dépit des avantages présentés par le service de France, certains Valaisans lui préférèrent le service du Piémont. Ils s'engagèrent en nombre suffisant pour former, en 1743, un régiment confié au colonel Bruno de Kalbermatten et qui comprenait 6 compagnies valaisannes complétées par deux ou trois compagnies de la Suisse

<sup>3</sup> Cité par Beat-Fidèle-Antoine Zurlauben, dans *Histoire militaire des Suisses*, t. 1, Paris, 1751, p. 84.

<sup>4</sup> Joseph et Eugène de Courten, *Famille de Courten, Généalogie et services militaires*, Metz, 1885, pp. 103-168 (cité *Famille de Courten*).

orientale. Ce régiment contribua le 8 octobre 1743 à repousser l'attaque des Espagnols et des Français devant Château-Dauphin. L'année suivante, il combattit vaillamment à Villefranche, Montalban, Déumont, Coni et Rivarrone.

Durant la paix qui suivit, le régiment passa sous les ordres du colonel Suter et, en 1782, sous ceux du colonel Eugène-Philippe de Courten. Cet officier commandait en chef dans le comté de Nice, lorsque cette province fut envahie, ainsi que la Savoie, par les armées de la République française en 1792. L'insuffisance des moyens de défense mis à sa disposition l'obligea à se retirer.

Durant les quatre années qui suivirent, l'armée piémontaise se tint sur la défensive. Le régiment de Courten, fort de 16 compagnies, dont 10 étaient sous les ordres d'officiers valaisans, garda les passages conduisant du comté de Nice dans la vallée de la Stura.

Après la conquête du Piémont par le général Bonaparte en 1796, les régiments suisses furent dissous. Les soldats qui refusèrent de prendre du service dans l'armée française, furent licenciés et retournèrent dans leur pays<sup>5</sup>.

### *3. Les négociations en vue de lever un régiment valaisan pour le service d'Espagne*

Dans le but de conclure de nouvelles capitulations et pour empêcher la révolution française de se renforcer avec des troupes suisses, le roi d'Espagne, Charles IV, accrédita en Suisse le chevalier don Joseph de Caamano<sup>6</sup>, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près du louable Corps helvétique et des trois Ligues des Grisons.

Arrivé en Suisse, l'ambassadeur d'Espagne fit parvenir aux cantons catholiques et à leurs alliés traditionnels, un projet de capitulation rédigé en langue espagnole et allemande. Le Valais reçut un exemplaire de ce projet qui comprenait 82 articles et était daté de Lucerne, le 30 juin 1792. L'ambassadeur proposait pour le service de son maître, «la levée d'un régiment, d'un bataillon ou du moins de quelques compagnies»<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> *Ibidem*, pp. 188-199.

<sup>6</sup> Pour les noms de personnes, voir l'index des noms.

<sup>7</sup> AV, fonds du Service Etranger (cité AV, SE), cart. 6, fasc. 25, n° 3 : projet de résultat à adresser à l'ambassadeur Caamano par suite de la conférence tenue à Sierre en octobre 1792.

Cette offre arrivait à son heure en Valais car la France montrait peu d'empressement à verser des pensions aux membres de l'ancien régiment de Courten qui avait servi Louis XVI ; elle exigeait même le renvoi des brevets d'officier et des décorations gagnées au service des Bourbons ; aussi les soldats et les officiers rentrés au pays après bien des années de service et qui n'avaient pas voulu obéir aux ordres venus de Paris, éprouvaient-ils de sérieuses difficultés financières.

C'est donc d'un bon œil que le gouvernement valaisan accueillit en automne 1792 les propositions de l'ambassadeur espagnol et la venue en Valais de son secrétaire, don Pascual Vallejo, muni des pouvoirs nécessaires pour conférer verbalement avec les chefs de la République du Valais ; il était prêt à donner tous les éclaircissements désirés sur le projet de capitulation.

Les autorités valaisannes prirent aussitôt leurs dispositions pour mener à bien les négociations. Elles confièrent au grand bailli Jacob-Valentin Sigristen et au chancelier de la République du Valais, Nicolas Roten, le soin de défendre les intérêts du pays, tandis que don Nicolas de Bompré, colonel agrégé au service de l'Espagne, devait s'occuper des questions plus spécialement militaires. Le choix de ces trois importantes personnes montrait bien le sérieux avec lequel le Valais entendait discuter les propositions espagnoles.

Le 10 octobre 1792, les trois délégués valaisans tinrent une conférence à Sierre avec le secrétaire d'ambassade don Pascual Vallejo. Cette entrevue permit aux Valaisans de soulever un certain nombre d'objections et de suggérer plusieurs modifications importantes qu'ils envoyèrent par écrit au chevalier de Caamano.

Ces remarques étaient de trois ordres : tout d'abord, le Valais désirait obtenir le droit de lever des compagnies réduites à 180 hommes, y compris les grenadiers et les officiers, ce qui aurait ramené l'effectif total du régiment à 1451 places. La capitulation prévoyait des compagnies de 200 hommes sans compter les grenadiers et les cadres ; ce nombre paraissait exagéré aux négociateurs valaisans car le Valais avait encore à fournir des recrues pour le service du Piémont, et de plus l'ancien régiment de Courten avait à son licenciement des compagnies fortes de 54 hommes seulement<sup>8</sup>.

Les négociateurs valaisans faisaient ressortir aussi les difficultés de recrutement par suite des guerres contre la République française. Ils estimaient comme nécessaire une plus grande participation financière de l'Espagne à la levée du régiment, aux frais de route et à l'équipement.

<sup>8</sup> *Famille de Courten*, p. 126.

Enfin, les autorités demandaient des éclaircissements sur divers articles du projet de capitulation, tout en faisant des réserves sur l'utilisation du régiment contre les alliés traditionnels du Valais et des cantons suisses<sup>9</sup>.

L'ambassadeur Caamano ne répondit que le 29 février 1793 aux observations présentées par les négociateurs valaisans : il refusa de changer ou de modifier les articles du projet de capitulation ; il maintint l'effectif de chaque compagnie à 200 hommes et ne se crut pas autorisé à augmenter les subsides en vue du recrutement et du transport des recrues vers l'Espagne ; par contre, il accorda sans difficulté une prime supplémentaire de 90 réaux pour les soldats surnuméraires ; enfin, après avoir refusé de donner la qualité d'Allemands aux Alsaciens, l'ambassadeur accepta les réserves émises par les négociateurs valaisans quant à l'utilisation du régiment<sup>10</sup>.

Après cet échange de notes, la négociation entamée entre le représentant du roi d'Espagne et la République du Valais subira un temps d'arrêt dû à la fois aux événements qui se déroulaient en Espagne et aux craintes qu'ils firent naître en Valais.

A la fin de l'année 1792, le gouvernement espagnol s'efforçait encore de sauver la tête de Louis XVI et employait pour obtenir la grâce du roi de France aussi bien la corruption que la médiation officielle. L'exécution du roi, le 21 janvier 1793, poussa l'Espagne à s'allier avec l'Angleterre et à déclarer la guerre à la France. L'année suivante, l'Espagne était envahie par les armées républicaines. La paix de Bâle (22 juillet 1795) mit fin au conflit et plaça l'Espagne dans l'orbite de la France.

Devant la situation tendue de la fin de l'année 1792, les autorités valaisannes se montrèrent très prudentes et ne voulurent pas s'engager trop avant dans les négociations avec l'Espagne.

Les deux diètes valaisannes de l'année 1793 n'apportèrent guère de modifications aux intentions du gouvernement. Celui-ci tenait fermement aux propositions qu'il avait faites l'automne précédent. La diète de mai 1794 interdit tout recrutement pour les compagnies étrangères ; cette décision touchait le service du Piémont et les deux compagnies que le Valais possédait déjà au service de l'Espagne<sup>11</sup>.

L'opinion valaisanne n'approuvait pas non plus sans réticence l'idée d'une nouvelle capitulation avec l'Espagne. Le massacre des

<sup>9</sup> AV, SE 6,25,3.

<sup>10</sup> *Ibidem*, 6,25,1, réponse de l'ambassadeur Caamano aux observations faites par la commission de la louable République du Valais (non datée).

<sup>11</sup> Il s'agit des deux compagnies qui se trouvaient dans les régiments *Jeune Reding* et *Vieux Reding*.

Tuileries et le licenciement assez peu glorieux des régiments suisses au service du roi de France avaient laissé un souvenir amer à plus d'un Valaisan.

En traitant avec un ennemi de la France et en lui fournissant des troupes, le Valais craignait aussi de se voir privé du sel français indispensable à un pays qui ne possédait pas de salines. Les importations de sel piémontais, de qualité inférieure, ne pouvaient suffire au ravitaillement du pays surtout lorsque les cols alpestres étaient impraticables.

Pour éloigner ce risque, l'Espagne n'offrait aucune garantie ; jamais l'ambassadeur Caamano ne fit allusion à des avantages économiques ou à un éventuel traité de commerce, comme il avait été d'usage de le faire autrefois, notamment lors des négociations avec la France.

Cette dernière ne ménageait pas les avertissements et les députés des dizains hésitaient ; ils avaient peur, en acceptant la capitulation, de violer la neutralité traditionnelle du Valais. Cette crainte poussa le dizain de Viège à s'unir à la paroisse de Münster pour repousser, à la diète de décembre 1794, les ouvertures de l'Espagne<sup>12</sup>.

Comme les dizains de Sion, de Sierre et de Loèche avaient déjà refusé tout nouveau service lors de la diète de décembre 1793<sup>13</sup>, il semble bien que le courant négatif l'aurait emporté sans la ténacité du colonel Antoine de Courten. Cet officier, qui commandait le régiment valaisan de son nom au service du roi de France à l'époque de son licenciement en 1792, se donna une peine infinie pour faire aboutir la capitulation. Malgré son âge avancé, il se dépensa en vue d'améliorer le sort de ses anciens subordonnés, principalement des officiers qui depuis quelques mois se trouvaient sans emploi. Au cours de ses démarches, il dut faire face à l'hostilité des nombreux ennemis de sa famille, comme il le dit dans une lettre adressée à son frère en septembre 1796 : « Vous n'ignorez pas sans doute que malgré mon âge avancé, je lève un régiment pour le service de l'Espagne, dont la négociation m'a donné beaucoup de peine pour faire agréer la capitulation à notre Etat, où j'ai trouvé beaucoup d'ennemis et d'envieux contre notre famille. Si je me suis donné tant de peines et de soucis pour la réussite de ce régiment, ce n'a été principalement qu'en vue de faire du bien à mes compatriotes, principalement aux officiers de mon ancien régiment en France, dont plusieurs n'auraient pas eu de quoi vivre. Grâce à Dieu la levée du régiment va bien

<sup>12</sup> AV, L 23, p. 775, diète du 9-20 décembre 1794.

<sup>13</sup> *Ibidem*, pp. 738-739, diète du 9-20 décembre 1793.

actuellement, se trouvant à plus de mille hommes et ayant espérance de le compléter dans peu de temps uniquement d'Allemands des armées autrichiennes, sans compter les recrues que nous pourrions faire dans ce pays dans l'arrière-saison»<sup>14</sup>.

Au cours de l'été 1794, l'ambassadeur Caamano se rendit aux bains de Loèche et profita de son séjour en Valais pour s'entretenir de la capitulation avec le grand bailli. Il obtint la permission de travailler sur les préliminaires du traité avec les officiers de l'ancien régiment de Courten, mais il ne put décider les autorités à avouer le futur régiment.

L'année suivante, l'ambassadeur fit parvenir à la diète de mai, par l'intermédiaire de son secrétaire, le chevalier de Ferreira, une missive contenant d'importantes concessions de la part du roi d'Espagne. Charles IV renonçait à exiger du Valais l'avouement du régiment qu'il prenait à son service, il rassurait le gouvernement sur les réactions de la France et tenait compte des craintes émises par les autorités valaisannes. En fait, le roi d'Espagne se bornait à demander satisfaction sur quatre points : «Tout d'abord, qu'il fût permis aux officiers de traiter avec son ambassadeur ; ensuite, qu'il fût permis aux capitaines de recruter pendant toute la durée de la capitulation ; puis, qu'un décret fût porté contre les déserteurs ; enfin, que l'on promît d'avouer en son temps le régiment» ; pour décider les dizains et les remercier de leur bonne volonté, le roi promettait à chacun d'eux «une gratification pour le cas où la capitulation serait acceptée»<sup>15</sup>.

Ces nouvelles propositions furent écoutées avec bienveillance par les autorités valaisannes qui demandèrent une réponse définitive aux dizains pour le début du mois de juillet<sup>16</sup>. La diète de mai 1795 retint encore un certain nombre de dispositions à suivre par les officiers du futur régiment. C'est ainsi qu'elle réserva pour le Bas-Valais douze places d'officiers à l'exception de celles de major et de colonel et qu'elle fixa l'avancement en grade par ordre d'ancienneté pour tous les officiers.

Au début de l'été les dizains donnèrent une réponse favorable au gouvernement qui autorisa les chefs militaires à conclure la capitulation proposée par l'Espagne. Le colonel Jean-Antoine de Courten, le major Joseph-Elie de Courten et le capitaine de grenadiers Charles de Preux, tous trois chevaliers de Saint-Louis, au nom des capitaines

<sup>14</sup> AV, fonds de Courten, Service Etranger (cité : AV, de Courten, SE.) boîte 11, liasse n° 1, lettre du colonel de Courten à son frère, du 15 septembre 1796.

<sup>15</sup> AV, L 23, pp. 786-787, lettre reçue pour la diète de mai 1795.

<sup>16</sup> *Ibidem*, pp. 790-791, diète du 4 au 16 mai 1795.

et des chefs du régiment, menèrent les dernières négociations. Avant d'entamer les pourparlers, ils voulurent apaiser un scrupule fort honorable : au mois de mars 1794 déjà, ces anciens officiers au service de Louis XVI, ne se croyant pas suffisamment déliés du serment prêté au roi de France, demandèrent au Régent l'autorisation de servir le roi d'Espagne. Le baron de Flachslanden, au nom de son souverain, accorda sans difficulté la permission de passer au service de Charles IV<sup>17</sup>.

Les derniers obstacles furent écartés au cours de l'été 1795 et la capitulation fut signée le 8 octobre 1795 à Lucerne. Elle porte les signatures du chevalier de Caamano et des trois officiers valaisans. Cette capitulation devait durer trente ans et était faite à peu près sur les bases de celles passées autrefois avec la France. Elle comprenait 82 articles rédigés en langue espagnole et allemande.

Au point de vue matériel, la capitulation était intéressante pour les officiers et les soldats qui jouissaient d'une bonne solde et de pensions avantageuses. Les places d'officiers étaient réservées aux seuls Valaisans ou naturalisés valaisans. Les grades de colonel et de major revenaient de droit aux natifs du Haut-Valais.

Le régiment ne pouvait recruter que des Suisses et des Allemands. Ces hommes devaient être répartis dans deux bataillons de quatre compagnies ; l'on trouvait en outre dans chaque bataillon une compagnie de grenadiers. L'effectif total du régiment s'élevait à 1907 hommes et son lieu de formation était fixé à Barcelone<sup>18</sup>.

### *B. Les débuts du régiment 1795-1798*

A la diète de décembre 1795, le grand bailli annonça aux dizains la signature de la capitulation avec le roi d'Espagne. Une commission fut chargée d'examiner si cette capitulation était en accord avec les intentions de la diète, car un doute subsistait sur le mode de promotion des officiers et, malgré les promesses verbales de l'ambassadeur d'Espagne, l'on craignait que l'ancienneté ne fût pas suffisamment protégée. Ne voulant pas ouvrir de nouvelles négociations après la signature du traité, la diète décida de faire jurer à chaque officier «qu'il n'accepterait aucune charge au détriment de l'ancienneté»<sup>19</sup> ;

<sup>17</sup> *Famille de Courten*, p. 174.

<sup>18</sup> AV, SE 6,25,4, capitulation datée de Lucerne le 30 juin 1792.

<sup>19</sup> AV, L 23, pp. 800-801, diète du 7 au 19 décembre 1795.

il avait déjà été convenu aussi que «les officiers qui serviraient dans le nouveau régiment devaient à l'avenir posséder par préférence les compagnies et les autres emplois en Espagne ou ailleurs d'après leur ancienneté au service du roi, par la date de leur brevet et non pas d'après le rang qu'ils tenaient dans l'ancien régiment de Courten au service de France»<sup>20</sup>.

Ces dispositions prises par la diète au printemps de l'année 1795 ne furent pas suivies par la diétine tenue à Sierre en automne de la même année et qui fixa le rang de chaque officier. Le secrétaire d'Etat, Nicolas Roten, chargé de cette opération, ne tint compte que de la date du brevet d'entrée dans l'ancien régiment de Courten et cela avec une partialité évidente. Cette manière de faire entraînera dans le corps des officiers des disputes qui subsisteront jusqu'en 1806.

Dès la signature de la capitulation, les chefs et les capitaines du régiment organisèrent le recrutement en Valais et dans les pays environnants.

Les Valaisans ne mirent pas un grand empressement à s'engager au service de la monarchie espagnole. La période troublée que traversait l'Europe occidentale, tout comme l'éloignement de l'Espagne, n'étaient pas des facteurs favorables au recrutement. Beaucoup préférèrent ne pas trop s'éloigner de leur patrie et le service du Piémont avait leurs faveurs ; c'est à grand-peine que l'on réussit à engager pour trois ans 155 Valaisans en versant à chacun la somme de 700 réaux<sup>21</sup>.

Il faut reconnaître que le métier de recruteur n'était pas toujours facile ; souvent, les engagés de la veille disparaissaient avec leur prime ou refusaient de partir pour l'Espagne. A la fin de l'année 1795, ce mouvement tendit à se généraliser si bien que le capitaine Charles de Preux, au nom des recruteurs, demanda au gouvernement de prendre des mesures contre les récalcitrants. Les autorités acceptèrent cette demande et invitèrent les conseils des communes à favoriser le service d'Espagne<sup>22</sup>.

Comme le service d'Espagne n'était pas d'un grand rapport pour la République du Valais, le Conseil d'Etat avait imposé aux chefs et aux capitaines en premier du régiment un impôt de 122 louis pour la protection accordée par le Valais au recrutement. Le colonel devait payer 25 louis ; le lieutenant-colonel, 15 louis ; le major, 10 louis ;

<sup>20</sup> *Ibidem*, pp. 790-791, diète du 4 au 16 mai 1795.

<sup>21</sup> AV, de Courten, SE, 9,1, lettre de l'ambassadeur Caamano au colonel de Courten et réglant les indemnités de recrutement en novembre 1797.

<sup>22</sup> AV, L 23, pp. 812-813, diète du 23 mai au 4 juin 1796.

chaque capitaine en premier de fusiliers, 8 louis et les deux capitaines de grenadiers, 4 louis chacun. La somme totale devait être versée chaque année à Noël par le colonel au nom du régiment<sup>23</sup>.

La contribution ne touchait que ces officiers car eux seuls assumaient la responsabilité de la force et de l'entretien du régiment ; ils étaient tenus de recruter et d'entretenir le régiment au complet et avaient à leur disposition un fonds de 11500 livres de France par compagnie ; à la fin de l'année ils participaient au partage des bénéfices éventuels.

La plupart des officiers ainsi que les premières recrues arrivèrent en Espagne au début de l'année 1796. Malgré la capitulation qui désignait Barcelone, le régiment s'organisa à Palma, sur l'île de Majorque. Le lieutenant-colonel Joseph-Hyacinthe-Elie de Courten prit le commandement par intérim du régiment, pendant que le colonel Jean-Antoine-Adrien de Courten s'occupait du recrutement en Suisse et en Allemagne.

La levée commencée le 20 octobre 1795 fut accomplie le 29 septembre 1796. Le régiment se trouva complet à cette date. Il comprenait, outre les 155 Valaisans engagés surtout dans l'arrière-saison, 1680 étrangers venus des armées autrichiennes et prussiennes qui avaient pris part aux guerres contre la République française<sup>24</sup>.

Le régiment valaisan tiendra garnison à Palma jusqu'en 1804. Ces années seront consacrées avant tout à l'enrôlement, à l'exercice des recrues, aux réparations d'armes et à l'entretien de l'équipement.

La vie sur l'île de Majorque semble avoir éprouvé le soldat. Après une période d'adaptation au climat particulier de l'Espagne, la nouvelle recrue se familiarisait peu à peu avec les coutumes du pays.

L'un des deux aumôniers, le père Moreau, a fait part de ses premières impressions sur le régiment et le pays dans une lettre qu'il adresse de Palma au colonel de Courten, le 28 mai 1796 : « Je ne vous dirai, rien, mon général, du physique de votre régiment. Vous savez sûrement à quoi vous en tenir. Il est composé de beaux hommes que l'uniforme embellit encore. Il doit donner de l'espérance. Son endroit faible serait la lenteur dans les paiements, dans l'habillement, dans la comparaison avec le service de France, d'ailleurs, on vit et avec de l'ordre l'on peut mettre quelque chose du côté de l'épée.

<sup>23</sup> AV, L 23, pp. 791-792, diète du 4 au 16 mai 1795. Cette disposition est rappelée par le colonel de Courten au grand bailli Augustini dans une lettre datée de Palma, le 28 juin 1804 (AV, SE 6,3,13).

<sup>24</sup> AV, de Courten, SE, 9.1.

»L'arrivée à Palma a quelque chose de terrible si l'on n'a pris aucune précaution, tout manque à la fois. Avec l'argent à la main l'on reste sans logement et l'on passe la nuit sans souper. Je ne serais pas étonné que dans les premiers moments quelqu'un ait écrit au désavantage du régiment et du service d'Espagne mais l'on revient avec le temps et l'on finit par s'applaudir d'être à Palma.

»Palma est une très grande ville, bien peuplée ; il faut un mois pour en saisir le plan et savoir se conduire soi-même, ce n'est qu'alors que l'on juge qu'elle est bien percée. Un nouveau-venu n'y voit qu'amas et confusion de rues assez uniformes. Elles sont toutes serrées, obscures, les maisons hautes avec des toits qui avancent des deux côtés et absorbent la lumière. Il y a des appartements sur la rue même où la lampe est allumée à midi. Il n'est pas étonnant qu'il y ait ici un grand nombre d'aveugles...

»Les habitants d'ici ont l'air bons et ils le sont en effet ; ils vous plairont, mon général, par leur bonhomie. L'on n'entend jamais de rixe, de vol, d'ivrognerie, de violence. L'on ne voit point de punition publique. Le paysan a l'air respectable, il est proprement vêtu et sobre jusqu'à exciter l'admiration<sup>25</sup>.»

Cependant pour tous les soldats du régiment, le dépaysement était profond car ces hommes étaient habitués à d'autres mœurs et à d'autres climats. Toutes les nationalités de l'Europe centrale se coudoaient et si la langue allemande était celle de la plupart des soldats, la paix de Bâle avait permis d'enrôler aussi des Polonais, des Lituaniens, des Valaques, des Hongrois, des Moldaves, sans compter les Suédois et les Danois.

Selon la capitulation, la religion catholique devait être la seule caractéristique commune à tous, et déjà au printemps 1796 les aumôniers eurent fort à faire, comme le dit l'abbé Moreau au début de sa lettre : «Les confessions, les communions pascales, l'instruction des soldats nouveaux convertis de votre régiment nous ont donné une grande occupation, nous ne commençons qu'aujourd'hui à respirer. Il y avait plus de 400 hérétiques ou schismatiques, chacun à leur mode dans la totalité de la troupe. Environ la moitié des soldats n'entend ni allemand ni français, nous avons été obligés de les confesser par interprète ce qui est fort long. Un caporal qui possède le polonais, le hongrois, l'esclavon, le valaque et l'allemand nous a rendu les péchés de ses camarades. Ce qui va vous paraître surprenant c'est que cet inconvénient n'a pas nui à la sincérité, j'en juge par ce que j'ai entendu. Il y a dans le régiment plusieurs Polonais

<sup>25</sup> *Ibidem*, 11,1, lettre de l'aumônier Moreau au colonel de Courten, datée de Palma, le 28 mai 1796.

qui possèdent toutes les langues du nord. Tout ce qui concerne le spirituel va bien, il semble même que depuis Pâques l'on boit moins et l'on se conduit mieux.»

La religion n'était du reste pas une simple formalité et tous s'y montraient très attachés comme nous le laisse entendre Louis Robatel dans ses *Mémoires* : «Ce qui était plus religieux pendant cette semaine sainte, c'était de voir les sentinelles de tous les postes porter leur fusil, le canon renversé en signe de deuil ; plus, à l'heure de l'angélus du soir, les officiers comme les soldats réciter la prière à laquelle nous invitent les cloches de toutes les églises»<sup>26</sup>.

Le service de garde constituait l'occupation principale et presque quotidienne du soldat. Il pesait davantage par sa monotonie que par ses exigences. L'envoi régulier de petits détachements dans les autres archipels des Baléares offrait une diversion toujours appréciée, de même que la possibilité de s'engager comme valet de ferme chez les paysans de l'endroit, lorsque les impératifs du service le permettaient.

La capitulation prévoyait des congés semestriels réguliers en temps de paix. Ceux-ci duraient souvent près d'une année à cause de l'éloignement des deux pays ; ils permettaient aux officiers et aux soldats de rentrer chez eux et de revoir leur famille.

Les permissions furent suspendues au début de l'année 1798. L'Espagne alliée de la France depuis le traité de Saint-Ildefonse du 30 août 1796, se trouvait en guerre contre l'Angleterre. Cette puissance aidée par la Russie vint menacer les côtes espagnoles et s'empara de l'île de Minorque. Le régiment valaisan, inquiet par la proximité immédiate de l'ennemi, se mit sur pied de guerre et fit des préparatifs en vue de défendre l'île de Majorque.

A la même époque parvint au régiment la nouvelle de l'invasion française en Suisse. L'occupation du pays par les armées de la République et les déprédations qu'elles y commirent engagèrent plusieurs officiers à proposer au gouvernement valaisan leur retour au pays. Ils ne reçurent jamais de réponse, entre-temps les autorités valaisannes avaient été destituées et il appartenait désormais au Directoire helvétique de statuer sur le sort du régiment valaisan qui servait en Espagne.

<sup>26</sup> Louis Robatel, *Mémoires de Louis Robatel (1788-1877), officier valaisan au service d'Espagne puis de France*, publiés par André Donnet, Martigny, 1966, p. 36 (*Bibliotheca Vallesiana*, t. 3) (cité *Mémoires de Louis Robatel*).

## CHAPITRE II

### Le régiment sous l'Helvétique et la Médiation

#### *A. Le passage de l'Helvétique à la Médiation*

##### *1. L'Helvétique*

La chute de l'ancien régime et les changements politiques qui en résultèrent eurent des répercussions inévitables sur le service étranger. Les cantons catholiques, qui possédaient des régiments en Espagne, ainsi que le Valais, perdirent leur indépendance cantonale et les capitulations devinrent l'affaire du Directoire helvétique.

Pour les révolutionnaires suisses, le service d'Espagne ne pouvait être que condamnable et il se produisit au lendemain de l'invasion française une violente réaction contre le service étranger. Le ministre des Relations extérieures, le Vaudois Louis Bégoz, se fit auprès du Directoire le porte-parole des adversaires du service capitulé. Le 5 juillet 1798, il prononça un violent réquisitoire contre «l'orgueil et l'immoralité de quelques familles qui, s'étant avilies jusqu'à lever des régiments pour le soutien de la tyrannie chez l'étranger, prétendent au droit de faire un commerce d'hommes pour s'enrichir et pour s'honorer avec les titres des esclaves des rois»<sup>27</sup>.

La condamnation du service étranger fut appuyée par Laharpe, soucieux de venir en aide aux patriotes étrangers. Encouragé par ses amis vaudois, il réclama une alliance étroite avec la France pour lutter à ses côtés contre la monarchie. Habilement, il sut faire ressortir le petit nombre d'avantages que représentait pour les cantons suisses le service d'Espagne. Avec l'aide de Bégoz, il obtint du Grand Conseil, le 2 juillet, et du Sénat, le 5 juillet 1798, l'interdiction de recruter en Suisse pour le service étranger.

<sup>27</sup> Archives fédérales, fonds de l'Helvétique (cité AF, B) 785g, p. 42a, discours de Louis Bégoz au Directoire Helvétique, le 5 juillet 1798.

Malgré la décision du Sénat et du Grand Conseil, le Directoire hésitait à appliquer la mesure qui interdisait tout recrutement en Suisse. Il envoya à Paris le ministre Zeltner auprès du ministre des Affaires étrangères de la République française afin de savoir quelles étaient les intentions du Directoire français sur le sort des régiments suisses en Espagne<sup>28</sup>. Talleyrand qui, entre-temps, avait reçu une dépêche de Laharpe, décida de faire retirer les régiments au service de la Sardaigne et de permettre le recrutement pour l'Espagne.

Sans attendre le résultat de la mission confiée à Zeltner, le Directoire prit les devants et essaya de faire revenir le Grand Conseil et le Sénat sur leur décision. Il avait appris, le 10 juillet, que l'Espagne et la France avaient conclu une alliance et qu'elles se trouvaient toutes les deux en guerre contre l'Angleterre. Le retrait des régiments suisses au service de l'Espagne ou l'interdiction de recruter en Suisse pour ces régiments ne pouvait que servir l'Angleterre ; l'existence de ces régiments devenait ainsi une affaire politique qui ne concernait plus que le Directoire.

Le Grand Conseil de la République helvétique voulut bien accepter de revoir la question du service étranger en séance secrète. Le 20 juillet, sous la pression du Directoire, le Grand Conseil revint sur sa décision ; il constatait que «l'Espagne est alliée de la France et que les amis de cette dernière sont aussi les amis de la Suisse, par conséquent, la décision du 5 juillet par laquelle tout recrutement pour l'étranger est interdit ne doit pas s'appliquer au service d'Espagne»<sup>29</sup>.

Ainsi, l'attention du Directoire pour tout ce qui touchait aux intérêts de la France sauvait le service capitulé pour la maison des Bourbons.

Le 26 avril 1798, le roi d'Espagne, Charles IV, s'était porté au-devant des désirs des révolutionnaires suisses ; il avait décrété l'abolition des privilèges des «aristocrates», privilèges qui étaient garantis par plusieurs articles des capitulations. Cet acte de bonne volonté ne signifiait pas que l'Espagne reconnaissait la République helvétique.

Durant tout l'été 1798, les autorités suisses attendirent en vain une démarche dans ce sens de la part de l'ambassadeur Caamano. Las de patienter, le Directoire menaça le 26 septembre d'interrompre le recrutement pour l'Espagne «si dans l'espace de six semaines le roi d'Espagne n'avait point fait de démarche pour reconnaître la République»<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 43, message secret de Mousson au ministre des Relations extérieures, le 7 juillet 1798.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 48a, loi sur le recrutement du 21 juillet 1798.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 67, arrêté du 26 septembre 1798.

Cette mesure devint effective le 7 novembre. Elle fit sortir de sa réserve l'ambassadeur d'Espagne qui présenta six jours plus tard ses lettres l'accréditant en qualité de ministre plénipotentiaire auprès de la République helvétique ; les mesures prises au détriment du service d'Espagne furent aussitôt levées<sup>31</sup>.

La permission de recruter ne dura cependant que quelques semaines puisque le 17 décembre 1799 le Directoire interdisait provisoirement d'engager des soldats pour l'Espagne. Par cette mesure, il entendait favoriser le recrutement des demi-brigades auxiliaires qu'il s'était vu contraint d'accorder à la France.

La répugnance que montrèrent les Suisses à s'engager au service de leur puissante voisine ne permit pas de lever avant le 20 décembre 1800 l'interdiction qui frappait le recrutement pour les régiments espagnols. Mais à partir de cette date les recruteurs purent exercer leurs fonctions sans se heurter à de nouvelles difficultés auprès du Directoire.

Par la volonté toute-puissante de Bonaparte et de son représentant en Suisse, le général Brune, le Valais fut incorporé à la République helvétique au mois d'avril 1798. La centralisation qui suivit la chute de l'ancien régime enleva au Valais la direction de son régiment au service de l'Espagne et le confia aux autorités helvétiques.

Le pouvoir central ne fit aucune difficulté pour reconnaître le régiment et, sans s'inquiéter des conditions sous lesquelles servait cette troupe, il avoua le service d'Espagne pour toute l'Helvétie, et autorisa les 6 régiments à recruter sur tout le territoire de la République<sup>32</sup>.

Cette permission était précieuse pour le régiment valaisan qui ne possédait qu'un petit contingent de soldats suisses, très chers et fort peu disposés à accepter un service moins rémunérateur que celui qu'ils avaient connu en France.

Les nombreuses suspensions de recrutement décidées par les autorités centrales entravèrent l'activité des enrôleurs en Suisse, mais les Valaisans continuèrent à recruter en Allemagne et même en Suisse malgré les protestations et les mises en garde du Directoire<sup>33</sup>. Au mois de février 1799, 34 recrues suisses attendaient à Saint-Maurice leur feuille de route et l'année suivante le capitaine Bay engageait 122 recrues pour le régiment de Courten<sup>34</sup>.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 77, arrêté du 13 novembre 1798.

<sup>32</sup> Archives fédérales, fonds de la Médiation (cité AF, C) 654, p. 44, lettre de Caamano au landammann de la Suisse le 7 septembre 1803 et rappelant l'avouement des régiments.

<sup>33</sup> AF, B 785g, p. 83, lettre du Directoire au ministre de la Guerre, le 25 février 1799.

<sup>34</sup> AV, fonds de la Société d'Histoire du Valais Romand (cité : AV, SHVR), service d'Espagne, cart. 12, fasc. 23, comptes pour le recrutement de l'année 1800.

Le succès remporté par les recruteurs valaisans poussa le roi d'Espagne à demander au Directoire la permission de céder à la République batave 300 volontaires du régiment de Courten (16 juin 1800). Ces hommes devaient contribuer à la protection des colonies hollandaises dans les Indes. Les autorités helvétiques répondirent favorablement à cette demande<sup>35</sup> et la petite troupe fut organisée à Majorque par le colonel de Wimpfen du premier régiment suisse au service de l'Espagne.

Avant de donner son accord, le Directoire avait insisté pour qu'aucun citoyen suisse ne quittât le service d'Espagne. Il voulait maintenir au complet les 6 régiments et décida que «désormais il nommerait lui-même les nouveaux officiers pour le service d'Espagne, sans tenir compte du caractère régional de chaque régiment»<sup>36</sup>.

Les officiers valaisans et les dizains n'acceptèrent qu'à contre-cœur cette décision qui risquait d'amener au sein du régiment des cadets étrangers au Valais. Ces craintes devinrent très vives lorsqu'entra au régiment, en qualité de sous-lieutenant, Emmanuel Savary de Fribourg ; fort heureusement pour le caractère valaisan du corps des officiers, l'Acte de Médiation rendit au Valais son indépendance et l'ancienne autorité qu'il détenait sur son régiment au service de l'Espagne.

## 2. *L'indépendance du Valais et le régiment valaisan*

L'Acte de Médiation fit sortir le Valais de la Suisse et lui rendit une grande partie des libertés qui étaient les siennes avant 1798. Si le nouveau gouvernement s'installa à Sion le 5 septembre déjà, ce n'est réellement que depuis la première diète constitutionnelle du mois d'octobre que l'on peut dater l'organisation de la République du Valais. Cette diète confia au grand bailli Augustini de Loèche le ministère de la Guerre et des Affaires étrangères ; c'était à lui que revenait désormais la mission de traiter avec l'Espagne.

La nouvelle constitution, dans son article 13, permettait au Valais d'avoir des régiments avoués au service étranger. Le régiment de Courten qui avait été avoué en son temps par le Directoire helvétique pouvait l'être aussi par le Valais redevenu indépendant mais, toujours prudentes, les nouvelles autorités crurent plus sage de consulter Verninac sur l'opportunité de cette reconnaissance, avant d'entreprendre une démarche semblable auprès de la cour de Vienne et du

<sup>35</sup> AF, B 785g, p. 177, lettre de Caamano au Directoire du 16 juin 1800.

<sup>36</sup> AF, C 654, p. 44.

Corps germanique, en tant que parties contractantes du traité de Lunéville qui garantissait l'indépendance helvétique. La question ne souleva aucune objection sérieuse de la part des organes consultés et les autorités purent avouer sans crainte le régiment<sup>37</sup>.

Le Valais ne voulut pas se borner à reconnaître le régiment de Courten sans prendre à son égard plusieurs mesures.

Durant les cinq années pendant lesquelles le Valais fit partie de la République helvétique, le recrutement en Suisse avait été souvent entravé par les décisions du Directoire. Sans vouloir donner une permission illimitée aux agents recruteurs du régiment, le nouveau gouvernement valaisan voulut leur apporter une aide efficace tout en réprimant les abus. Comme par le passé, les gens de mauvaise foi ne manquaient pas et il n'était pas rare de voir une recrue qui refusait de partir le moment venu. Les agents recruteurs n'étaient du reste pas sans reproche et plus d'un paysan pris de vin se retrouva le lendemain engagé malgré lui au service de l'Espagne.

A la diète de mai 1803, le gouvernement proposa sous forme de décret une série de mesures visant à sauvegarder les intérêts du recruteur et de l'enrôlé. L'Etat entendait exercer un contrôle sérieux sur le recrutement. Tout nouvel engagé avait désormais à se présenter au président ou au vice-président du dizain. En l'absence de l'agent recruteur, ce magistrat ferait subir au futur soldat un interrogatoire afin d'établir si l'engagement était volontaire ou non<sup>38</sup>. Une réponse affirmative entraînait le départ de la recrue qui avait toutefois la possibilité de se désengager en donnant la somme de 16 francs à l'agent recruteur ; si, au contraire, la réponse était négative, le président du dizain menait une enquête afin d'établir s'il y avait eu ruse ou fraude de la part du recruteur, auquel cas, ce dernier était traduit devant le tribunal du dizain et condamné à une amende variant entre 20 et 60 francs.

Il n'était d'ailleurs pas permis d'enrôler n'importe qui ; la recrue devait être âgée d'au moins 16 ans et ses parents pouvaient toujours la reprendre si elle n'avait pas 20 ans ; une épouse pouvait aussi réclamer son mari en payant à l'agent recruteur l'indemnité prévue par la loi et des peines très sévères punissaient ceux qui engageaient des étudiants.

Cette loi n'obtint pas l'approbation des chefs et des capitaines du régiment. Ils lui reprochèrent de favoriser les recrues récalcitrantes qui pouvaient très bien mentir et faire punir à leur place l'agent

<sup>37</sup> *Recueil des lois* (cité RL), t. 1, Sion, 1808, *Constitution*, art. 13.

<sup>38</sup> *Ibidem*, pp. 84-86, Loi sur le recrutement pour le régiment au service d'Espagne, du 27 mai 1803.

qui les avait recrutées. Les indemnités pour se désengager paraissaient insuffisantes car elles ne couvraient par les frais occasionnés par les engagements. «Enfin, écrivait le colonel de Courten, nous voyons aussi avec peine que les jeunes gens de 16 à 20 ans peuvent être réclamés, souvent contre leur gré, par leurs parents au moyen de 8 francs de dégageement ; cependant c'est à cet âge que l'on s'engage le plus volontairement pour le service militaire»<sup>39</sup>.

Les protestations venues d'Espagne ne firent pas revenir la diète sur ses décisions ; elle poursuivit ses travaux et s'occupa de la répartition des places d'officiers au sein du régiment.

La suppression en 1798 du lien de vassalité qui liait les deux parties du Valais permit de créer cinq nouveaux dizains jouissant des mêmes droits et des mêmes devoirs que leurs anciens souverains : dès lors il parut juste à la diète de répartir fraternellement entre chaque dizain les places qui viendraient à vaquer dans le corps des officiers du régiment au service de l'Espagne.

Au mois d'octobre 1803, le Conseil d'Etat étudia un moyen pratique pour satisfaire le désir exprimé par la diète. La difficulté était de mettre au même niveau que les autres les nouveaux dizains sans laisser écouler un trop grand nombre de nominations avant de donner leur tour aux autres dizains.

Pour parer à cette difficulté, le Conseil d'Etat attribua à chaque dizain un nombre d'officiers correspondant à la députation qu'il avait à la diète : il lui fut facile de constater que ce tableau était loin de correspondre à la réalité car :

Sion	devait avoir	7	places et en avait déjà	10
Sierre	»	5	»	10
Loèche	»	4	»	4
Rarogne	»	4	»	5
Viège	»	4	»	6
Brigue	»	4	»	5
Conches	»	4	»	4
Hérémence	»	4	»	0
Martigny	»	5	»	1
Entremont	»	7	»	0
St-Maurice	»	4	»	6
Monthey	»	4	»	2

Pour trouver une solution à ce problème, le Conseil d'Etat mit au point un projet susceptible de contenter tout le monde : les deux premières places vacantes d'officiers appartiendraient de droit aux di-

<sup>39</sup> AV, SE 6,3,5, lettre du colonel de Courten au grand bailli Augustini, datée de Palma, le 9 juillet 1803.

zains d'Entremont et d'Héremence, la troisième, la quatrième et la cinquième à ces mêmes dizains et à celui de Martigny. Le tour général commencerait ensuite par les dizains d'Entremont, de Martigny, de Monthey et d'Héremence, de manière que la dixième place et les sept suivantes soient attribuées aux huit dizains qui avaient déjà leur contingent complet d'officiers. De la dix-huitième à la vingt-troisième place, tous les dizains seraient alors complétés, excepté celui d'Entremont auquel il ne manquerait qu'une place. Le deuxième tour général serait reculé de trois places et l'ordre fixé reprendrait ensuite régulièrement<sup>40</sup>.

Le Conseil d'Etat avait essayé de concilier les intérêts de chacun. La commission nommée par la diète pour examiner le projet accepta le point de vue du gouvernement, mais elle estima préférable d'attribuer à chaque dizain un officier par millier d'habitants. La diète se rangea à cet avis et adopta sous forme de loi, le 15 novembre 1803, le projet du Conseil d'Etat avec l'amendement de la commission<sup>41</sup>.

## *B. L'organisation du régiment*

### *1. La structure du régiment*

La capitulation militaire signée le 8 octobre 1795 entre l'Espagne et le Valais réglait dans son article premier la force et l'état du régiment que l'Espagne prenait à son service. Les deux bataillons qui formaient ensemble le régiment de Courten ne différaient que par la composition de leur état-major, alors que leurs compagnies étaient exactement les mêmes par le nombre et l'effectif.

L'état-major du premier bataillon comprenait 20 membres : le colonel, le major, un aide-major<sup>42</sup>, 2 officiers surnuméraires, un aumônier, le secrétaire espagnol, un chirurgien-major, un sous-officier et 6 charpentiers, le tambour-major, un armurier, un prévôt et deux musiciens.

L'état-major du second bataillon était réduit à 15 membres ; il ne possédait ni colonel, ni major, ni secrétaire espagnol, ni officier surnuméraire. Il était formé par le lieutenant-colonel, un aide-major, un aumônier, un chirurgien, un sous-officier et 6 charpentiers, un armurier, un prévôt et deux musiciens.

<sup>40</sup> AV, fonds de la Médiation (cité AV, M) 12, pp. 266-267, message du Conseil d'Etat du 13 octobre 1803 sur les places d'officiers.

<sup>41</sup> RL, t. I, pp. 147-149.

<sup>42</sup> L'aide-major portait aussi le nom d'adjudant-major. De même, le major s'appelait aussi grand-major ou gros-major.

Les deux compagnies de grenadiers étaient fortes de 113 hommes chacune avec un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent en premier, 2 sergents en second, 4 caporaux en premier, 4 caporaux en second, 2 tambours et 96 grenadiers.

Enfin la grande masse du régiment était formée par les 8 compagnies de fusiliers fortes de 206 hommes. Elles possédaient toutes un capitaine en premier, un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un sous-lieutenant en premier, un sous-lieutenant en second, un sergent en premier, 5 sergents en second, 4 tambours et 174 fusiliers.

L'effectif total du régiment atteignait ainsi 1909 hommes avec 67 officiers, 198 sous-officiers et 1639 soldats auxquels venaient s'ajouter les deux aumôniers, les deux chirurgiens et le secrétaire espagnol.

Si à la fin de l'année 1797 le régiment valaisan au service de l'Espagne était au complet, il fallut attendre quelques années encore avant d'y trouver une organisation stable. Quelques officiers ne supportèrent pas le climat de l'Espagne ou se montrèrent déçus des services que l'on exigeait d'eux ; ils renoncèrent à leurs fonctions de sorte que le corps des officiers ne trouva son homogénéité qu'au début du siècle. Le 1er mars 1801, les officiers étaient répartis ainsi au sein du régiment<sup>43</sup> :

A l'état-major du premier bataillon :

colonel	Antoine Courten	de Sierre
major	Marc Courten	de Sierre
aide-major	Alphonse Courten	de Sierre
aumônier	Gaspard Arnold	de Brigue
secrét. espagnol	César Muratori	de Milan
chirurgien-major	Jacques Robatel	de St-Maurice

A la compagnie de grenadiers du premier bataillon :

cap.	François Cocatrix	de St-Maurice
lt	Benjamin Nucé	de Sion
slt	Louis Pignat	de Vouvry

A la première compagnie de fusiliers du premier bataillon :

cap. I	Maurice Courten	d'Eischoll
cap. II	Eugène Courten	de Sierre
lt I	Joseph Jost	de Sierre
lt II	Maurice Zenklusen	de St-Maurice
slt I	Jean-Baptiste Duc	de Brigue
slt II	Pierre Sattler	de St-Séverin

<sup>43</sup> AF, B 785g, pp. 31-32, tableau général des officiers dans les régiments helvétiques au service de S. M. Catholique le roi d'Espagne, le 1er mars 1801. — Les noms propres sont donnés avec l'orthographe des documents.

A la deuxième compagnie de fusiliers du premier bataillon :

cap. I	Joseph Gard	de Bagnes
cap. II	Ferdinand Courten	de Sierre
lt I	Joseph Escher	de Brigue
lt II	Edouard Pittaubert	de Philadelphie
slt I	Louis Quartéry	de Sion
slt II	Frédéric Quartéry	de Sierre

A la troisième compagnie de fusiliers du premier bataillon :

cap. I	Louis Wegener	de Brigue
cap. II	vacant	
lt I	Antoine Roten	de Rarogne
lt II	Elie Courten	de Sierre
slt I	Antoine Bonvin	de Sion
slt II	Théodore Kalbermatten	de Viège

A la quatrième compagnie de fusiliers du premier bataillon :

cap. I	Joseph Kalbermatten	de Viège
cap. II	Antoine Preux	de Sierre
lt I	François Preux	de Sierre
lt II	Louis Roten	de Brigue
slt I	François Riedmatten	de Sion
slt II	vacant	

A l'état-major du second bataillon :

lt-col.	Elie Courten	de Sierre
aide-major	Charles Preux	de Sion
aumônier	Xavier Moreau	Français
chirurgien-major	Jean-Baptiste Moysen	Français

A la compagnie de grenadiers du second bataillon :

cap.	Joseph Lovina	de Sierre
lt	Auguste Preux	de St-Maurice
slt	Joseph Inalbon	de Brigue

A la première compagnie de fusiliers du second bataillon :

cap. I	Eugène Willa	de Loèche
cap. II	Stanislas Werra	de Loèche
lt I	Joseph Ferreira	Valaisan
lt II	Joseph Lagger	de Münster
slt I	Jacques Sigel	enfant du rég.
slt II	vacant	

A la deuxième compagnie de fusiliers du second bataillon :

cap. I	Simon Venetz	de Viège
cap. II	Guillaume Lavallaz	de Sion
lt I	Antoine Imhof	de Conches
lt II	Joseph Debons	de St-Maurice
slt I	Joseph Brayer	enfant du rég.
slt II	Léopold Willa	de Loèche

A la troisième compagnie de fusiliers du second bataillon :

cap. I	Joseph Bay	de Vouvry
cap. II	Alexis Werra	de Loèche
lt I	Adrien Walker	de Moerel
lt II	Joseph Venetz	de Saas
slt I	Pierre Guerraty	de Monthey
slt II	vacant	

A la quatrième compagnie de fusiliers du second bataillon :

cap. I	Charles Preux	de Sierre
cap. II	Henri Preux	de St-Maurice
lt I	Joseph Detorrenté	de Sion
lt II	Alexis Debons	de St-Maurice
slt I	François Kadler	de Sion
slt II	Pierre Botta <sup>44</sup>	de Bellinzone

La répartition des officiers au sein du régiment valaisan ne répondait pas à des motifs linguistiques ou politiques. Mis à part les compagnies des capitaines Charles de Preux et Louis Wegener, les autres compagnies avaient des officiers du Haut et du Bas-Valais, mais ces derniers se trouvaient en nombre sensiblement inférieur par suite du décret de la diète de mai 1795 qui ne leur accordait que 12 places d'officiers.

Le caractère valaisan du régiment ne se trouvait presque qu'exclusivement dans le corps des officiers ; au sein de chaque compagnie l'élément étranger dominait car l'on avait : dans le premier bataillon :

	off.	ss-off.	sold.	total	Suisses	étrang.
état-mj.	8	2	10	20	10	10
cp. gr.	3	11	93	109	13	96
cp. I	6	22	197	225	27	198
cp. 2	6	22	190	218	28	190
cp. 3	6	22	191	219	29	190
cp. 4	6	22	201	229	31	198

dans le second bataillon :

état-mj.	4	2	9	13	3	12
cp. gr.	3	11	95	109	10	99
cp. I	5	22	190	218	24	194
cp. 2	6	22	192	220	24	196
cp. 3	5	22	198	225	30	195
cp. 4	6	22	192	220	23	195

total pour

le régim.	63	202	1760	2027	254	1773 <sup>45</sup>
-----------	----	-----	------	------	-----	--------------------

<sup>44</sup> Joseph Brayer, François Kadler et Pierre Botta étaient des sergents faits officiers par le colonel Antoine de Courten (AV, SE 6,3,6).

<sup>45</sup> AF, B 785<sup>g</sup>, pp. 29-30, effectifs arrêtés le 1<sup>er</sup> mars 1801.

Les soldats d'origine suisse ou valaisanne ne formaient guère que le 12% de l'effectif total du régiment ; ils étaient répartis en nombre sensiblement égal dans chaque compagnie où ils formaient un petit noyau ; cette situation n'était pas propre au régiment valaisan ; mais le déséquilibre entre l'élément suisse et l'élément étranger n'était pas aussi important dans les 5 régiments suisses ; le 1er mars 1801 la répartition des soldats suisses au sein des régiments était la suivante :

	off.	ss-off.	sold.	total	Suisses	%	étrang.
Schwaller	64	200	1508	1772	279	16%	1493
Rüttimann	39	121	695	875	213	24%	622
Reding	53	202	1363	1620	405	25%	1215
Bettschart	63	201	1572	1836	464	25%	1372
Jann	63	202	1386	1831	304	17%	1347
Courten	63	202	1760	2027	254	12%	1773
total	369	1128	8484	9981	1939	21%	8022

Si le régiment de Courten était le moins riche en soldats suisses, par contre son effectif total dépassait largement celui prévu par la capitulation puisqu'il comptait 118 hommes en plus ; cet excédent de soldats faisait de lui le régiment le plus important par le nombre.

Presque chaque année, des officiers quittaient le service d'Espagne, ce qui entraînait toujours une réorganisation du régiment et une nouvelle répartition des officiers au sein des compagnies. Ces changements étaient d'autant plus importants que le démissionnaire occupait une place plus élevée dans le régiment. C'est ce qui se passa le 1er juin 1801 lorsque le colonel Antoine de Courten quitta ses fonctions et cinq ans plus tard lorsque son successeur le colonel Elie de Courten en fit autant le 28 mars 1805<sup>46</sup>. Plusieurs compagnies changèrent de titulaire si bien que le 20 mai 1805 nous trouvons à la tête des compagnies de fusiliers :

cp. 1	premier	bataillon	Joseph Bay
cp. 2	premier	bataillon	Joseph de Kalbermatten
cp. 3	premier	bataillon	Joseph de Lovina
cp. 4	premier	bataillon	Eugène Willa
cp. 1	deuxième	bataillon	Simon Venetz
cp. 2	deuxième	bataillon	Louis Wegener
cp. 3	deuxième	bataillon	Joseph Gard
cp. 4	deuxième	bataillon	Eugène de Courten <sup>47</sup> .

Parmi les nombreux avantages que possédaient ces capitaines en premier de fusiliers, celui de nommer les cadets n'était pas le moins apprécié ni le moins rémunérateur. Ce privilège leur permettait de

<sup>46</sup> Le colonel Elie de Courten n'était plus en fonctions depuis le début de 1804 mais il n'obtint sa démission que le 28 mars 1805 (AV, SE 37, 250).

<sup>47</sup> AV, fonds Louis de Riedmatten (cité AV, de Riedmatten), cart. 7, fasc. 12. n° 19.

choisir très librement les futurs officiers. Souvent les fils de capitaines ou les membres d'une même famille réussirent à trouver un capitaine complaisant qui voulût bien les prendre sous sa protection moyennant une bonne gratification.

Le décret porté par les autorités valaisannes le 23 novembre 1803 régla la répartition des officiers par dizain et mit fin à cette vénalité des places de cadets ; par la suite, chaque fois qu'il y eut une place vacante, les dizains proposèrent à tour de rôle un candidat de leur choix.

La carrière militaire commençait en général de bonne heure pour les officiers et il n'était pas rare de voir des cadets de 14 et 15 ans qui attendaient l'âge de 16 ans requis par les ordonnances pour occuper une sous-lieutenance. Le cadet portait l'uniforme d'officier avec l'épée au côté, mais l'aiguillette remplaçait les épaulettes. Durant les trois premiers mois, le cadet devait accomplir tour à tour les fonctions de simple fusilier, de caporal, de fourrier et de sergent-major jusqu'à la connaissance parfaite des tâches qui incombaient à ces différents grades.

Cet apprentissage terminé, le cadet pouvait postuler pour une place de sous-lieutenant ; il devait parfois attendre de longs mois avant de recevoir son brevet d'officier signé par le roi et ce n'était vraiment qu'après la réception de ce document que commençait la carrière militaire du jeune officier.

La capitulation de 1795 n'avait pas réussi à faire reconnaître formellement le principe de l'ancienneté, mais cette règle était tout de même scrupuleusement suivie. L'avancement en grade dépendait avant tout des places vacantes. Il fallait presque toujours attendre le départ d'au moins huit officiers pour passer au grade immédiatement supérieur. L'on occupait successivement les places de :

sous-lieutenant en second  
sous-lieutenant en premier  
sous-lieutenant de grenadiers  
lieutenant en second  
lieutenant en premier  
aide-major  
lieutenant de grenadiers  
capitaine en second  
capitaine de grenadiers  
capitaine en premier  
major  
lieutenant-colonel  
colonel  
brigadier<sup>48</sup>.

<sup>48</sup> La capitulation permettait au colonel devenu brigadier de garder son régiment.

Dans les compagnies de grenadiers le nombre de places était limité et il arrivait fréquemment à un officier de passer au grade supérieur sans servir dans une compagnie de grenadiers. La nomination à un grade supérieur ne dépendait pas exclusivement du colonel du régiment : son rôle se bornait à présenter un candidat aux autorités militaires espagnoles qui s'occupaient des régiments suisses.

Depuis 1798, les régiments suisses avaient pour colonel-général Manuel Godoy, dit le «Prince de la Paix», homme d'une remarquable intelligence mais très versatile et qui occupait la première place à la cour et auprès de la reine. Le capitaine-général Xavier Negrete était chargé d'inspecter l'administration des régiments, alors que le maréchal de camp Joachim Marti s'occupait de la tenue, de l'armement et de l'instruction des troupes suisses, mais le recrutement demeurait l'affaire exclusive des chefs du régiment.

En 1803, le régiment fit un sérieux effort pour engager des recrues valaisannes. La permission donnée par le Conseil d'Etat dès l'automne 1803 de même que la reconnaissance du régiment par le Valais encouragèrent les recruteurs à reprendre avec plus de zèle leur activité. Comme par le passé, les capitaines en premier de fusiliers profitèrent de leur semestre pour embaucher quelques nouvelles recrues du pays. Ainsi, en 1803, le capitaine de Lovina, avec l'aide des sergents Etienne Oggier et Jean Venetz, engagea une trentaine de recrues valaisannes pour une période de quatre ans ; les nouveaux soldats étaient habillés et équipés aux frais du régiment ; ils recevaient pour prime d'engagement 4 louis et quelques pièces de monnaie pour fêter leur départ.

Après avoir rempli les formalités et subi l'interrogatoire du président du dizain, les nouveaux engagés se mettaient en route pour l'Espagne sous la direction d'un officier rentrant de congé. Le voyage durait près d'un mois et la route en temps de paix passait par Genève, Lyon, Nîmes, Montpellier, Perpignan, Catella, Motaro et Barcelone où se trouvait un dépôt du régiment. En temps de guerre, les recrues étaient dirigées sur Gênes et, de là, transportées par des voiliers jusqu'en Espagne.

Le recrutement qui avait si bien débuté en 1803 se poursuivit avec succès l'année suivante. Le capitaine Bay enrôla à son tour plusieurs recrues bas-valaisannes ; c'étaient en général des jeunes gens de la région de Troistorrents et qui espéraient trouver dans la carrière des armes un gagne-pain pour alléger les charges de leur famille<sup>49</sup>.

<sup>49</sup> AV, SE 6,6,1 et 2, état des hommes partis le 13 juillet 1803. *Ibidem* 6,6,7-34 et AV, M 59, p. 196.

Le succès remporté par les recruteurs du régiment ne se renouvela pas l'année suivante car une épidémie de fièvre jaune sévit en Espagne à la fin de l'année 1804. Le Conseil d'Etat valaisan interdit le départ des recrues pour l'Espagne et malgré une intervention de Caamano la décision fut maintenue jusqu'à la fin du mois de mai 1805.

Quelques mois plus tard, le 8 octobre, la République du Valais s'engagea à fournir à la France un bataillon d'infanterie de 600 hommes. Le recrutement pour le service de France se fit parallèlement à celui de l'Espagne mais ne rencontra pas le même succès. Les Valaisans se montrèrent aussi peu empressés que les Suisses pour s'engager au service de Napoléon. Les officiers eux-mêmes hésitaient de sorte que les autorités valaisannes se trouvèrent rapidement devant une situation embarrassante. Une augmentation importante des primes d'engagement n'apporta pas le résultat escompté, si bien que le gouvernement fut obligé de recourir au tirage au sort afin de compléter le contingent promis à la France. Pour échapper à cet enrôlement forcé, quelques hommes s'engagèrent dans le régiment de Courten alors que d'autres préféraient se cacher dans les alpes<sup>50</sup>.

L'insuccès rencontré en Valais par le service de France ne pouvait que provoquer la colère de Napoléon contre le régiment au service de l'Espagne. Jusqu'alors, la France avait toléré avec bienveillance l'activité des agents recruteurs du régiment de Courten, mais dès l'été 1805 les premières plaintes parvinrent au Conseil d'Etat : le 5 juin, un certain Benjamin, se disant commissaire à Lyon, informait le gouvernement valaisan qu'il était chargé par le gouvernement français de passer en revue tous les transports suisses destinés à l'Espagne. Désormais, les recrues faites en Valais devaient passer par Lyon où leur serait remise leur feuille de route. Le commissaire français profitait de l'occasion qui lui était offerte pour élever des plaintes «contre les conducteurs valaisans qui traversaient les montagnes de Savoie et embauchaient des conscrits français»<sup>51</sup>. Le grand bailli prit au sérieux les allégations du commissaire français et avertit immédiatement le capitaine Eugène de Courten des nouvelles dispositions exigées par la France<sup>52</sup>. L'officier recruteur se soumit de bonne grâce aux vœux exprimés par Benjamin mais les réclamations ne cessèrent pas pour autant et les mois suivants, le résident français Eschassériaux renouvela à plusieurs reprises les plaintes contre les recruteurs qui engageaient, selon lui, des conscrits français<sup>53</sup>.

<sup>50</sup> Philippe Gern, *Le recrutement d'un bataillon valaisan au service de Napoléon I<sup>er</sup> (1804-1807)*, dans *Uallesia*, t. XVIII, 1963, pp. 163-175.

<sup>51</sup> AV, SE 6,6,5, lettre de Benjamin au grand bailli Augustini, datée de Lyon, le 2 juin 1805.

<sup>52</sup> AV, M 15, n° 665, lettre du bailli Augustini à Eugène de Courten, datée du 14 juin 1805.

<sup>53</sup> AV, SE 36, pp. 17-18 et AV, M 18, n° 63, correspondance avec le résident français.

## 2. L'administration du régiment

Le major était le véritable administrateur du régiment. En sa qualité de fiscal, il réglait tout ce qui avait trait aux finances. Il était aidé dans sa tâche par l'aide-major de chaque bataillon. Leur travail se confondait avec celui de quartier-maître : ils s'occupaient de la solde, de la nourriture, du logement, de l'habillement, de la correspondance et des archives du régiment.

Le régiment recevait tout son avoir de la trésorerie de l'armée espagnole qui mettait à sa disposition trois fonds différents : un fonds d'équipement (*gran massa*), un fonds pour l'armement (*fondo de armars*) et un fonds réservé au recrutement (*fondo de hombres*) auquel participaient les chefs et les capitaines en premier de fusiliers.

L'argent destiné à la solde des soldats faisait l'objet d'un compte à part. Il n'était pas remis au major mais à l'*habilitado* qui fonctionnait comme trésorier du régiment. Cet officier était élu par l'assemblée des chefs et des capitaines à la pluralité des voix ; c'était obligatoirement un capitaine en second ou un officier subalterne qui remplissait cette charge mais les chefs et les capitaines en premier de fusiliers demeuraient responsables des fonds confiés à l'*habilitado*. Pierre Botta et Jean-François Roh occupèrent le plus souvent cette fonction.

L'inspecteur général de l'infanterie, le général Xavier de Negrete, contrôlait chaque année le compte global des différents fonds. Après la vérification, il distribuait à chaque compagnie 46000 réaux de veillon pour servir aux dépenses ordinaires ; le bénéfice éventuel qui pouvait résulter de la liquidation des comptes était partagé entre les chefs et les capitaines en premier de fusiliers.

Dans la compagnie, le capitaine tenait à jour l'avoir de chaque soldat et tous les quatre mois, le major venait examiner les comptes en présence des intéressés ; il lui appartenait de rendre justice en cas de différends.

En dépit des contrôles fréquents de l'administration espagnole, la tentation était grande pour les chefs et les capitaines en premier d'augmenter les bénéfices au détriment de l'habillement et du recrutement. La fraude la plus commune consistait à porter sur l'effectif du régiment des hommes qui n'en faisaient plus partie pour toucher leur solde et les différents subsides que l'Espagne accordait à chaque soldat. Ce stratagème malhonnête fut utilisé par le régiment qui devra rembourser l'argent mal acquis lorsque la fraude sera découverte en 1806.

Jusqu'au renouvellement de la capitulation avec l'Espagne en automne 1805, le régiment valaisan fut soumis à la Caroline. Les peines prévues par l'ordonnance de Charles-Quint étaient dures et sévères : la Caroline prévoyait une procédure inquisitoriale et l'application de la torture.

Le Conseil de guerre qui jugeait en premier ressort sur les délits était formé par les lieutenants. Dans les cas extraordinaires ce Conseil de guerre se réunissait sur la place publique entouré du régiment en armes lorsque l'on prévoyait une condamnation à mort.

Les «aggraciations» et les commutations de peine étaient prononcées par la Haute Chambre du régiment formée des capitaines. Il lui appartenait en dernier ressort d'approuver ou de désapprouver la sentence rendue par le Conseil de guerre. Petit à petit la Haute Chambre eut tendance à évincer le Conseil de guerre et le Conseil d'Etat valaisan dut prendre un arrêté, le 3 février 1806, pour bien fixer les pouvoirs de chacune des deux assemblées<sup>54</sup>.

Les peines et les sentences prononcées par la justice militaire étaient fort dures. Elles amenèrent à plusieurs reprises les protestations des autorités espagnoles. A la fin de l'année 1804, le Prince de la Paix s'éleva contre l'usage des coups de bâton, la durée des emprisonnements au pain et à l'eau et les nombreux sévices qui pouvaient porter préjudice à la santé des soldats au point de les rendre inutilisables pour le service<sup>55</sup>.

Malgré cet appel, les officiers se montrèrent assez peu disposés à relâcher une sévérité qu'ils jugeaient nécessaire pour maintenir la discipline de la troupe. L'immunité dont jouissaient à cette époque les couvents et les églises d'Espagne passait à leurs yeux pour favoriser les vices dont le plus répandu était sans aucun doute l'alcoolisme. Par ailleurs, il semblait aux chefs du régiment que le soldat était suffisamment protégé de l'arbitraire par les usages du régiment : personne n'avait le droit de donner la bastonnade si ce n'était par ordre du colonel ou par sentence de la Haute Chambre qui ne pouvaient infliger au coupable plus de 50 coups. Cette punition n'était appliquée qu'aux hommes trouvés ivres dans leur service, à ceux qui avaient commis quelques petits larcins ou encore pour une petite faute d'insubordination.

Les hommes condamnés plusieurs fois pour un même délit étaient mis au pain et à l'eau un jour sur deux durant plusieurs semaines, puis ils étaient renvoyés du régiment. Aucun soldat n'était passé par les verges, condamné aux travaux forcés ou à une prolongation de peine sans une sentence de la Haute Chambre ; ces peines étaient infligées pour la désertion répétée, le vol aux casernes et l'insubordination dans le service. La peine de mort n'était prononcée que lorsque ces mêmes délits étaient accompagnés de circonstances aggravantes<sup>56</sup>.

<sup>54</sup> AV, M 16, n° 586, instructions concernant le tribunal militaire du 3 février 1806.

<sup>55</sup> AF, C 16, p. 586, lettre du Prince de la Paix à de Watteville, novembre 1804.

<sup>56</sup> *Ibidem*, 658, pp. 83-84, réponse du général de Wimpfen au sujet de la Caroline et adressée au Prince de la Paix, début 1805.

Le désœuvrement de la vie militaire entraînait des abus qui pouvaient seuls justifier la sévérité des punitions. Les chefs vivaient dans la crainte de perdre une parcelle de leur autorité sur la masse des soldats venus des quatre points de l'Europe et souvent pénétrés de tous les vices. Seule une punition exemplaire pouvait faire reculer ces têtes brûlées, et des officiers même n'échappèrent pas à cette règle: le colonel de Preux dut envoyer son fils Augustin servir comme simple soldat dans les colonies espagnoles pour le punir de sa mauvaise conduite et de ses dettes.

Ce n'était du reste pas le seul officier qui causait des soucis à ses supérieurs et le Lt-colonel de Preux écrivait le 30 octobre 1802 au colonel Louis de Riedmatten au sujet de son fils Emmanuel :

«Je ne vous dissimulerai pas que nous avons quelques sujets qui ont tous les vices de la crapule qui naissent d'une mauvaise éducation et dont il est très essentiel de proscrire la fréquentation à tous les jeunes gens qui débudent... Ce n'est pas sans regret que je serai forcé d'interdire à monsieur votre fils la société de son cousin Alexis Debons dont la conduite est aussi mauvaise que celle de son frère est bonne. Le premier ne fait son entretien qu'avec une coupable négligence et ne cesse de contracter des dettes malgré toutes les sévères et réitérées punitions qu'il a subies»<sup>57</sup>.

L'uniforme du régiment comportait 5 pièces : l'habit, la veste avec ou sans manches, la culotte, les guêtres et le bonnet de police.

Coupé dans un drap bleu-ciel, avec des parements, des revers et une doublure rouges, l'habit à deux pans s'agrémentait d'un passepoil blanc et d'un collet rouge. Les revers étaient garnis de six petits boutons disposés à distance égale avec un septième à l'extrémité supérieure du revers. Les parements n'avaient pas plus de deux pouces de long et chaque habit possédait deux poches à l'intérieur de la doublure. Seule la poche de droite s'ouvrait, l'autre était simplement figurée par le passepoil garni de trois boutons.

De couleur blanche, la veste avait des parements et un collet bleus. Elle descendait bien autour des hanches et couvrait les derniers boutons de la culotte ; comme pour l'habit, seule la poche droite était ouverte.

La culotte entièrement blanche présentait un fond suffisamment large pour que l'homme puisse se fendre dans toute son étendue. Ni trop large, ni trop étroite, elle emboîtait le genou et les hanches sans gêner la marche.

Taillées dans un drap plus épais, les guêtres noires étaient renforcées par une bande de forte toile. Ces guêtres couvraient entièrement la boucle du soulier et leurs extrémités supérieures atteignaient la jarrettière de la culotte.

<sup>57</sup> AV, de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n° 7, lettre du colonel de Preux au bailli Augustini, datée de Madrid, le 15 février 1806.

Enfin le bonnet de police était de couleur bleue avec un passepoil de drap rouge, mais souvent le soldat lui préférait le bicorne noir surmonté du plumet rouge.

Le soldat complétait son équipement par une paire de souliers noirs garnis d'une boucle de métal ; il touchait encore trois chemises, une paire de bas, un col, une épaulette et un ruban à queue.

L'habit des grenadiers ne se distinguait des autres que par son galon de laine. Les musiciens portaient un habit de drap rouge avec les revers, les parements, la doublure et les nids d'hirondelle jaunes. Sur ce vêtement venait se fixer le frac bleu doublé de rouge avec un galon de laine pour les tambours et d'argent pour les musiciens<sup>58</sup>.

Les officiers du régiment revêtaient le même habit que les soldats mais leur uniforme était taillé dans un drap plus fin. Ils portaient le sabre et l'insigne de leur grade sur le chapeau à panache ; leurs souliers s'embellissaient d'une boucle d'argent.

En 1804, une nouvelle capitulation signée par les autorités suisses et l'Espagne obligea le régiment valaisan à adopter l'uniforme du régiment de Reding. Le nouvel uniforme ne se distinguait de celui qu'avait porté jusqu'alors le régiment de Courten que par ses boutons portant le numéro 6.

Cette modification ne rencontra pas l'agrément du colonel de Preux qui proposa de remplacer le collet rouge par le collet bleu et les revers rouges par d'autres de couleur jaune foncé. Le commandant du régiment estimait que ces légères modifications ne pouvaient que profiter à l'esprit de corps de la troupe. Les désirs du colonel ne seront satisfaits que deux ans plus tard. Le 21 janvier 1808, le grand amiral et Prince de la Paix autorisera le régiment à changer ses couleurs qui seront dès lors celles proposées par le colonel ; un bonnet à la hussarde remplaça le chapeau et les officiers durent acheter pour le prix de 4 louis un casque avec panache<sup>59</sup>. Cet uniforme restera celui du régiment même après son passage dans l'armée française.

### 3. *La vie du régiment*

Le régiment valaisan s'était formé à Palma de Majorque. Le séjour sur cette île dura jusqu'à la fin de l'année 1804, époque où les relations entre l'Angleterre et l'Espagne se tendirent à nouveau et forcèrent le roi Charles IV à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne.

<sup>58</sup> AF, C 38f, contrat passé entre le régiment et le tailleur en janvier 1796.

<sup>59</sup> AV, SE 6, 16,9, lettre du colonel de Preux au bailli Augustini, datée de Madrid, le 15 février 1806.

Pour éviter toute surprise, le Prince de la Paix décida de retirer vers l'intérieur du pays la garnison de Palma et envoya le régiment valaisan à Barcelone où il forma garnison de moitié avec un régiment de cavalerie espagnole et avec des soldats de la marine. Le régiment occupa la caserne de Barcelonnette placée sur le port. Les officiers eurent leur logement dans un bâtiment voisin appelé «pavillon des officiers» et meublé du strict nécessaire. Les compagnies de Lavallaz et de Werra furent détachées pour tenir garnison à Lérída, ville située sur la route de Barcelone à Madrid<sup>60</sup>.

Le séjour à Barcelone fut de courte durée. Au début du mois de juin 1805, le régiment reçut l'ordre de se rendre à Madrid. Le départ eut lieu le 7 juin et le voyage dura 36 jours. Les compagnies détachées à Lérída se joignirent aux bataillons lors de leur passage dans cette ville. Pour éviter les chaleurs excessives de l'été espagnol, le régiment ne marcha que la nuit, souvent à la lumière des flambeaux et des bougies, «vêtu de la tenue de campagne et sans que l'on eût à déplorer un seul malade»<sup>61</sup>.

Le 23 juillet à 4 heures du matin, le régiment arriva devant la porte de l'Alcala. Deux heures plus tard, il défilait tout couvert de poussière devant le roi et la reine d'Espagne avant de se rendre à la salle de la Conception, caserne située près du théâtre de Madrid<sup>62</sup>. Le régiment restera dans ce logement jusqu'à l'invasion de l'Espagne par la France, en 1808.

Jusqu'à la dernière année de son existence, le régiment valaisan mena une vie de garnison aussi bien à Madrid qu'à Barcelone ou à Palma. Au service de garde habituel venait parfois s'ajouter la surveillance d'un détenu politique comme ce fut le cas à Palma en 1804 lorsque le ministre du roi, Jovellanos, fut incarcéré au fort de Belver<sup>63</sup>.

Le service laissait aux soldats de nombreuses heures d'oisiveté qui faisaient la joie des cabaretiers de l'endroit. Une partie des soldats profitaient quelquefois de ce temps libre pour réparer leurs armes ou pour nettoyer leurs vêtements ; d'autres cherchaient à compléter leur modeste solde en donnant des leçons d'armes ou en s'engageant au service d'un paysan ou d'un artisan des environs. Quelques soldats tentèrent d'ouvrir un petit commerce dans le cadre du régiment mais les autorités espagnoles s'y opposèrent<sup>64</sup> et leur procurèrent du travail dans les arsenaux.

<sup>60</sup> *Mémoires* de Louis Robatel, pp. 43-44.

<sup>61</sup> AV, SE 6,1,25, lettre du colonel de Preux au bailli Augustini, datée de Madrid, le 1<sup>er</sup> août 1805.

<sup>62</sup> *Ibidem*. Voir aussi les *Mémoires* de Louis Robatel, p. 47.

<sup>63</sup> *Mémoires* de Louis Robatel, p. 31.

<sup>64</sup> AV, M 60, n° 150, Lettre de Joseph Aymon, musicien au régiment et datée de St-Maurice, le 5 mars 1807.

Une grande solidarité régnait au sein du corps des officiers. Le fait de venir presque tous du Valais favorisait les rapports entre eux et il n'était pas rare de voir les capitaines loger chez eux les jeunes cadets. Les rapports entre supérieurs et subordonnés se déroulaient habituellement dans une bonne atmosphère mais il arriva plusieurs fois que les chefs dussent sévir contre des officiers : le fils aîné du colonel de Preux ainsi que les lieutenants François Kadler et Alexis Debons causèrent beaucoup de soucis à leurs supérieurs et compromirent leur carrière par des dettes trop fréquentes que ne parvenait pas à effacer leur modeste solde. Les difficultés financières ne s'atténuèrent qu'à partir du grade de lieutenant et il était très difficile à un jeune sous-lieutenant de vivre de sa solde. Souvent il devait emprunter à un camarade plus élevé en grade et beaucoup de capitaines consentirent à avancer une petite somme pour aider un jeune officier.

Les garnisons de Palma et de Barcelone n'éprouvèrent aucunement les soldats du régiment qui gardèrent un excellent souvenir de ces deux villes. Ce ne fut pas le cas de Madrid où très tôt le découragement s'empara du régiment.

Emmanuel de Riedmatten écrivait à son père le 24 septembre 1805 : «Il est bien dur d'être subordonné aux caprices de cinquante mille personnes et il faut se sentir beaucoup de dispositions pour la fatigue et bien du courage et de la patience pour pouvoir supporter sans répugnance tous les travers et importunités de l'état militaire car je ne vous dissimulerai pas que malgré que j'y sois déjà habitué je suis bien rassasié d'un service aussi pénible et difficile que celui que nous fait faire notre Lt-colonel indépendamment de celui de la garnison, qui est plus pénible que celui que nous avons dans notre chère garnison de Barcelone que nous regrettons tous infiniment. La triste vie que nous menons et la mauvaise chère que nous sommes obligés de faire vu que tout est d'une chéreté excessive dont souvent un seul repas est le seul que nous faisons dans les vingt-quatre heures... Ma santé n'est pas meilleure depuis que je suis à Madrid, je ne sais à quoi l'attribuer, il est vrai que le climat de ce pays est très malsain et que nous avons déjà beaucoup de nos messieurs qui ont attrapé la fièvre»<sup>65</sup>.

Le régiment valaisan n'eut que peu de contacts avec les autorités espagnoles. Il n'entretint de rapports officiels qu'avec son colonel-général le Prince de la Paix, son capitaine-général don Xavier de Negrete, et l'amiral aide de camp don Joachim Marti. Avec les autres régiments suisses il formait une armée particulière au sein de l'armée espagnole avec laquelle il n'avait pour ainsi dire aucun contact. Cette

<sup>65</sup> AV, de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n° 21, lettre d'Emmanuel de Riedmatten à son père Louis et datée de Madrid, le 24 septembre 1805.

liberté laissée au régiment valaisan et qui semblait le mettre à l'écart des autres troupes ne l'empêche pas de gagner assez rapidement l'estime des habitants de Palma et de Barcelone. Beaucoup de soldats trouvèrent un accueil bienveillant au sein d'une famille espagnole, mais bien peu s'assimilèrent à la population au point d'épouser une femme de l'endroit. Parmi les officiers, le mariage du sous-lieutenant François de Riedmatten avec la marquise de Campo-Franco resta longtemps un fait unique.

Malgré les différences de langue et de civilisation, le régiment prenait une part active à la vie de la cité. A Palma, il participait aux grandes cérémonies qui avaient lieu durant la semaine sainte, et à la fin de chaque année, il prêtait son concours pour faire revivre une vieille tradition locale :

«Le 31 décembre de chaque année, la garnison se divisait en deux camps pour célébrer l'entrée du roi Jacques d'Aragon qui à pareil jour (dont on fête l'anniversaire) pénétra dans l'île de Majorque, en chassa les Maures qui s'en étaient rendu possesseurs. Une moitié des troupes escortait le représentant du roi, l'autre moitié restait sur les remparts pour exécuter un simulacre de défense finissant par la fuite des Mahométans»<sup>66</sup>.

Les bonnes relations qui s'étaient établies à Palma et à Barcelone entre le régiment et la population espagnole ne furent pas maintenues à Madrid. La troupe resta toujours à l'écart de la vie madrilène. Cette attitude craintive ne lui valut aucune estime de la part du peuple et lorsque les troubles viendront, la populace de Madrid se montrera très acharnée contre le régiment.

Les Valaisans qui servaient l'Espagne dans le régiment de Courten n'oubliaient pas leur patrie. Ils restaient très attachés à leurs parents et à leur famille mais les distances étaient grandes entre les deux pays et les lettres mettaient plus de trois semaines pour parvenir à leur destinataire. C'est sans doute pour cette raison que la correspondance privée entre l'Espagne et les familles valaisannes resta très modeste. Plutôt que d'écrire les Valaisans préféraient confier à un camarade semestrier le soin de visiter leur famille durant le séjour au pays et de donner de leurs nouvelles.

Contrairement à ce qui s'était passé au régiment de Courten au service de la France, peu d'officiers avaient pris avec eux leur famille ; le climat de l'Espagne éprouvait beaucoup les nouveaux arrivants et il était très difficile de s'installer, même modestement, dans un pays pauvre et qui ne possédait pas le confort que l'on avait connu en France. La séparation et le dépaysement attristaient surtout

<sup>66</sup> *Mémoires* de Louis Robatel, p. 35.

les jeunes cadets qui ne se faisaient pas faute d'écrire à leurs parents des lettres pleines de regrets et de nostalgie ; ce n'était qu'après plusieurs mois que le mal du pays s'estompait, sans jamais disparaître totalement.

Le métier des armes offrait beaucoup de dangers pour un jeune homme et ce n'est pas sans appréhension que les parents voyaient partir un fils pour l'Espagne. Elles ont dû être nombreuses les lettres semblables à celle qu'adressait le colonel Louis de Riedmatten à son fils Emmanuel, jeune officier du régiment, le 7 juillet 1803 :

«Monsieur votre Lt-colonel de Preux [Charles] a eu la complaisance de me donner la nouvelle que le 25 mai passé tu avais été reçu sous-lieutenant. Je me réjouis avec toi. Il me fait en outre part des bonnes intentions qu'il a pour toi, des bons conseils qu'il t'a donnés et de tout ce qu'il t'a dit pour perfectionner ton éducation, les devoirs de ton état et une bonne économie, le choix d'une société vertueuse et la lecture de bons livres instructifs et d'éviter surtout les joueurs, les ivrognes, les coureurs de femmes et j'ajouterai à ceux-ci les femmes et ceux qui n'ont pas de religion. Tous ces maudits personnages sont la peste du bon ordre et causent la ruine et la perte totale des jeunes gens et la désolation d'un père, d'une mère qui pour tout prix de leur tendresse, de leurs soins, de leurs économies et de leurs dépenses pour ce fils dénaturé, qui par ses mauvaises fréquentations, ses inclinations condamnables, ses passions dérégées, son irrégion, le jeu, les vices, les femmes, se met dans le cas de faire des bassesses, les déshonore, déchire par cette conduite infâme les entrailles d'un tendre père, de toute une famille, s'attire la colère de Dieu et le mépris des gens de bien et finit par être renvoyé ignominieusement dans un triste recoin du monde pour y être traité durement comme vous venez d'en voir le triste exemple dans votre corps [le fils du Lt-colonel de Preux]. Ce tableau frappant doit être gravé dans ton âme et te garantir que tu ne tombes dans de pareils malheurs, mais pour les prévenir, il faut mon cher que tu évites absolument tous les objets que je viens de te présenter et ceux qui pourraient t'y entraîner. Tu y parviendras avec plus d'assurance, plus de fermeté si tu mets avec sincérité toute ta confiance au bon Dieu, à sa Sainte Mère, toujours Vierge, et les supplies tous les matins dans ces moments séduisants, les sociétés dangereuses et en un mot dans tous les périls, de guider tes désirs, tes discours, tes pas et de te préserver de tous malheurs. Ce bon Dieu et cette bonne Sainte Vierge, la tendre mère du vrai chrétien, ne t'abandonneront certainement pas»<sup>97</sup>.

La correspondance échangée entre le colonel du régiment et le grand bailli revêtit un caractère officiel. Mise à part la brève interruption durant laquelle le Valais fit partie de l'Helvétique, les relations ne

<sup>97</sup> AV, de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n° 11, lettre du colonel de Riedmatten à son fils Emmanuel et datée de Sion, le 7 juillet 1803.

subirent aucune éclipse. Le commandant du régiment tenait au courant de l'activité de sa troupe les autorités valaisannes et leur faisait part des intentions et des désirs exprimés par le roi d'Espagne ; de son côté, le département baillival rendait attentif le régiment aux décisions prises par les diètes au sujet du service d'Espagne.

Le plus souvent, les officiers se soumirent de bonne grâce aux décisions prises par les autorités valaisannes mais il fallut parfois recourir à un arbitrage pour obtenir satisfaction ; c'est ce qui se passa en 1800 lorsque les chefs et les capitaines en premier refusèrent de payer la somme due annuellement au Valais pour la protection du recrutement dans le pays. Cette sorte d'impôt imposé après la signature de la capitulation avec l'Espagne permettait au Valais de retirer un avantage substantiel du service d'Espagne. Il parut trop lourd aux officiers et la Chambre d'Administration du Valais fut obligée de faire appel au landammann de la Suisse pour vaincre les réticences de certains officiers.

Cette affaire était à peine terminée qu'une autre vint préoccuper les autorités valaisannes. En 1795, le capitaine Charles de Preux, futur colonel du régiment, avait été lésé par la diétine de Sierre qui lui attribuait une place ne correspondant pas à ses années de service. Il obtint satisfaction du Directoire suisse le 6 décembre 1799 et passa devant le major de Courten et le capitaine Bay. Cette décision entraîna la protestation des deux intéressés qui ne réussirent qu'à attirer sur eux la réprobation des autorités helvétiques et de la cour d'Espagne<sup>68</sup>.

Le major de Courten et le capitaine Bay ne s'avouèrent pas battus. Ce dernier profita de son semestre pour porter le différend devant les autorités valaisannes. Il reçut l'appui du grand bailli Augustini tandis que le secrétaire d'Etat Tousard d'Olbec prenait fait et cause pour le capitaine de Preux. Par des manœuvres habiles, les plaignants réussirent à présenter leur cause à la diète valaisanne qui s'ouvrit en automne 1804. L'affaire était importante et méritait une étude sérieuse car le capitaine de Preux avait toutes les chances de recevoir sous peu le régiment.

Les intrigues du capitaine Bay et du grand bailli ne réussirent pas à chasser de sa place le capitaine de Preux devenu entre-temps lieutenant-colonel. La cour d'Espagne tint rigueur de sa mauvaise foi au capitaine Bay et se souviendra de ces incidents lors du renouvellement de la capitulation.

<sup>68</sup> AV, SE, 6,1-22 : tout le fasc. est consacré à l'affaire Charles de Preux.

## CHAPITRE III

### Le renouvellement de la capitulation avec l'Espagne

#### *A. Les négociations*

##### *1. Les pourparlers jusqu'à la diète de mai 1805*

En 1803, le roi d'Espagne, Charles IV, résolut de traiter avec la diète de la Confédération pour réduire à une seule les capitulations particulières passées avec les 5 régiments suisses à son service. La diète tenue à Fribourg en automne 1803 accepta de négocier et témoigna son désir qu'il fût fait une capitulation plus conforme aux principes suivis par la nouvelle constitution suisse.

Le 2 août 1804, les délégués suisses : Aloys de Reding, landammann de Schwyz, Nicolas Zellger, landammann d'Unterwald, Pierre Glutz, avoyer du canton de Soleure, Joseph Rusconi, conseiller d'Etat tessinois, et Henri-Louis Schnider, conseiller d'Etat lucernois, signèrent la nouvelle capitulation au nom des autorités suisses<sup>69</sup>.

La nouvelle capitulation mettait fin aux rivalités de recrutement et apportait des avantages financiers importants aux soldats des 5 régiments suisses. Elle fut accueillie avec joie par les militaires et le colonel Traxler affirma même que c'était la meilleure capitulation conclue par la Suisse jusqu'à ce jour.

Cette capitulation ne pouvait laisser indifférent le régiment valaisan qui partageait la vie et le sort des régiments suisses depuis de nombreuses années. Si tous se réjouirent des avantages accordés à leurs camarades, c'était aussi dans l'espoir d'y avoir droit sous peu ; mais la patience du régiment allait être mise à rude épreuve puisqu'il lui faudra attendre plus d'une année pour voir se réaliser ses désirs.

<sup>69</sup> AV, SE 34,4, capitulation des cinq régiments suisses du 2 août 1804.

Il y avait plus de dix mois que le chevalier de Caamano avait proposé à la diète suisse une nouvelle capitulation lorsqu'il se décida à entreprendre une démarche semblable auprès des autorités valaisannes. Le 25 mai 1804, il envoya de Berne une lettre au grand bailli Augustini pour le mettre au courant de ses pourparlers avec les autorités suisses. Comme les avantages offerts étaient importants, l'ambassadeur ne doutait pas que le Valais ferait immédiatement les démarches préalables pour que le régiment de Courten ne souffrît aucun retard dans la jouissance des nouvelles faveurs concédées par le roi. Pour hâter les négociations, Caamano invitait le Conseil d'État à «demander l'autorisation à la diète valaisanne de traiter et conclure avec lui une nouvelle capitulation»<sup>70</sup>.

La demande de l'ambassadeur arriva trop tard en Valais pour permettre au grand bailli d'agir auprès de la diète de mai 1804 et l'affaire fut renvoyée à la diète suivante. Informé de ce contretemps, l'ambassadeur d'Espagne insista pour que sa proposition fût discutée au plus vite. Il joignit à sa lettre deux exemplaires de la nouvelle capitulation des régiments suisses «pour permettre aux autorités valaisannes de mieux apprécier les nombreux avantages qui étaient offerts au régiment de Courten»<sup>71</sup>.

Malgré les exhortations de l'ambassadeur d'Espagne, le Conseil d'État ne voulut pas agir avec précipitation et considéra avec méfiance le nouveau traité qui lui était proposé. Il ne répondit que d'une manière évasive aux lettres de Caamano. Le grand bailli faisait remarquer à l'ambassadeur d'Espagne que la capitulation commune aux 5 régiments suisses concernait des troupes qui servaient sous d'autres conditions que le régiment valaisan. Ne sachant pas quels étaient les articles applicables au régiment de Courten, le Conseil d'État attendait de plus amples informations avant de présenter la nouvelle capitulation à la diète d'octobre<sup>72</sup>.

La réponse de l'ambassadeur arriva de Berne le premier août mais ce ne sera que le 24 septembre que le grand bailli la soumettra à ses deux collègues du Conseil d'État, Charles-Emmanuel de Rivaz et Valentin Sigristen. Elle ne formulait aucune proposition nouvelle mais elle indiquait clairement les articles applicables au régiment valaisan. Ces précisions parurent suffisantes au Conseil d'État pour porter la demande de l'ambassadeur d'Espagne devant la diète, mais

<sup>70</sup> AV, SE, 6,4,10, lettre de Caamano au Conseil d'État, datée de Berne, le 25 mai 1804.

<sup>71</sup> *Ibidem*, 6,4,12, du même au même, 20 juin 1804.

<sup>72</sup> AV, M 14, n° 269, réponse du Conseil d'État à la lettre de Caamano du 20 juin 1804.

auparavant les autorités valaisannes prirent une dernière précaution : elles demandèrent discrètement au chancelier de la Confédération une copie de la nouvelle capitulation des régiments suisses au service de l'Espagne<sup>73</sup>.

Toutes les mesures étaient prises lorsque la diète d'automne s'ouvrit et le Conseil d'Etat n'eut aucune peine à obtenir l'autorisation de négocier une nouvelle capitulation avec l'Espagne. Au cours de la discussion qui suivit, plusieurs délégués des dizains insistèrent pour que soit mieux sauvegardé que par le passé le principe de l'ancienneté dans le mode de promotion des officiers. La majorité de la diète appuya cette proposition car ce point lui paraissait des plus importants puisque cette même diète avait à se pencher sur le cas du capitaine Charles de Preux. Pour bien marquer sa volonté, la diète se réserva le droit de ratifier en dernier ressort l'accord qui interviendrait probablement entre le Conseil d'Etat et le ministre d'Espagne en Suisse<sup>74</sup>.

Fort de la permission accordée par la diète, le grand bailli ne voulut pas retarder davantage l'ouverture des négociations ; le 15 décembre, il proposa au Conseil d'Etat d'envoyer à l'ambassadeur d'Espagne un projet qui tenait compte des vœux clairement exprimés par la récente diète ; un article prévoyait entre autres que lorsque le régiment serait vacant, le roi devait le donner au lieutenant-colonel et ce dernier serait alors remplacé par le major ou par le plus ancien des capitaines en premier<sup>75</sup>. En procédant de la sorte l'on pensait répondre aux désirs de la diète et ne pas courir le risque de se voir désavouer lorsque le moment serait venu de ratifier la nouvelle capitulation.

L'ambassadeur d'Espagne accueillit avec surprise ces propositions : il ne s'attendait pas à rencontrer de grandes difficultés dans ses négociations avec le Valais. Pris au dépourvu, il n'osa s'engager plus avant et demanda des instructions à la cour de Madrid.

Ce n'est que deux mois plus tard, le 19 février, qu'il put donner une réponse aux propositions valaisannes. Loin d'entrer dans les vues du Conseil d'Etat, l'ambassadeur d'Espagne pensait qu'au lieu de mettre sur pied une nouvelle capitulation, il était plus indiqué de préparer un traité d'accession à la capitulation déjà signée des 5 régiments suisses. Dans cette intention, il joignit à sa lettre deux exemplaires de cette capitulation.

<sup>73</sup> *Ibidem*, n° 538, lettre du 24 septembre 1804 adressée par le bailli Augustini au chancelier de la Confédération.

<sup>74</sup> AV, M 6, n° 151, décret du 26 novembre 1804.

<sup>75</sup> AV, M 15, n° 152, séance du Conseil d'Etat du 15 décembre 1804.

La réponse du chevalier de Caamano ne tenait pas assez compte des volontés du Conseil d'Etat car aucun article n'offrait de garanties suffisantes pour la sauvegarde du principe de l'ancienneté dans les promotions. Devant cette attitude assez peu encourageante, le grand bailli se borna à prendre note de la proposition faite par l'ambassadeur et lui laissa espérer une réponse avant la diète de mai<sup>76</sup>.

L'attitude des autorités valaisannes mit dans l'embarras le ministre d'Espagne. Pour ne pas rester sur un échec, il envoya en Valais le chevalier de Ferreira, ancien officier du régiment valaisan au service de l'Espagne et qui remplissait la charge de secrétaire de légation. L'envoyé de Caamano arriva en Valais au début du mois d'avril et eut un important entretien le 18 avril avec le grand bailli. Malheureusement le chevalier de Ferreira avait reçu des instructions formelles qui ne lui permettaient de faire aucune concession au sujet de l'ancienneté dans les promotions d'officiers et les pourparlers s'achevèrent sans résultat appréciable. Pour sortir de l'impasse et sur l'invitation de Caamano, le grand bailli proposa au Conseil d'Etat de nommer deux députés chargés de se rendre à Berne auprès de l'ambassadeur d'Espagne pour traiter directement avec lui.

Le choix des députés s'avéra difficile à cause de la rivalité qui opposait constamment le grand bailli Augustini au conseiller d'Etat Charles-Emmanuel de Rivaz. Ces deux magistrats désiraient participer aux négociations mais aucun ne voulait se rendre à Berne en compagnie de l'autre. La jalousie s'accrut lorsque l'ambassadeur Caamano exprima le désir de traiter avec Charles-Emmanuel de Rivaz. Cette démarche ne pouvait qu'irriter le grand bailli qui ne dissimula plus son intention de se rendre lui-même à Berne à la tête de la délégation valaisanne comme le voulaient ses fonctions de ministre des Relations extérieures ; il lui semblait juste de recevoir les profits et les honneurs attachés à cette charge puisqu'il en avait tous les embarras. Avec sagesse, l'ex-bailli Sigristen fit remarquer que l'on devait quelques égards aux vœux d'un ambassadeur d'Espagne et pour ne pas irriter davantage les susceptibilités il dirigea le choix du Conseil d'Etat sur d'autres personnes.

Les conseillers d'Etat de Rivaz et Sigristen soutinrent la candidature du président de la diète, le baron de Stockalper. Les 5 dizains supérieurs ne s'étaient pas prononcés sans réserve sur le nouveau projet de capitulation et c'était une sorte de satisfaction que les deux conseillers d'Etat voulaient leur donner en choisissant le baron de Stockalper. Il semblait que c'était leur accorder une garantie de plus, en désignant un tel magistrat, pour que l'ancienneté tant désirée fût accordée par l'Espagne.

<sup>76</sup> *Ibidem*, n° 399, séance du Conseil d'Etat du 28 février 1805.

De son côté, le grand bailli Augustini vota en faveur de l'ancien vice-bailli Pierre-Antoine de Preux. Il estimait que ce candidat pourrait «plus facilement obtenir quelque chose de l'ambassadeur en faveur de l'ancienneté puisqu'il portait un nom qui allait être vraisemblablement celui du régiment». Le grand bailli jugeait d'autre part déplacée la candidature du président de la diète car «le baron de Stockalper devait se tenir en dehors de la négociation pour pouvoir signer en son temps la ratification avec toute la dignité demandée par ses fonctions»<sup>77</sup>.

Contre la volonté du grand bailli, le président de la diète fut désigné pour mener à bien les négociations ; les deux conseillers d'Etat de Rivaz et Sigristen choisirent le vice-conseiller d'Etat Jacques de Quartéry pour l'assister dans sa mission, mais on attendit la fin de la diète de mai avant d'avertir les deux négociateurs.

## 2. La diète de mai 1805

Il appartenait traditionnellement au grand bailli en fonctions de présenter à la diète les travaux du Conseil d'Etat et par conséquent il dut exposer l'évolution des pourparlers avec l'Espagne.

Dans son discours d'ouverture, Augustini ne chercha pas à dissimuler l'embarras du Conseil d'Etat. D'une part, il avait à tenir compte du désir exprimé par la diète pour que la plus stricte ancienneté présidât à l'avancement des officiers, désir qui n'était pas nouveau, comme le relevait le grand bailli puisque l'ancien gouvernement l'avait déjà émise<sup>78</sup> ; d'autre part, les lettres de l'ambassadeur d'Espagne et les entretiens avec le chevalier de Ferreira ne laissaient voir aucune chance de compromis ; l'Espagne exigeait que tout ce qui concernait l'avancement fût exactement stipulé comme pour les 5 régiments suisses ; elle voulait par là éviter les contestations qui avaient provoqué l'affaire de Preux.

Devant l'attitude résolue de l'ambassadeur d'Espagne, le Conseil d'Etat hésitait sur la voie à suivre ; fallait-il insister plus vigoureusement au risque d'indisposer l'ambassadeur d'Espagne ou fallait-il proposer à la diète d'accepter la capitulation quitte à adopter un subterfuge pour que l'ancienneté fût respectée ?

<sup>77</sup> AV, M 16, n° 245, compte rendu du grand bailli au Conseil d'Etat en séance du 4 avril 1805.

<sup>78</sup> AV, M 60, n° 10, lettre du Conseil d'Etat à la diète de mai 1805.

Le Conseil d'Etat considérait comme inutile une nouvelle tentative auprès de l'ambassadeur pour le faire revenir sur ses exigences ; Caamano ne pouvait vraisemblablement pas s'écarter des instructions qu'il avait reçues de Madrid. Les 5 régiments suisses s'étaient contentés du mode d'avancement prévu par la capitulation et il était peu raisonnable d'espérer un changement en faveur des Valaisans. Toute discussion nouvelle ne pouvait que traîner en longueur et depuis plus de dix mois, le régiment était privé de la haute paie. Un retard supplémentaire encourageait les soldats allemands à se libérer à la fin de leur temps et à s'engager dans l'un des 5 régiments suisses où ils seraient notablement mieux payés.

Pour ne pas amener une catastrophe au sein du régiment, le Conseil d'Etat proposait de ne plus insister auprès de l'ambassadeur d'Espagne et d'accepter la capitulation en prenant des mesures en Valais pour que le principe de l'ancienneté fût respecté ; mais là encore, le Conseil d'Etat ne savait quelle attitude adopter.

Le moyen proposé par l'ancien gouvernement n'avait pas échappé au Conseil d'Etat ; l'on pouvait à nouveau faire prêter à chaque officier le serment de ne vouloir accepter aucune place au détriment de l'ancienneté sous peine de sanctions sévères. Ce procédé présentait à la fois des avantages et des inconvénients.

A première vue, il semblait que tous les officiers prêteraient volontiers le serment exigé d'eux puisqu'il les intéressait tous et qu'aucun cas défavorable n'était prévu. Le serment pouvait être juré en comité secret et les autorités avaient ainsi la possibilité de punir ceux qui le violeraient ou le divulgueraient. Si le roi venait à le savoir, il restait toujours la possibilité de lui présenter cette mesure comme un frein aux intrigues des ambitieux.

Il répugnait cependant au Conseil d'Etat d'établir le serment des officiers à l'insu du roi d'Espagne. Le procédé lui paraissait peu loyal et peu honorable. Il était délicat pour un gouvernement d'engager sa parole par un acte officiel tout en prenant des mesures clandestines pour rendre nuls certains articles de l'accord. Le roi d'Espagne pourrait alors prétendre que les Valaisans l'avaient trompé et dans une juste colère il pouvait renvoyer l'officier qui refuserait la place offerte, ou même tout le régiment.

La diète comprit fort bien l'embarras du Conseil d'Etat et, tout en déplorant le manque de compréhension rencontré auprès de l'Espagne, elle consentit à modifier les articles du projet de capitulation qui traitaient de la promotion des officiers ; il n'y eut plus d'allusion au principe de l'ancienneté. La difficulté majeure était ainsi abolie mais cette concession devait rester secrète afin d'obtenir si possible une réversale de la part de l'Espagne.

### 3. La signature du traité d'accession à la capitulation des cinq régiments suisses

Muni des nouvelles instructions de la diète, le Conseil d'Etat voulut envoyer auprès de l'ambassadeur d'Espagne les deux délégués valaisans, mais, informé de ce que l'on attendait de lui, le vice-bailli de Quartéry se récusa, affirmant que le chevalier de Caamano avait formellement demandé au conseiller d'Etat Charles-Emmanuel de Rivaz de venir conférer avec lui<sup>79</sup>. Ce contretemps irrita fort le grand bailli Augustini qui refusa fermement de modifier la députation nommée le 24 avril.

Devant l'attitude résolue du premier magistrat de la République, ses collègues s'inclinèrent et le Conseil d'Etat tint une dernière séance avant le départ des deux négociateurs. Dans la conférence secrète du 5 juillet, le grand bailli rappela les difficultés rencontrées depuis l'automne précédent et souligna le fait que la diète n'avait renoncé à l'ancienneté qu'en désespoir de cause. Il lui parut indiqué, pour contenter les députés des dizains, d'entreprendre une ultime tentative auprès de l'ambassadeur d'Espagne afin de sauvegarder le principe de l'ancienneté<sup>80</sup>.

La démarche n'obtint pas plus de succès que par le passé ; Caamano répondit le 25 juillet par un véritable ultimatum. Las de tergiverser depuis une année, l'ambassadeur fit savoir aux autorités valaisannes que l'impatience grandissait en Espagne, aussi bien à la cour qu'au régiment. Par son obstination, le Valais risquait de lasser la bienveillance du roi et de perdre son régiment. Pour mettre un terme aux hésitations, Caamano réclamait l'envoi rapide des deux négociateurs<sup>81</sup>.

Avant le départ des deux délégués, le Conseil d'Etat voulut consulter une dernière fois les dizains. Il leur envoya une circulaire les invitant à ratifier la permission qu'ils avaient octroyée au Conseil d'Etat à la fin de la dernière diète de mai. Malgré l'échec des derniers efforts déployés en vue de faire aboutir les vœux de la diète, cette dernière accorda une nouvelle fois (23 août 1805) la permission de traiter<sup>82</sup>. Les négociateurs pouvaient enfin se mettre en route pour Berne.

<sup>79</sup> AV, SE 6,10,1, lettre de Charles-Emmanuel de Rivaz à Augustini, le 7 juin 1805.

<sup>80</sup> AV, M 60, n° 10, décret faisant suite à la discussion du comité secret lors de la diète de mai 1805.

<sup>81</sup> AV, M 16, n° 182, séance du Conseil d'Etat du 3 août 1805.

<sup>82</sup> *Ibidem*, n° 244, séance du Conseil d'Etat du 23 août 1805.

Le président de la diète, le baron de Stockalper, et le vice-conseiller Quartéry reçurent leurs lettres de créance le 11 septembre à Sion. Ils partirent le lendemain pour Berne où ils arrivèrent le 13 au soir. La journée suivante fut consacrée à la présentation des lettres de créance et le 15 septembre, après avoir rendu la visite faite par les deux magistrats valaisans, l'ambassadeur d'Espagne tint une première conférence avec ses hôtes. Les pourparlers continuèrent régulièrement les jours suivants<sup>83</sup>.

Les négociateurs valaisans restèrent fidèles aux instructions qu'ils avaient reçues du Conseil d'Etat et malgré une certaine impatience manifestée par Caamano au cours des deux mois précédents, ils réussirent à se concilier les faveurs de l'ambassadeur. Ils obtinrent même quelques concessions ; c'est ainsi que l'article concernant la nomination du colonel fut modifié dans un sens qui répondait mieux aux désirs des Valaisans.

La bonne volonté apportée par les deux parties permit d'arriver à un accord. Le 22 septembre 1805, le traité d'accession à la capitulation des 5 régiments suisses au service de Sa Majesté Catholique fut signé par les deux envoyés valaisans et par l'ambassadeur Caamano au nom de l'Espagne<sup>84</sup>.

Ce traité devait encore être ratifié par le roi Charles IV et par la diète de la République valaisanne.

Pour accomplir plus rapidement les dernières formalités rendant effectif l'accord, le chevalier de Ferreira passa en Valais le 8 octobre. Il était porteur du traité tel qu'il devait être envoyé à la cour de Madrid et auquel il ne manquait que le sceau et les signatures des autorités valaisannes.

Le Conseil d'Etat profita de la présence en Valais du secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne pour lui confier deux lettres. La première était adressée au Prince de la Paix et l'autre au premier secrétaire d'Etat, don Joachim Cevallos. Elles annonçaient à ces deux princes l'heureuse issue des négociations et recommandaient à leur haute protection le régiment valaisan. Afin de remercier le secrétaire du roi d'Espagne, don Joachim-Eugène d'Onis, pour l'influence heureuse qu'il avait exercée sur le roi durant les négociations et surtout pour l'inciter à soumettre le plus rapidement possible le traité à son maître, le Valais lui faisait don de deux pièces de toile de la valeur de 20 louis<sup>85</sup>.

<sup>83</sup> AV, SE 6,4,20, lettre de Caamano à Augustini, datée de Berne le 19 septembre 1805.

<sup>84</sup> *Ibidem*, n° 21, du même au même, le 23 septembre 1805.

<sup>85</sup> AV, M 16, n° 310, séance du Conseil d'Etat du 5 octobre 1805.

L'Espagne ne voulut pas rester en retard dans l'échange des cadeaux et le chevalier de Ferreira rapporta de Madrid non seulement les remerciements du Prince de la Paix et du premier secrétaire d'Etat, mais encore un diplôme de chevalier de l'ordre de Charles III pour le grand bailli Augustini et pour le conseiller d'Etat Charles-Emmanuel de Rivaz<sup>86</sup>. De son côté, le chevalier de Caamano fut nommé lieutenant-général des armées du roi tandis que le chevalier de Ferreira obtint le poste de commissaire des guerres.

#### 4. La cérémonie de ratification du traité

La cérémonie de ratification du traité fut fixée d'un commun accord au 21 janvier 1806 à Saint-Maurice. Cette ville avait été choisie non seulement pour rendre moins long le voyage de l'ambassadeur d'Espagne mais surtout elle permettait d'éviter la présence du résident français, Joseph Eschassériaux. Le grand bailli Augustini a fait le rapport suivant sur cette cérémonie au Conseil d'Etat, le 4 février 1806 :

«S.E. Monsieur le chevalier de Caamano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S.M. Catholique près de la Confédération, est arrivé à St-Maurice le 20 janvier 1806 ainsi qu'il en avait prévenu S. E. le grand bailli, à trois heures après-midi environ, où il a été reçu par monsieur le vice-conseiller d'Etat de Quartéry qui est allé au-devant de lui jusqu'au couvent et par un détachement de l'électorat valaisan posté près du château et au bruit de l'artillerie.

» A cause des chemins affreux, monsieur le grand bailli est arrivé trop tard pour recevoir monsieur l'ambassadeur.

» Peu de temps après, monsieur le grand bailli et monsieur le conseiller d'Etat de Rivaz, priés par Son Excellence l'ambassadeur de se rendre à St-Maurice ainsi que monsieur de Stockalper, président de la Diète, qui n'a pu s'y rendre à cause d'un rhumatisme, dont il était affecté, on députa près de monsieur l'ambassadeur, monsieur le secrétaire d'Etat de Preux, le capitaine Chapelet et le familier Wolff, précédé du messenger d'Etat pour lui demander audience qui leur fit dire qu'il était prêt à les recevoir quand ils voudraient. S.E. le grand bailli, monsieur le conseiller d'Etat de Rivaz, le vice-conseiller d'Etat de Quartéry, le secrétaire d'Etat, le capitaine du dizain Chapelet précédés du messenger et du familier Wolff se rendent chez l'ambassadeur qui les fait recevoir à la grande porte de la maison par monsieur le chevalier de Ferreira et par son secrétaire intime, monsieur Willars, et monsieur l'ambassadeur vient au-devant d'eux jusqu'au haut de l'escalier.

<sup>86</sup> AV, SE 6,4,24, lettre de Caamano à Augustini, de Berne, le 4 décembre 1805.

» Entré dans la salle le grand bailli lui a fait un compliment de bienvenue auquel monsieur l'ambassadeur répondit très gracieusement. On convint d'échanger la ratification le lendemain à 10 heures et qu'il irait ensuite à l'église de l'abbaye pour armer S. E. le grand bailli et monsieur le conseiller d'Etat de Rivaz, chevaliers de l'ordre royal et distingué de Charles III ; après cela on soupa ensemble.

» Le 21 à 10 heures du matin, S. E. le grand bailli et tous les mêmes se rendirent chez S.E. l'ambassadeur qui, après avoir témoigné à la République et au gouvernement par un discours très gracieux et court, que le roi son maître était animé des sentiments d'affection et de bienveillance pour eux et que lui-même ambitionnait l'honneur de pouvoir être de quelque utilité à la République, dont il prônait la sagesse, ainsi que du régiment qu'elle tient au service du roi, présente au grand bailli l'acte d'accession à la capitulation suisse pour le régiment valaisan, ratifié par le roi, renfermé dans un couvert de velours cramoisi, brodé en or, le grand sceau de S.M. dans une très belle boîte d'argent gravé, attaché par des cordons mêlés d'or et d'argent avec des franges en grains d'épinards en or et en argent. Ensuite le grand bailli lui a rendu l'acte de reçu que S. E. lui avait fait remettre contre la ratification de la Diète, et l'autre d'échange des ratifications dressées qui aurait dû être signé par monsieur Stockalper et de Quartéry comme ayant été députés du Conseil d'Etat près S. E. l'ambassadeur à Berne, en l'absence de monsieur Stockalper, le grand bailli a signé comme chargé des Relations extérieures et monsieur de Quartéry, comme député.

» Le grand bailli a alors répondu au discours de Son Excellence comme voici : « Excellence, quelle est cette faveur, le digne représentant d'un grand roi quitte au plus gros de l'hiver le plus rigoureux, ses aisances que son âge et sa santé lui commandaient de conserver, il passe intrépidement les monceaux effrayants de neige et de glace, comme de la Suisse il se rend au séjour effrayant des vents impétueux et des tristes rivages du Rhône, il veut porter lui-même au gouvernement du Valais le gage précieux de la haute bienveillance dont son auguste maître veut bien honorer cette République indépendante, la capitulation que S.M. Catholique vient de ratifier. Depuis longtemps les Valaisans ont attaché un grand prix au service d'Espagne. La tradition nous parle des compagnies de Stockalper, de Courten, de Riedmatten, de Roten, de Torrenté, de Kalbermatten, Chastonay, de Guillet, d'Augustini et de Preux, mais il n'y a encore que dix ans qu'un régiment entier, que le régiment de Courten, si longtemps, si étroitement lié au service de France passa après le 10 octobre 1795 au service d'Espagne en vertu d'une capitulation dont la durée a été déterminée pour un demi-siècle entier. Si quelques changements dans cette capitulation sont devenus nécessaires, le fond d'icelle, l'esprit du corps n'ont point changé nos compatriotes, car les neveux de Tell, les descendants de Winkelried, les défenseurs des Bourbons à

Meaux et aux Tuileries combattront toujours avec courage et fidélité pour les souverains auxquels ils s'engagent et nos compatriotes n'ont pas changé.

» Chef et interprète de leurs sentiments, je prie Votre Excellence de l'être gracieusement près de Sa Majesté Catholique de notre plus profond respect et du plus inviolable attachement et de la plus vive reconnaissance. La ratification que la République a donnée le 4 novembre passé à la capitulation du régiment au service d'Espagne basée sur des sentiments aussi solides, en garantit le plus heureux succès, car on ne peut bien servir que quand on sert le cœur. C'est une vérité consacrée même dans le premier livre des Rois. Et à vous aussi, Excellence, j'ai à parler au nom de la nation que j'ai l'honneur de représenter. Elle sait apprécier le prix de bienveillance, dont vous l'avez toujours comblée depuis plus de dix ans ; ses sentiments de reconnaissance seront ceux de leurs neveux. Veuille Dieu de toutes les armées s'en charger, conserver encore longtemps et heureusement le nouveau lieutenant-général des armées de S.M. Catholique, S.E. monsieur l'ambassadeur Caamano accrédité près la République du Valais quant au régiment qu'elle tient au service d'Espagne !

» Cela fini, S. E. a dit à l'assemblée que S. M. Catholique, voulant donner une preuve de sa satisfaction et de sa bienveillance à la République dans ses chefs et aux chefs mêmes, avait accordé à S. E. le grand bailli la grâce de le créer chevalier pensionné de l'ordre royal et distingué de Charles III et elle lui a remis le diplôme et la croix en diamants ; ensuite à monsieur de Quartéry pour monsieur Stockalper une très belle boîte garnie en diamants, après cela, une à monsieur Quartéry pour lui aussi en or garnie de diamants et à monsieur le conseiller d'Etat de Rivaz la croix et le diplôme de chevalier surnuméraire de l'ordre royal et distingué de Charles III.»

Augustini remercie ensuite l'ambassadeur pour l'honneur qui lui échoit.

« Messieurs de Rivaz et Quartéry ont à leur tour fait leurs compliments et remerciements. Ensuite le grand bailli et le conseiller d'Etat de Rivaz avec leur comitive composée des précédents et de toutes les autorités de la ville et monsieur de Ferreira se sont rendus à l'abbaye au bruit de l'artillerie et au son de toutes les cloches, et peu de temps après y arriva S.E. l'ambassadeur accompagné de monsieur Willars. L'abbé disait la messe; après, S. E. le grand bailli et monsieur de Rivaz furent reçus chevaliers avec une grande solennité, au bruit de l'artillerie, et tous retournèrent ensemble dans la maison de monsieur le vice-conseiller d'Etat de Quartéry où il y avait un superbe dîner, comme il convenait pour le représentant d'un grand roi.»

Le grand bailli donne ensuite la liste des toasts qui furent portés en l'honneur des personnalités espagnoles et valaisannes.

«Les toasts pour le roi d'Espagne, son ambassadeur, le grand bailli et le Conseil d'Etat ont été accompagnés au bruit de l'artillerie.

»L'ambassadeur a fait personnellement les visites au grand bailli, au conseiller d'Etat de Rivaz, les autres y envoyant des billets. Le grand bailli, au nom de la République, en présence et de l'agrément de l'ambassadeur, a remis à monsieur le chevalier de Ferreira et à monsieur Willars son secrétaire intime, au premier un sabre à manche d'argent, au second une écritoire en argent, chaque pièce aux armoiries de la République.»

Suit alors le discours du grand bailli lors de la remise des cadeaux.

«L'un et l'autre l'ont reçu avec l'expression de leurs sentiments de reconnaissance. Monsieur l'ambassadeur a assisté au bal que messieurs de la ville ont donné en cette occasion ; de même messieurs Augustini et de Rivaz et toute leur comitive ont assisté à ce bal. La troupe est restée assemblée pendant tout le temps que l'ambassadeur est resté à St-Maurice, elle a posté des sentinelles aux portes où logeaient l'ambassadeur, le grand bailli et le conseiller d'Etat, et ils se mettaient sous les armes chaque fois que monsieur l'ambassadeur, le grand bailli et le conseiller d'Etat passaient devant leur poste. Il y avait chaque jour un beau repas et beaucoup de convives invités. Jeudi 23, après un superbe déjeuner, monsieur l'ambassadeur d'Espagne est reparti avec MM. Ferreira et Willars. Dans sa voiture à six chevaux, il a paru extrêmement satisfait des honneurs qu'on lui a rendus, dont il ne s'attendait pas, toutes les autorités civiles et militaires lui ont fait des visites de corps et aussi au grand bailli et au conseiller d'Etat de Rivaz ; le vendredi 24 ce dernier est reparti et le grand bailli le même jour après-midi auquel le dizain de Martigny a rendu au passage tous les honneurs possibles»<sup>87</sup>.

## *B. La nouvelle capitulation*

### *1. La nouvelle capitulation comparée à l'ancienne*

Le traité d'accession à la capitulation des cinq régiments suisses au service de l'Espagne signé le 22 septembre à Berne par les représentants de l'Espagne et du Valais<sup>88</sup> permettait au régiment de sortir d'une crise qui aurait entraîné sous peu sa disparition. Le futur commandant du régiment écrivait en effet au grand bailli, le 17 sep-

<sup>87</sup> AV, M 16, n° 598, rapport du grand bailli au Conseil d'Etat en séance du 4 fév. 1806.

<sup>88</sup> AV, SE 34,1, original du traité avec sceau.

tembre 1805 : « J'apprends avec joie que nous touchons enfin au moment de voir le fond de nos soldats être au taux de celui de toute l'armée ; cette égalité devient d'autant plus importante que nous avons absolument perdu leur confiance par un laps de dix mois de l'assurance que nous n'avons cessé de leur donner qu'ils seraient inmanquablement assimilés aux autres corps et ce retard de la capitulation nous a d'autant plus alarmés que sur douze cents de ceux dont l'engagement expire cette année, nous ne pouvons nous flatter d'en conserver un seul »<sup>89</sup>.

La nouvelle capitulation<sup>90</sup> qui comprenait 66 articles n'était pas très différente d'esprit de la première mais cette fois les négociations avaient été officielles et l'on avait traité entre Etats ; les militaires n'avaient joué qu'un rôle très effacé, se bornant à presser le gouvernement dans ses démarches et lui laissant tout le soin de mener à bien les négociations.

Les pourparlers ne nécessitaient pas la présence des militaires car la nouvelle capitulation ne bouleversait pas l'organisation du régiment, tout au plus prévoyait-elle la création de deux postes de porte-drapeau ce qui augmentait de deux unités le nombre des sous-lieutenants. Pour la première fois aussi, il était créé une école pour cadets et pour les jeunes officiers subalternes.

Le régiment gardait sa juridiction propre et les capitaines en second continuaient, comme par le passé, à faire partie de la Chambre Haute. L'indépendance et la compétence du Conseil de guerre étaient soulignées ; la Caroline était abolie et les peines prévues devenaient moins sévères.

Le régiment restait formé de deux bataillons et l'effectif total passait à 1909 unités. Toutes les recrues devaient être suisses ou allemandes mais après une période de quatre ans le tiers du régiment devait être formé de soldats suisses ou valaisans.

En plus du colonel, du lieutenant-colonel et du major, les capitaines en premier des compagnies de fusiliers demeuraient responsables de la caisse du régiment. Le major ne participait plus au partage des bénéfices à la fin de l'année, car le recrutement n'était plus dans ses compétences<sup>91</sup>.

Le sergent avec 35 années de service pouvait occuper le grade de sous-lieutenant ; il recevait alors une pension correspondant à cette fonction. Les hommes blessés à la guerre avaient aussi droit à

<sup>89</sup> AV, SE 6,1,27, lettre du colonel Charles de Preux à Augustini du 17 septembre 1805.

<sup>90</sup> AV, SE 34,4, capitulation des cinq régiments suisses.

<sup>91</sup> En compensation, la solde du major était doublée.

une pension et le mont-de-piété militaire était ouvert à tous ; mais ce qui tenait le plus à cœur aux membres du régiment c'était l'augmentation de solde que le roi avait consentie pour la plus grande joie de chacun. Comparées aux anciennes, les soldes et les gratifications étaient sensiblement meilleures :

	1795	1805
colonel	4520	réaux 4700 réaux
lieutenant-colonel	1530	2200
major	900	1800
aide-major	400	600
porte-drapeau		384
aumônier	260	384
secrétaire espagnol	260	700
chirurgien	210	350
tambour major	60	147,24
musicien	75	75
cpl. charpentier	85	85
charpentier	70	61
armurier	30	120
prévôt	30	80
Compagnies de grenadiers :		
capitaine	735	1200
lieutenant	360	520
sous-lieutenant	260	400
sergent en premier	160	147,24
sergent en second	135	124,24
caporal en premier	80	85
caporal en second	75	75
tambour	75	75
grenadier	70	61
Compagnies de fusiliers :		
capitaine en premier	825	1200
capitaine en second	460	800
lieutenant en premier	340	480
lieutenant en second	300	480
sous-lieutenant en premier	240	384
sous-lieutenant en second	200	384
sergent en premier	160	147,24
sergent en second	120	112
caporal en premier	75	80
caporal en second	70	70
tambour	70	70
fusilier	65	56,16

Si apparemment la solde des soldats était moins bonne, en réalité il n'en était rien car tous les mois la trésorerie royale devait donner à chaque homme du régiment, à partir du grade de sergent en premier et au-dessous, la somme de 15 réaux en supplément.

Pour la première fois, les pensions et retraites étaient fixées dans la capitulation pour tous les grades<sup>92</sup> :

	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
colonel			750	850	1000
lieutenant-colonel			600	700	800
major			540	600	700
capitaine en premier			360	400	450
capitaine en second			360	400	450
lieutenant (I et II)			180	200	220
ss-lieutenant (I et II)			150	180	200
porte-drapeau			150	180	200
aumônier			150	180	200
secrétaire espagnol			300	320	350
chirurgien			150	180	200
sergent et au-dessous	40	90	135		

Par cette capitulation, le régiment valaisan s'engageait à servir l'Espagne durant les 40 années à venir ; il pouvait être employé en dehors d'Espagne, mais uniquement en Europe et jamais contre les alliés des cantons suisses et de la République du Valais. Si un point litigieux ne pouvait être supprimé par une négociation amiable, les deux partis acceptaient de recourir à une médiation. Enfin, le Valais avouait le régiment qu'il possédait au service de l'Espagne.

## 2. *La capitulation comparée à celle des régiments suisses*<sup>93</sup>

La capitulation signée par la Suisse le 2 août 1804 ne pouvait s'appliquer à la lettre au régiment valaisan. Il fut nécessaire de modifier certains articles pour les rendre compatibles avec la constitution valaisanne. Le traité d'accession ne comportait pas moins de 18 articles qui, pour la plupart, se contentaient de remplacer les mots de «Confédération Suisse» par ceux de «République du Valais».

L'article premier prévoyait que le régiment valaisan continuerait à servir l'Espagne durant 40 ans, c'est-à-dire 10 ans de plus que les régiments suisses ; les articles suivants reprenaient l'organisation du régiment et y introduisaient les deux porte-drapeau.

Les articles réglant la nomination des officiers et leur promotion étaient propres au Valais : seuls pouvaient être admis au grade de cadet, les jeunes gens nés ou naturalisés valaisans. Dès qu'une place de sous-lieutenant venait à vaquer, le colonel du régiment devait

<sup>92</sup> Les soldes et les pensions sont mensuelles. Valeur au change de l'époque : 1 réal = 5 sols de France. — 34 maravédis = 1 réal de veillon. — 6 réaux de veillon = 1 livre suisse (AF, C 654, p. 89).

<sup>93</sup> Comparaison entre AV, SE 34,4 et AV, SE 34,2.

avertir le Conseil d'Etat et l'ambassadeur d'Espagne en Suisse. Il appartenait au grand bailli d'aviser le dizain intéressé que son tour de nomination était venu. Le candidat choisi devait alors se présenter devant le Conseil d'Etat et devant l'ambassadeur d'Espagne qui se prononcerait en dernier lieu sur son admission au régiment.

Dans la répartition des places d'officiers, 4 sous-lieutenances étaient réservées pour les sergents et les cadets fils de capitaines suisses ou allemands. En cas de nécessité, 6 sous-lieutenances pouvaient être réclamées par le roi qui faisait là un geste en faveur des Valaisans puisque la capitulation suisse lui donnait droit à 8 sous-lieutenances.

Malgré les difficultés rencontrées, le principe de l'ancienneté n'avait pas été totalement rejeté par l'Espagne. Les articles traitant de la promotion des officiers, sans reconnaître formellement l'ancienneté, la favorisait notablement. Lors de la vacance du poste de colonel, de lieutenant-colonel, de major ou de capitaine en premier, le plus ancien en grade inférieur devait occuper la place libre, mais l'inspecteur des troupes suisses pouvait toujours présenter au roi le candidat qu'il jugeait le plus apte à occuper la charge devenue vacante. Les officiers qui n'étaient pas communiens valaisans ne pouvaient avancer aux emplois de colonel, de lieutenant-colonel ou de capitaine en premier de fusiliers ; leurs ambitions devaient se limiter aux grades de major, de capitaine de grenadiers ou de capitaine en second de fusiliers.

Les articles du traité d'accession respectaient avant tout les volontés du roi Charles IV ; malheureusement ce monarque ne put jouir longtemps des droits qu'il s'était réservés car les deux années qui suivirent le renouvellement de la capitulation furent aussi désastreuses pour lui que pour le régiment valaisan.

## CHAPITRE IV

### La fin du régiment 1806—1808

#### *A. Le régiment valaisan avant son incorporation dans l'armée française*

##### *1. La garnison de Madrid*

Depuis le début de l'année 1804, le régiment valaisan était commandé par le lieutenant-colonel Charles de Preux. Le colonel Elie de Courten qui s'était retiré du service actif à cette époque mais sans donner sa démission obtint sa retraite définitive le 28 mars 1805. Désirant répondre aux vœux du Conseil d'Etat, la cour d'Espagne accepta de patienter quelque temps avant de nommer le nouveau colonel du régiment ; l'affaire qui opposait le lieutenant-colonel Charles de Preux au major Marc de Courten et au capitaine Bay n'avait pas encore été tranchée par la diète ; il convenait d'attendre sa décision avant de confier définitivement le régiment à Charles de Preux<sup>94</sup>.

La nomination de ce dernier au grade de colonel arriva au début de l'année 1806. Le major Marc de Courten profita de cette occasion pour prendre sa retraite avec une pension mensuelle de 500 réaux. Cette nouvelle démission entraîna une réorganisation au sein du régiment et, le 5 février 1806, le nouveau colonel put annoncer au grand bailli sa nomination au grade de colonel, celle du capitaine Bay au grade de lieutenant-colonel et celle du capitaine Gard au grade de major<sup>95</sup>.

<sup>94</sup> AV, SE 37, n° 31, lettre du bailli Augustini à Caamano, datée de Sion, le 25 mai 1805.

<sup>95</sup> *Ibidem*, 6,1,29, lettre du colonel de Preux au bailli Augustini datée de Madrid, le 5 février 1806.

Le 19 février, l'inspecteur des troupes suisses, le maréchal de camp Joseph-Joachim Marti, tint à féliciter le nouveau commandant du régiment et lui envoya le lendemain des instructions très précises concernant la comptabilité du régiment. Lorsque le major Marc de Courten s'était retiré, les autorités espagnoles avaient examiné de très près les comptes du régiment ; il apparut bien vite qu'un grand désordre y régnait, particulièrement dans les registres de l'aide-major Kadler et du capitaine-caissier Bay. Ce n'étaient pas les seuls coupables et le général Xavier de Negrete flétrit sévèrement l'intérêt démesuré avec lequel les chefs et les capitaines en premier avaient veillé à l'augmentation frauduleuse des bénéfices. Le roi interdit le partage des sommes excédentaires et ordonna la restitution de l'argent mal acquis qui fut estimé à la somme de 595.261 réaux. Cet argent devait rester à la disposition du régiment pour servir à l'achat d'armes, d'habits et à l'engagement de nouvelles recrues<sup>96</sup>.

Pour éviter à l'avenir une pareille mésaventure, l'inspecteur, don Joachim Marti, nomma au grade de major le capitaine Gard. En outre, il donna aux caissiers du régiment une méthode de comptabilité qui servira par la suite de modèle aux autres troupes espagnoles.

Ce regrettable incident rendit difficile l'arrivée du colonel de Preux à la tête du régiment. Il réussit cependant à effacer la mauvaise impression laissée par les désordres de l'ancienne administration et entra même dans les bonnes grâces du Prince de la Paix.

Le 16 décembre 1806, voulant attirer sur le régiment et sur sa personne les faveurs du premier ministre Godoy, généralissime et favori de la reine, le colonel de Preux proposa au Prince de la Paix d'attacher à sa personne le régiment valaisan et de lui donner le nom de «Colonel-Régiment». Le régiment aurait ainsi tenu le rôle qui avait été durant tout le siècle précédent celui des gardes suisses auprès de la maison royale de France ; mais au lieu d'être au service du roi, le régiment aurait été au service exclusif du Prince de la Paix. C'était là un acte d'audace de la part du colonel de Preux car le régiment aurait eu ainsi la préséance sur les autres régiments suisses.

La proposition présentée par le colonel de Preux fut accueillie favorablement par Manuel Godoy mais, malgré toute son audace, il ne voulut pas donner suite à ce projet. Il n'osait s'entourer d'une garde que le roi lui-même n'avait pas. Il remercia donc le colonel pour son offre et en remit à plus tard l'exécution car, faisait-il remarquer, en ce moment se fixent la politique et la géographie de l'Europe<sup>97</sup>.

<sup>96</sup> AV, SHVR, service d'Espagne, cart. 12, fasc. 23, rapport du général Xavier de Negrete du 20 février 1806.

<sup>97</sup> *Ibidem*, réponse du Prince de la Paix, le 10 janvier 1807.

## 2. Les difficultés du recrutement

Les grands bouleversements qui agitaient l'Europe et qui préoccupaient le Prince de la Paix rendirent de plus en plus difficile la tâche des recruteurs, si bien qu'on se livra dans les régiments suisses et dans le régiment valaisan à une véritable surenchère pour réengager les soldats qui avaient fini leur temps. Ce mouvement prit une telle extension que, le 1er janvier 1807, les commandants intéressés mirent sur pied un accord au sujet du réengagement. Le maximum de la prime de réengagement fut fixé à 40 réaux et les chefs exigèrent des nouvelles recrues leur feuille de congé si elles avaient servi auparavant dans l'un des 6 régiments suisses<sup>98</sup>.

Un instant, les chefs des régiments crurent que leurs soucis allaient disparaître. La France offrait à l'Espagne 9 000 prisonniers prussiens pour renforcer l'armée de Charles IV. Les régiments suisses eurent la priorité et, le 9 février 1807, le colonel de Preux fut informé que 450 Prussiens viendraient compléter l'effectif de son régiment ; mais arrivés à la frontière des Pyrénées, les prisonniers refusèrent de servir l'Espagne et le régiment dut renoncer à ce renfort<sup>99</sup>.

Devant ce nouvel échec, les recruteurs se tournèrent vers le Valais mais ils ne rencontrèrent plus les mêmes facilités que lors des années précédentes.

Les accusations lancées par la France contre les agents recruteurs du régiment de Preux n'avaient pas cessé depuis que le Valais éprouvait des difficultés à lever le bataillon de volontaires promis à Napoléon. Elles se renouvelèrent à maintes reprises et devinrent de plus en plus menaçantes si bien que le 15 avril 1807, le colonel de Preux dut prendre une mesure d'apaisement : il ordonna au capitaine Alexis de Werra qui dirigeait le recrutement en Valais de ne pas faire de nouvelles recrues jusqu'à ce que le bataillon pour la France fût au complet. Cette décision calma pour quelques jours le flot des plaintes françaises mais ne fit pas l'affaire du régiment qui devait, selon la nouvelle capitulation, compléter le tiers de son effectif par des Valaisans ou des Suisses ; c'est pourquoi il ne fut pas défendu au capitaine de Werra d'engager les hommes qui se présenteraient spontanément à lui pour entrer au service de l'Espagne.

Le résident français Derville-Malécharde n'admit pas ce point de vue et demanda officiellement au Conseil d'Etat, le 20 novembre 1807, de suspendre totalement le recrutement pour l'Espagne et de compléter au plus vite le bataillon destiné à la France.

<sup>98</sup> *Ibidem*, copie de l'accord datée du 15 janvier 1807.

<sup>99</sup> AF, B 785g, p. 181, rapport analytique sur une lettre d'Antoine de Courten du 5 mai 1800 à la Commission exécutive.

Les autorités valaisannes comprirent tout ce qu'il y avait d'impératif dans cette demande, mais elles ne pouvaient ordonner une suspension de recrutement pour l'Espagne sans porter atteinte à la capitulation de 1805. Le grand bailli de Sépibus offrit d'écrire au colonel de Preux pour lui demander de prolonger encore quelque temps les mesures qu'il avait prises<sup>100</sup>. Derville-Malécharde n'accepta pas la réponse du grand bailli et parla d'envoyer une lettre à l'empereur<sup>101</sup>.

La position du gouvernement devint encore plus délicate le 8 décembre 1807 ; le capitaine de Lovina informa le Conseil d'Etat que le sergent Duchoux et le caporal Walker allaient à nouveau recruter en Valais<sup>102</sup>. La France réagit vivement et n'hésita pas à mettre en cause le gouvernement lui-même en laissant entendre que chaque jour les déserteurs français prenaient le chemin de l'Espagne munis de faux papiers fournis par les autorités valaisannes. Le Conseil d'Etat prit des mesures sévères pour lutter efficacement contre les abus possibles : il doubla les amendes et examina avec plus de soin encore les convois de recrues pour l'Espagne.

Malgré toute la bonne volonté des autorités valaisannes, les plaintes continuèrent de plus belle et il fallut attendre l'incorporation du régiment de Preux dans l'armée française au mois de mai 1808 pour les voir cesser.

### 3. *La campagne du Portugal (automne 1807)*

Alors que le Valais se débattait dans des problèmes de plus en plus difficiles, la situation évoluait rapidement en Espagne. Le Portugal, malgré les avertissements de Napoléon, continuait à trafiquer avec l'Angleterre et rendait ainsi perméable le Blocus continental. Par l'intermédiaire du général Duroc, Napoléon conclut avec l'Espagne le traité de Fontainebleau (27 octobre 1807) qui prévoyait le partage du Portugal entre la reine d'Etrurie pour laquelle était créé le royaume de Lusitanie et le Prince de la Paix qui devenait prince des Algarves ; Napoléon s'était réservé le centre du Portugal pour en disposer à la paix. Le traité de Fontainebleau mettait aussi à la disposition de Napoléon trois divisions espagnoles pour envahir la province d'Oporto, marcher sur Lisbonne et occuper les Algarves.

<sup>100</sup> AV, M 21, n° 48, lettre du 26 novembre 1807 du bailli de Sépibus au résident Derville-Malécharde.

<sup>101</sup> *Ibidem*, n° 54, lettre du même au même, datée du 27 novembre 1807.

<sup>102</sup> AV, SE 6,16,3, lettre du colonel de Preux au bailli de Sépibus datée de Madrid, le 17 octobre 1807.

Avant même la ratification du traité, le roi Charles IV envoya un corps d'observation en Estrémadure. Une partie du régiment valaisan en fit partie. Le 12 octobre, les deux compagnies de grenadiers ainsi que la musique du régiment se mirent en route pour rejoindre le corps d'observation. Cinq jours plus tard, le colonel de Preux reçut l'ordre de se mettre en marche sans délai avec un bataillon complet, tandis que le restant du régiment devait aller tenir garnison au sud de la ville de Madrid. C'est là que le premier bataillon vint le rejoindre après une courte campagne interrompue par l'hiver<sup>103</sup>.

## *B. L'incorporation dans l'armée française*

### *1. L'invasion française*

L'entente franco-espagnole n'était qu'apparente car Napoléon voulait depuis longtemps chasser les Bourbons d'Espagne et les remplacer par un membre de sa famille. Pour parvenir à ce but, il utilisa habilement les dissensions de la famille royale d'Espagne.

Profitant de la liberté de passage accordée par les Espagnols aux troupes françaises, l'armée impériale se répandit dans le pays. Tandis que la cour de Madrid hésitait à agir, l'armée française s'emparait par ruse ou par force des citadelles de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Figuières et de Barcelone, seuls obstacles importants sur la route de Madrid.

Avec l'arrivée de Murat aux portes de la capitale, les événements se précipitèrent. Le roi Charles IV eut l'idée de s'exiler dans ses colonies à la fin mars, mais il fut incapable de prendre une résolution énergique et préféra abdiquer en faveur de son fils Ferdinand VII. Cette abdication fut le signal de l'émeute dirigée avant tout contre le Prince de la Paix détesté par la plus grande partie du peuple espagnol. Le 18 mars, Manuel Godoy fut arrêté et malmené par la populace à Madrid ; il ne dut son salut qu'aux troupes de Murat. Les jours suivants les troubles redoublèrent et à une heure cruciale de son histoire, l'Espagne se trouva en proie à l'anarchie et aux désordres.

L'inquiétude et l'incertitude des Madrilènes gagnèrent peu à peu le régiment de Preux, témoin des événements qui bouleversaient l'ordre dans la capitale. La menace de se trouver seuls en face de l'armée française ne cessait de préoccuper les chefs du régiment et déjà ils hésitaient sur l'attitude à adopter, lorsqu'un ordre de l'infant don An-

<sup>103</sup> AV, SVHR, service d'Espagne, cart. 12, fasc. 23, lettre du général Joachim Marti au colonel de Preux, datée de Madrid, le 17 octobre 1807.

tonio éloigna de la capitale le régiment de Preux. L'inspecteur général, don Joachim Marti, l'envoya tenir garnison à Cuenca, petite ville à une trentaine de lieues à l'est de Madrid (1<sup>er</sup> mai 1808). Le déplacement était de peu d'importance mais il répondait aux désirs de la Junte espagnole qui voulait éviter tout sujet de frictions avec la France<sup>104</sup>.

Cette mesure ne fut pas suffisante pour soustraire le régiment aux visées françaises ; Napoléon appréciait à leur juste valeur les qualités militaires des Suisses, aussi n'eut-il rien de plus pressé que d'incorporer à son armée les régiments suisses au service de l'Espagne. Le 4 mai, il donna l'ordre au prince Murat de confier le commandement de la brigade formée par les «Suisses-Espagnols» au général Rouyer et de réunir cette troupe au corps du général Dupont<sup>105</sup>. Le lendemain, l'empereur insista à nouveau pour que son ordre fût exécuté au plus vite et invita les soldats suisses qui étaient à son service à partager leur table avec les camarades qui servaient l'Espagne. Supposant à tort que la solde versée par la France était plus avantageuse, il décida «qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, les troupes espagnoles seront traitées comme les troupes françaises»<sup>106</sup>.

Encerclés par l'armée française, les régiments de Reding et de Preux ne surent bientôt plus quelle attitude adopter : les chefs de ces deux régiments craignaient autant de faire trop que de ne pas faire assez. Le peuple espagnol voyait en eux les soutiens du Prince de la Paix qu'il haïssait ; de jour en jour la populace se fit plus menaçante, allant même jusqu'à lacérer les drapeaux du régiment de Preux. Par un artifice diabolique, les Français rendaient encore plus suspect le régiment en lui témoignant ostensiblement une confiance qui semblait le rendre complice de leurs menées mais qu'ils étaient loin d'éprouver en réalité. La France regardait avec défiance ce régiment espagnol, autrefois au service de la France monarchique, lié maintenant par une capitulation avec les Bourbons d'Espagne et cherchant désespérément à ne pas compromettre son gouvernement.

## 2. *L'incorporation dans l'armée Dupont*

La rapidité avec laquelle se succédèrent les événements en Espagne au cours du mois de mai avait de quoi laisser abasourdis les chefs du régiment valaisan. Le 9 mai, le ministre O'Farill, par le canal du général Xavier de Negrete, informait le régiment de la nomination du duc de Berg à la fonction de lieutenant-général du

<sup>104</sup> AV, SHVR, Service d'Espagne, 12,23, Lettre du général Marti, du 1<sup>er</sup> mai 1808.

<sup>105</sup> *Correspondance de Napoléon 1<sup>er</sup>*, Paris, 1858-1870, t. 17, n° 13809.

<sup>106</sup> *Ibidem*, n° 13813.

royaume<sup>107</sup> ; cette nouvelle fut confirmée le lendemain par don Joachim Marti qui insista pour que la bonne harmonie s'établît entre les troupes françaises et espagnoles ; le 11 mai parvint au régiment l'interdiction de recruter des déserteurs espagnols ou français ; enfin le 13 mai, le ministre Gonzales O'Farrill ordonna aux régiments de Preux et Reding de se mettre sous les ordres du général Rouyer pour se rendre à l'armée Dupont cantonnée à Talaveyra de la Reyna<sup>108</sup>.

L'ordre donné par le ministre espagnol faisait passer le régiment de Preux au service de la France ; c'est ce que confirma une lettre envoyée de Madrid, le 17 mai, par le prince Murat : «L'empereur m'ordonne de réunir les régiments suisses sous le commandement de généraux français et de les mettre sur le pied de ses armées, je suis persuadé que vous connaîtrez dans cette mesure de l'empereur une pensée éclatante de l'intérêt qu'il porte à votre nation»<sup>109</sup>. L'ordre de Napoléon ne fut qu'en partie exécuté car seuls les deux régiments en garnison à Madrid et entourés par les troupes françaises furent incorporés bien malgré eux dans l'armée impériale.

Le prince Murat ne voulut pas laisser les deux régiments dans les environs de Madrid ni les envoyer immédiatement à l'armée Dupont ; il les dirigea vers Séville pour renforcer cette place très menacée. Cette décision irrita fort l'empereur qui était peu disposé à mettre entre les mains du général espagnol commandant la place de Séville deux régiments suisses qui cachaient mal leur sympathie pour l'Espagne. Il donna l'ordre lui-même à Murat de les mettre avec le général Dupont «parce qu'avec ce général ils agiront suivant l'impulsion française. Ils sont actuellement à Talaveyra, il faut les y laisser»<sup>110</sup>.

A la suite de ces ordres et de ces contrordres, le moral du régiment se trouva au plus bas : à la fatigue s'ajoutait pour chacun une crise de conscience aiguë. C'est en vain que le commandant du régiment qui venait de recevoir de Murat le grade de brigadier essayait de gagner du temps.

Le 26 mai 1808, il écrivait au grand bailli de Sépibus une lettre qui laissait percer tout le désarroi de cet officier : «J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la copie littérale de la lettre que j'ai reçue avant hier de S. A. I. le grand-duc de Berg, lieutenant-général du royaume d'Espagne. Il n'est pas étonnant qu'elle me soit parvenue

<sup>107</sup> AV, SHVR cart. 12, fasc. 23, lettre du 9 mai 1808, envoyée par le ministre de la guerre O'Farrill au colonel de Preux.

<sup>108</sup> *Ibidem*, du même au même, en date du 13 mai 1808.

<sup>109</sup> *Ibidem*, du même au même, en date du 17 mai 1808.

<sup>110</sup> *Correspondance de Napoléon 1er*, t. 17, n° 13879.

si tard, n'ayant pas pu lui donner une direction assurée par l'effet des ordres et des contrordres qui m'ont été adressés successivement pendant les 23 jours de marche que j'ai effectués.

» Quoique j'ignore, Messieurs, si vous avez connaissance du changement que me semble me présager l'expression de cette lettre, j'ai cru qu'en cette critique circonstance le seul devoir que j'avais à remplir était d'obéir passivement en attendant que je reçusse vos ordres sur la conduite à tenir par la suite. Mais ce qui m'afflige sensiblement est la détermination de 6 capitaines et d'un slt du régiment qui viennent de me remettre leur mémoire par lequel ils demandent leur démission, ce qui ne peut que produire un mauvais effet.

» P. S. Partant demain sous les ordres d'un général français pour je ne sais où, je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien m'adresser votre réponse à Madrid d'où l'officier que j'ai laissé en dépôt me la fera parvenir»<sup>111</sup>.

Pris au milieu de l'armée française, le régiment valaisan se sentait totalement étranger au corps de Dupont qui à son départ de Bayonne comptait 25 000 hommes répartis dans les divisions Barbon, Vedel, Gobert. Son chef, le général Dupont de l'Etang, était un officier de l'ancien régime, brave mais sans grand génie. Son armée se composait de jeunes conscrits de 19 ans, mal instruits et très peu résistants. Ils supportèrent mal les marches forcées qu'on exigea d'eux des Pyrénées à Tolède. Surpris par l'hiver castillan, les malades et les déserteurs se comptaient par milliers. C'est au milieu de cette troupe très médiocre que le régiment valaisan prit place ; il forma avec le régiment de Reding une brigade placée sous la direction du général Schramm qui commandait dans la division Barbon.

### *3. Baylen et la fin du régiment*

Lorsque l'insurrection espagnole eut gagné toutes les régions de l'Espagne encore inoccupées par les armées françaises, le général Dupont reçut l'ordre de quitter Aranjuez, de traverser la Sierra Morena et de s'emparer des villes de Cadix et de Séville, foyers de l'émeute et sièges du gouvernement national. La division Barbon s'ébranla à la fin du mois de mai emmenant avec elle les deux régiments suisses qui marchaient sans aucun enthousiasme.

Les difficultés commencèrent en abordant la Sierra Morena où des bandes de paysans armés harcelèrent sans cesse les troupes françaises.

<sup>111</sup> AV, SE 6,16,10, lettre du colonel de Preux au grand bailli de Sépibus, datée de Tolède, le 26 mai 1808.

Le 3 juin, la division déboucha sur la plaine du Guadalquivir. Au moment de passer le fleuve à Andujar, le général Dupont apprit que toute l'Andalousie s'était soulevée sous les ordres du général Castanos secondé par le général Théodore de Reding.

Le 7 juin, la division Barbon emporta le pont de l'Alcoéla et se dirigea vers Cordoue qui fut prise d'assaut et pillée. Dans le désordre qui suivit, un grand nombre de soldats et d'officiers des deux régiments suisses rejoignirent leurs camarades restés fidèles à l'Espagne ; c'est ainsi que le lieutenant José de Courten arriva au régiment de Wimpfen avec 150 grenadiers du régiment de Preux<sup>112</sup>.

Le 17 juin, l'armée Dupont se retira sur Andujar, suivie pas à pas par l'armée de Reding. Durant plus d'un mois, le régiment de Preux attendra dans la petite localité d'Utrera<sup>113</sup> que la division Vedel vienne se joindre à l'armée Dupont. Un semblant de vie s'organisa ; les soldats firent les moissons à l'aide de leur sabre et moulurent les grains de blé entre deux pierres. Chaque soir, les Valaisans entendaient sonner le rappel dans le camp espagnol et la proximité de leurs anciens camarades rendait leur tristesse plus profonde encore. Ni la gratification de 5 000 francs que se partagèrent les chefs du régiment après la prise de Cordoue, ni les compliments envoyés par le duc de Berg ne parvinrent à rallier le régiment à la cause française<sup>114</sup>.

Le 18 juillet, le général Dupont, mal informé et persuadé qu'il allait rencontrer ses deux autres divisions, reprenait sa retraite sur Tolède. Aussitôt, l'armée espagnole, par un mouvement tournant, lui coupa la route à Baylen.

Dans ses *Mémoires*, Louis Robatel, l'un des acteurs de cette grande bataille, a rapporté ainsi les faits :

«La division Dupont marchait en colonnes, la gauche en tête formée par les deux régiments suisses si souvent nommés [de Preux et de Reding] qui ne tardèrent pas à se trouver en face de celui dont le général de Reding avait été colonel. Et notre position n'était naturellement que plus triste et plus fâcheuse par cette circonstance, mais nous n'étions pas moins animés du désir de remplir les uns et les autres les devoirs imposés par nos chefs en présence de nos drapeaux sous lesquels l'honneur militaire nous fixait, tant dans un camp que dans l'autre.

<sup>112</sup> Léo Neuhaus, *Die Schweizerregimenter in Spanien (1734-1835)*, texte dactylographié aux AF, Berne, 1957, p. 122.

<sup>113</sup> Bourgade des environs d'Andujar, sur la rive droite du Guadalquivir.

<sup>114</sup> AV, SHVR cart. 12, fasc. 23, lettre du brigadier de Preux au grand bailli de Sépibus et datée d'Andujar, le 24 juin 1808.

» Le combat commença à Baylen dès l'aurore du 19 juillet 1808 et dura avec des succès variés toute cette journée jusqu'à une heure avancée de la nuit, et était devenu d'autant plus terrible que Castanos, assuré de l'évacuation d'Utrera par Dupont, était descendu pour le suivre à Baylen où ce dernier se trouva pris entre deux armées espagnoles : celle de Reding qui avait pris position la veille et celle de Castanos qui l'avait suivie. C'était donc entre deux feux formidables d'artillerie en avant et en arrière que se trouvait Dupont sans aucun secours de Vedel qui, n'étant qu'à quelques lieues de ce combat, en entendait sans le moindre doute le bruit épouvantable, et aurait (s'il était accouru comme il le devait avec un cœur français) mis Théodore de Reding dans la situation perplexe où nous nous trouvions, et aurait changé les chances de ce combat y faisant arriver une division de troupes bien nourries et qui n'en avait pas encore eu à soutenir. Oh ! comme elle a été l'objet de notre mépris cette division de Vedel qui n'avait cependant qu'obéi à son chef ! Nous ne dûmes qu'à l'obscurité de la nuit de voir la cessation de cette bataille de Baylen, où nous avons eu dans le seul régiment de Preux cinq officiers tués et dix-sept blessés, et parmi les sous-officiers et soldats cinquante tués et un nombre double de blessés plus ou moins gravement. Madame l'épouse du capitaine Pignat s'y distingua en apportant avec un courage admirable des breuvages si difficiles à se procurer dans ces tristes conflits, mais si précieux pour les blessés !<sup>115</sup>

» Parmi les officiers tués dès le commencement du combat se trouvait monsieur Frédéric Guerraty, de Monthey ; il avait été atteint au-dessus de la hanche droite par un des premiers boulets lancés sur nous ; sa mort a été presque instantanée [l'auteur recherche durant la nuit le corps de son camarade avec ses amis Maurice Gard, Riche, Odet, pour lui donner une sépulture]... A peine avions-nous fini ce triste témoignage de notre amitié que les canons de l'ennemi, maintenus toute la nuit dans leur position avantageuse pour lui, commencèrent à tonner le 20 juillet comme la veille.

» Dupont conservant le vain espoir de voir arriver Vedel qu'un sentiment de compatriote aurait dû faire arriver sur le champ d'honneur, accepta ce dernier combat qui ne pouvait durer longtemps, tant sa division se trouvait affaiblie par celui de la veille ; elle aurait même été anéantie si celui qui venait de recommencer avait duré aussi longtemps. D'ailleurs, ses soldats avaient à peu près usé toutes leurs cartouches. Nous reçûmes l'ordre d'aller en prendre de nouvelles

<sup>115</sup> Le général de Preux écrit dans sa lettre du 12 janvier 1811 au roi d'Espagne : «... Mon régiment digne de sa réputation s'est couvert de gloire à la première campagne, même dans sa défaite à la malheureuse retraite de Baylen, 200 hommes de tués ou blessés, trois braves officiers restés sur le champ de bataille, trois autres grièvement blessés...» (AV, SHVR cart. 12, fasc. 23, lettre datée de Tolède, le 12 janvier 1811).

dans le fourgon placé près de l'ambulance. Monsieur le major Gard prit à cet effet une cinquantaine d'hommes pour cette corvée, mais à peine avait-il commencé à faire cette distribution de cinq paquets de cartouches par homme qu'un boulet, qui lui était sans doute destiné, passant derrière lui dans l'angle formé entre son corps et celui de son cheval, fit tomber son chapeau que je m'empresai de tendre à mon major, étonné comme tous ceux qui étaient présents que l'on tirait sur l'ambulance où tant de soldats blessés, subissant entre les mains de MM. leurs chirurgiens amputations de bras et de jambes, devaient au moins pouvoir espérer être à l'abri des projectiles. Mais ces considérations n'arrêtaient pas les artilleurs espagnols, tant ils étaient irrités contre l'armée française dont quelques pillards avaient profané la cathédrale de Cordoue où ils avaient commis le sacrilège d'enlever les vases sacrés. Et les boulets continuaient à tomber de tous côtés autour de l'ambulance aussi bien que sur les bataillons restés sur la ligne de bataille.

» J'ai vu tomber plusieurs de nos grenadiers sous ce feu des plus meurtriers. François Bouquet, de St-Maurice, l'un d'eux, était tombé l'un des premiers la veille, percé d'un biscaïen en pleine poitrine. Revenus avec ces nouvelles cartouches, on combattit encore jusqu'à ce qu'elles furent toutes brûlées ; et alors on permit à nos soldats de prendre quelques instants de repos dont ils avaient le plus grand besoin, et ils s'assirent appuyés contre un monticule où ils étaient momentanément à l'abri des balles et des boulets. Pendant quelques instants, nous eûmes, le capitaine de Bons et moi, la téméraire curiosité de nous élever sur ce monticule pour observer les mouvements des combattants. Je me rappelle qu'ayant pris place près d'un petit buisson, je le remuai avec un de mes pieds et que quelques secondes après notre apparition sur ce monticule, M. de Bons y fut frappé d'une balle qui lui brisa trois dents molaires. A l'aspect du sang qui coulait de sa bouche, je me hâtai de m'approcher de lui pour sortir un mouchoir de sa poche, et ce faisant, je vis aussitôt le buisson près duquel je m'étais placé, emporté par un boulet qui m'aurait indubitablement emporté au moins une jambe si je n'étais pas accouru près de M. de Bons...

» Peu après, le général Dupont vint en personne nous faire reprendre notre position de combattants. Il avait aussi été atteint d'une balle qui n'avait que coupé son habit brodé dont les deux pans se trouvaient réunis sur le côté gauche de sa chabraque. Il nous réunit en colonne serrée pour nous adresser de ces paroles énergiques à l'usage des généraux en pareilles circonstances et qui ont le prestige d'enflammer le courage des soldats, telles que celles-ci : « Braves Suisses, vous ne reculez jamais dans le danger quand il s'agit de soutenir l'antique réputation de vos ancêtres qui se sont si souvent couverts de gloire. Voici le moment de prouver que vous n'avez rien perdu de cette réputation. Vous voyez cette batterie, cette forte batterie que l'on dispose pour vous mitrailler. Vous avez, je le sais, brûlé

toutes vos cartouches, mais vos baïonnettes vous rendront immédiatement maîtres de ces canons !» Et d'après ces paroles qui étaient en ordre, nous nous déployâmes en ordre de bataille, descendîmes, baïonnettes croisées, dans un étroit vallon qui nous séparait des batteries indiquées par le général, mais nous regardions cet instant comme le dernier de notre vie et ce vallon comme devant être notre cimetière. Nous nous jetâmes mutuellement un regard compris par tous comme un suprême adieu. Ce moment était d'autant plus critique qu'une autre batterie nous battait en flanc, dont un boulet, tombé à deux pas devant moi, souleva la terre en telle quantité que mes yeux en furent couverts ; et dans l'impossibilité où je me trouvais de les rouvrir, je m'emparai du pan de l'habit du soldat le plus rapproché afin de continuer ma marche que je considérais comme ma dernière, celle qui nous conduisait tous à la mort. Elle paraissait du moins comme inévitable pour une grande partie du régiment. Mais, ô Providence divine, au moment où nous nous y attendions le moins, un roulement général de tous les tambours annonça la cessation de tous les feux destructeurs ; la batterie que nous avions reçu l'ordre d'attaquer restait muette ! C'est que Dupont, reconnaissant enfin l'impossibilité de soutenir une plus longue résistance, consentait à mettre bas les armes»<sup>116</sup>.

#### 4. *La captivité et le retour en Valais*

Le soir de la bataille de Baylen, le régiment valaisan cessa d'exister<sup>117</sup> : ses deux principaux chefs, le colonel de Preux et le major Gard furent incarcérés par les Espagnols pour être traduits devant un tribunal militaire car la junte de Séville ne comprenait guère comment une troupe au service de l'Espagne se trouvait au milieu des envahisseurs français et elle n'était pas loin de considérer comme traîtres les deux chefs du régiment ; les quelques hommes restés fidèles à leurs drapeau furent désarmés et durent partager le sort commun à tous les prisonniers de guerre ; les autorités militaires espagnoles les internèrent dans les villages qui jalonnent la route conduisant à Séville ; quant à la grande masse du régiment, elle avait passé du côté des troupes espagnoles, soit par petits groupes comme au mois de juin, soit surtout par sections entières comme le lendemain de la prise de Cordoue ou le soir du 19 juillet. Ces hommes furent accueillis avec bienveillance par les régiments suisses qui formaient l'élite de l'armée de Reding ; ils trouvèrent presque immédiatement une place dans le régiment de Wimpfen ou dans les troupes de la

<sup>116</sup> *Mémoires* de Louis Robatel, pp. 59-63.

<sup>117</sup> Tiré des notes accompagnant les demandes de pensions ou d'emplois en 1815 (AV, SE 37, pp. 250-323).

junte de Séville. Presque tous leurs camarades faits prisonniers à Baylen vinrent les rejoindre après quelques jours seulement de captivité ; la junte de Séville jugeait en effet plus utile de les incorporer dans ses troupes plutôt que de les envoyer mourir sur les pontons de Cadix.

Les officiers valaisans complétèrent les cadres du bataillon des «Volontaires Etrangers», appelés aussi «Corps suisse de nouvelle Création» où entrèrent François de Preux, Louis Quartéry, Adrien Riedmatten, Melchior de Montheys et Louis Robatel ; d'autres s'engagèrent dans des corps espagnols : Théodore Kalbermatten prit du service dans le régiment de Badajos, Joseph Jost dans celui de Vaze, Antoine Preux dans l'armée de la Marche et François-Joseph Preux dans le régiment d'Alicante.

Ces officiers firent les campagnes d'Espagne de 1808 à 1809 ; presque tous se trouvèrent prisonniers des Français après la prise de Madrid par les troupes de Joseph Bonaparte le 3 décembre 1808, ou après la bataille d'Ocana, le 19 mars 1809. Ceux qui ne voulurent pas servir leurs nouveaux vainqueurs furent dirigés sur le dépôt de Dijon où ils menèrent la vie misérable des prisonniers de guerre jusqu'à la fin de l'année 1810, époque qui vit le rattachement du Valais à la France. Au début de 1811, ils arrivèrent en Valais par petits groupes et ne rencontrèrent guère de compréhension pour leurs malheurs.

Le colonel de Preux et le major Gard ne partagèrent pas le sort de leurs subordonnés ; la justice militaire espagnole ne se montra pas trop dure à leur égard et tint compte des circonstances qui avaient amené le régiment valaisan dans les rangs français. Le Conseil de guerre tenu par les généraux espagnols condamna à la prison les deux officiers valaisans mais ne les envoya pas sur les pontons de Cadix ou de Cabrera, la junte se contentant de les incarcérer dans la forteresse de Séville. Ils y furent délivrés par l'arrivée des troupes françaises, le 1<sup>er</sup> février 1810. Le lendemain, le général de Preux fut nommé commandant de la ville de Séville avant d'occuper la même fonction à Guadalajara. C'est dans cette ville qu'il fut fait prisonnier par l'armée de Wellington, ainsi que le major Gard et le capitaine Lagerger qui le secondaient. Envoyé en Angleterre avec ses fidèles subordonnés, le général de Preux mourut à l'âge de 75 ans, le 29 mai 1813.

Le major Gard devra attendre la chute de Napoléon avant de pouvoir se rendre auprès de sa famille en Valais. Presque tous les autres officiers de l'ancien régiment au service de l'Espagne l'y avaient précédé et espéraient reprendre bientôt du service, mais le service capitulé n'avait plus la faveur des autorités du pays, car il ne répondait plus à un besoin et surtout il ne procurait plus les mêmes avantages qu'aux siècles précédents.

## Conclusion

La chute de la royauté française en 1789 changea la forme traditionnelle du service capitulé. Il avait été jusqu'alors une monnaie d'échange permettant aux cantons suisses d'obtenir des avantages diplomatiques, économiques et financiers en dépit de leur rôle modeste sur le plan européen. Ils compensaient par des soldats ce qu'ils ne pouvaient offrir aux grandes puissances étrangères.

La Révolution française et le renvoi peu glorieux des troupes suisses au service de Louis XVI marquèrent la rupture avec cette tradition vieille de plusieurs siècles, et qui avait fait la fortune non seulement de quelques familles privilégiées, mais aussi du commerce des Suisses et de leurs alliés.

Il ne fut pas nécessaire d'attendre l'arrivée sur le trône de Napoléon Bonaparte pour constater une nouvelle orientation dans les négociations touchant au service capitulé. Avec le licenciement du régiment de Courten en septembre 1792, le Valais perdit non seulement un gagne-pain pour nombre de ses ressortissants, mais il se vit encore frustré des pensions payées par le roi de France et indispensables depuis longtemps aux finances de l'Etat. Sans argent, sans réserve et menacé chaque jour de se voir privé des denrées procurées par la France, il reçut en 1792 les offres de l'Espagne qui voulait prendre à son service l'ancien régiment de Courten au service de la France.

La proposition espagnole renfermait bien plus d'inconvénients que d'avantages. Si certaines familles valaisannes y trouvaient leur compte, par contre, l'Etat n'avait rien à espérer d'un traité avec l'Espagne qui ne parlait pas de pensions et encore moins de privilèges commerciaux, mais qui allait obligatoirement soulever les vives protestations de la France. La République ne pouvait évidemment pas voir sans irritation un régiment, qui avait refusé de rester à son service quelques semaines auparavant, s'engager soudain à protéger les Bourbons d'Espagne. Pourtant les autorités eurent l'audace d'accepter les négociations et de laisser partir les meilleurs officiers du pays alors que la puissante voisine menait déjà une politique de conquête.

La capitulation conclue avant tout à l'avantage des officiers de l'ancien régiment de Courten ne rencontra pas auprès du peuple valaisan un accueil très favorable : deux ou trois cents Valaisans répondirent favorablement à l'appel des recruteurs qui avaient plus de 1 900 places à pourvoir.

Tant bien que mal, ce régiment, valaisan presque uniquement par ses cadres, s'organisa en Espagne au tournant du siècle. Il fut à deux doigts de sa perte en 1798, lorsque le Directoire helvétique voulut interdire le service étranger ailleurs qu'en France, et sept ans plus tard au moment où les négociations pour une nouvelle capitulation avec l'Espagne furent sur le point d'échouer. Trois ans plus tard, entraîné par le tourbillon des événements qui s'abattirent sur l'Espagne au printemps 1808, ne sachant plus ce qu'il avait à faire, craignant tout à la fois de mécontenter le Valais, la France et l'Espagne, trop avancé pour se tenir à l'écart, le régiment succomba sur le champ de bataille de Baylen, vaincu moins par l'ennemi espagnol que par la crise de conscience qui l'empêcha de voir où était son devoir.

Cette défaite n'entraîna pas seulement la disparition d'un régiment vieux de plus d'un siècle, mais elle sonna le glas du service capitulé en Valais. Le service d'Espagne n'avait été d'aucun secours pour le Valais et ne lui avait rapporté que des sommes bien insuffisantes pour réparer les déprédations françaises de 1798 et 1799. A défaut d'argent, il n'avait même pas apporté la gloire et la renommée aux armes valaisannes et, pour beaucoup, Baylen avait terni les lauriers glanés sur les champs de bataille du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Index des noms de personnes et des officiers du régiment

### *Remarques préliminaires*

A notre connaissance, il n'existe pas de tableau complet des états de service des officiers valaisans ayant servi en Espagne. Les documents qui nous auraient été les plus utiles ont été perdus en Espagne, c'est pourquoi nous ne pouvons atteindre pour quelques officiers qu'un degré de probabilité et non pas la certitude.

Cet index ne se limite pas aux officiers cités dans l'exposé qui précède, mais il contient aussi les noms d'officiers entrés après 1801 dans le régiment de Courten.

Pour établir les états de service, nous avons eu à notre disposition : aux AF, B 785g, 31-32, la liste complète des officiers du régiment qui servaient en Espagne le 1<sup>er</sup> mars 1801 ; aux AV, SE 6,3,6, la liste complète et par dizain des officiers qui servaient en Espagne le 1<sup>er</sup> juillet 1803 ; les mêmes indications pour le 16 février 1804 se trouvaient aux AV, M, 58,207. Les états de service jusqu'en 1815 d'une vingtaine d'officiers étaient donnés par les AV, SE 37, tandis que les états de service complets des membres de la famille de Courten sont rapportés dans l'ouvrage *Famille de Courten*. Pour chaque officier, le grade occupé en 1801 est celui indiqué par AF, B 785g, 31-32 ; celui occupé en 1803 est tiré des AV, SE 6,3,6 ; et celui occupé en 1804, des AV, M 58,207. Comme ces références sont communes à tous les officiers servant au régiment à ces dates, nous ne les répétons pas.

---

Amelot, Michel (-Jean), ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique du 14 janvier 1689 au 20 avril 1698 : 287.

Arnold, Gaspard (-Joseph) († 1815), de Brigue et Simplon, entré comme aumônier dans le rgt de Courten au service de France avant 1779, licencié avec le rgt le 10 septembre 1792, vicaire au Simplon 1793-1795, aumônier au rgt de Courten en Espagne 1796-1808, vicaire à Glis où il meurt le 1<sup>er</sup> mars 1815 (AV, Willa-Stockalper, n° 125 ; AV, de Courten, cart. 7) : 305.

Arregger, Johann-Victor-Lorenzo (1699-1770), de Soleure, cap. en Espagne 1728, col. au rgt de son nom 1736, bailli du Bucheggberg 1766, a reçu le titre de baron autrichien sous le nom de Arregger von Wildensteg : 286.

- Augustini, Antoine (-Marie) (1742-1823), né à Macugnaga dans le Piémont, naturalisé Valaisan dans sa jeunesse, sert dans les rgt de Courten en France et Ehrler en Espagne, grand bailli le 5 septembre 1802 et occupe cette charge avec celle de général jusqu'en 1807 : 301, 320, 322, 324-325, 327, 329-330, 332.
- Barbon d'Escourières, Gabriel (1761-1827), général français commandant une division dans l'armée Dupont en Espagne, fait prisonnier à Baylen : 344.
- Bay, Augustin, de Sion, 2<sup>e</sup> fils de Joseph-Marie et de Marie-Thérèse de Courten, entré au rgt de Courten en Espagne comme cadet 1802, sslt 1803-1807, il démissionne en même temps que son père (AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n<sup>o</sup> 21).
- Joseph (Pierre-J'-Georges-Marie) (\*1738), né à Vouvry, entré comme cadet dans le rgt de Courten au service de France en 1763, sslt le 30 juin 1763, lt le 3 février 1770, comm. de cap. le 9 mai 1784, chev. de St-Louis 1791, licencié avec le rgt le 10 septembre 1792, entré au rgt de Courten en Espagne à la fin 1795 comme cap. de fusiliers, lt-col. le 5 novembre 1806, démissionne au début 1807 (AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n<sup>o</sup> 26 ; AV, de Courten, cart. 9) : 300, 307-308, 320, 336, 338.
- Bégoz, Louis (1763-1827), ministre helvétique des Relations extérieures : 298.
- Benjamin, commissaire à Lyon et chargé par la France de passer en revue les transports de recrues à destination de l'Espagne (AV, SE, cart. 6, fasc. 6, n<sup>o</sup> 5) : 311.
- de Béroldingen, Johann-Joseph (1625-1664), de Lugano, procureur de la commanderie de Rotweil 1655 et col. en Espagne au rgt de son nom 1664 : 286
- Bettschart, Dominique, de Schwyz, commandant du rgt de son nom avec le grade de brigadier 1796-1808 : 308.
- de Bompré, Nicolas Revenger († 1801), descendant d'une famille du Bourbonnais, entre au service de France dans le rgt de Courten en levant une demi-compagnie en 1743, passe ensuite au service d'Espagne dans le rgt «Jeune Reding», retraité avec rang de col., il se fixe à Sion où il meurt en 1801 (*Famille de Courten*, p. 182) : 289.
- de Bons, Alexis (-François-Joseph) (1780-1818), de St-Maurice, frère de François-Joseph-Ambroise, entré comme sslt dans le rgt de Courten au service d'Espagne 1796, lt 1801, plus tard lt-col. au service d'Espagne, commandant de la place de Denaine dans la province de Valence, chev. de St-Herménégilde (AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n<sup>os</sup> 7 et 8 bis : 307, 314, 317.

- Joseph (François-J'-Ambroise) (1778-1866), de St-Maurice, fils de Jacques et neveu de Charles, entré au rgt de Courten en Espagne comme lt 1796, conserve ce grade jusqu'à la bataille de Baylen, prisonnier le 19 juillet 1808, relâché par les Espagnols, a défendu Madrid où il a été fait prisonnier par les Français le 4 décembre 1808, rentré en Valais 1810, cap. au bat. n° 2 du Valais le 5 mai 1815, aide-maj. au rgt de ligne en France le 22 juillet 1816, cap. au service de France 1829, chev. de St-Louis et président de la ville de St-Maurice (AV, SE, th. 37, pp. 298-299 ; AV, SE, France, cart. 21, fasc. 11, n° 22, et cart. 21, fasc. 16, n° 5 ; AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, nos 7 et 8 bis) : 306, 347.
- Bonvin, Antoine (François-), de Sion, sslt au rgt de Courten en Espagne 1801, sslt-gr. 1802 et 1803, lt 1804, se retire du service, notaire à Sion dès le 31 mai 1806 (AV, Départ. de Justice et Police, Police des Jurisconsultes, th. 10, n° 2) : 306.
- Botta, Pierre, de Bellinzone, entré comme sergent, fait officier par le col. Antoine de Courten, sslt 1801 (AV, SE, th. 37, pp. 7-8) : 307.
- Brayer, Joseph, enfant du rgt, sgt fait officier par le col. Antoine de Courten, sslt 1801, 1803 et 1804 (AV, SE, th. 37, pp. 7-8) : 306.
- Buch, Félix-Hiéronymus (1717-1782), de Soleure, cadet en Espagne 1736, cap. aux gardes suisses en France 1742, col. au rgt de son nom en Espagne 1746, brigadier 1754, maréchal de camp 1763, lt-général 1775 : 286.
- Caamano, Joseph, chev. de St-Jean de Jérusalem, commandeur et administrateur de la commanderie de l'Olive, maréchal de camp, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du Corps helvétique et des trois Ligues des Grisons, accrédité en Suisse du 1<sup>er</sup> octobre 1791 au 6 avril 1815 : 288-293, 299, 311, 322-329.
- de Castanos, Francisco-Xavier (1756-1852), général espagnol commandant des armées de la junte de Séville à la bataille de Baylen : 345-346.
- Chappelet, Jean-Joseph (\*1740), de Salvan, entré au rgt de Courten en France 1759, lt le 13 mai 1762, comm. de cap. le 4 juin 1780, cap. avec compagnie le 12 juin 1785, licencié avec le rgt le 10 septembre 1792 (AV, SE, cart. 17, fasc. 12, n° 22) : 329.
- Charles IV (1748-1819), roi d'Espagne 1788, abdique 1808 en faveur de Napoléon 1<sup>er</sup> à l'entrevue de Bayonne : 286, 288, 292-293, 299, 322, 328, 336, 339, 341.
- Cocatrix, François (-Joseph) (1745-1808), frère de l'abbé Joseph-Antoine, cap. au service de France et d'Espagne, chev. de St-Louis : 305.

- de Courten, Alphonse (Joseph-Marie-Eugène-) (1771-1835), de Sierre, entré comme sslt dans le rgt de Courten au service de France le 9 février 1792, licencié avec le rgt le 10 septembre 1792, entré dans le rgt de Courten en Espagne en qualité d'aide-maj. le 6 janvier 1796, comm. de cap. le 27 décembre 1800, cap. en second le 28 décembre 1802, cap. quartier-maître en 1804, prend part à la bataille de Baylen, fait prisonnier puis relâché par les Espagnols, défend Madrid et est blessé le 3 décembre 1808 ; prisonnier des Français, il rentre en Valais prisonnier sur parole 1809, chev. de St-Louis, meurt à Sierre le 3 mai 1835 (AV, SE, th. 37, pp. 286-287 ; *Famille de Courten*, p. 186) : 305.
- Antoine (Jean-A'-Adrien) (1725-1803), né à Sion, entre au service de France dans le rgt de Courten comme sslt 6 février 1744, lt le 10 avril 1747, cap. le 31 août 1757, chev. de St-Louis le 7 septembre 1760, major le 20 avril 1766, lt-col. le 20 juin 1767, comm. de col. le 12 novembre 1770, brigadier le 1<sup>er</sup> mars 1780, maréchal de camp le 1<sup>er</sup> janvier 1784, cdt du rgt de Courten le 7 mars 1790, licencié le 10 septembre 1792, col. au rgt en Espagne le 1<sup>er</sup> janvier 1796, prend sa retraite avec 3000 francs de pension le 1<sup>er</sup> juin 1801, meurt le 9 mars 1803 à Sierre (*Famille de Courten*, p. 173) : 291-292, 295, 305, 308.
- Elie (Joseph-Hyacinthe-) (1733-1827), de Sierre, entré comme cadet au rgt de Courten en France le 28 septembre 1752, lt au rgt de Bouillon le 7 août 1758, aide-maj. dans ce rgt le 11 janvier 1760, brevet de cap. dans ce rgt le 19 mai 1761, cap. avec cp. le 12 avril 1763, aide-maj. au rgt de Courten le 16 juin 1763, cap. gr. le 20 avril 1766, major le 20 juillet 1769, chev. de St-Louis le 23 novembre 1775, comm. de col. le 2 mai 1779, lt-col. au rgt de Courten en Espagne le 1<sup>er</sup> janvier 1796, col. de ce rgt le 23 mars 1802, retiré avec une pension de 50 piastres par mois le 28 mars 1805, meurt à Sierre le 24 mai 1827 (AV, SE, th. 36, pp. 276-277 ; th. 37, pp. 250-251 ; *Famille de Courten*, p. 178) : 292, 295, 306, 308, 337.
- Elie (Marie-Joseph-Antoine-) (\*1777), entré au rgt de Courten en Espagne en qualité de sslt le 7 janvier 1796, sslt-gr le 17 novembre 1797, lt en 1801, 1803 et 1804, aide-maj. en 1805, s'engage le 16 avril 1807 dans les services avec un traitement de 700 réaux par mois ; il quittera le service d'Espagne avec la croix de St-Ferdinand et la croix militaire de 1<sup>ère</sup> classe (AV, SE, cart. 6, fasc. 2, n<sup>o</sup> 3 ; *Famille de Courten*, p. 179) : 306.
- Elie (Marie-Joseph-E'-Eugène) (1783-1859), entré comme cadet au rgt de Courten en Espagne le 1<sup>er</sup> août 1803, sslt-gr. le 1<sup>er</sup> janvier 1804, lt le 1<sup>er</sup> septembre 1808 au rgt d'Alcala, aide-maj. au rgt de Cadix le 18 septembre 1808, cap. au rgt de Cadix le 31 juillet 1809, cap. au rgt de Wimpfen en juin 1815, lt-col. par comm. le 9 septembre 1815, fait partie du corps espagnol formé pour délivrer le roi Ferdinand VII prisonnier des Cortès en 1821, fait en 1823 la campagne de Catalogne et

en 1824 celle de Tarragone, retraité avec rang de col. en 1829, chev. de l'ordre de St-Herménégilde, meurt à Sierre le 28 juin 1859 (*Famille de Courten*, p. 179).

- Eugène (-Philippe-Guillaume-Louis) (1715-1802), né à Sierre, fit sa carrière militaire au service du Piémont où il devint col. du rgt de son nom en 1782, meurt à Turin le 11 janvier 1802 avec le grade de lt-général (*Famille de Courten*, p. 67) : 288, 305, 308.
- Eugène (Christophe-E'-Chrétien) (1752-1828), entré comme cadet au rgt de Courten en France le 1<sup>er</sup> avril 1770, sslt en 1773, aide-maj. en 1781, cap. de la cp. col. le 4 juillet 1784, licencié le 10 septembre 1792, entré au rgt de Courten en Espagne comme cap. en second le 5 janvier 1796, fait prisonnier en défendant Madrid le 3 décembre 1808, revient en Valais prisonnier sur parole au printemps 1809 (AV, SE, th. 36, pp. 280-281 ; th. 37, pp. 322-323) : 311.
- Ferdinand (Louis-Alphonse-) (1750-1822), de Sierre, entre au service de France dans le rgt de Courten comme sslt le 17 février 1771, lt le 26 octobre 1783, licencié le 10 septembre 1792, entre au rgt de Courten en Espagne le 1<sup>er</sup> août 1797, cap. gr. le 3 septembre 1802, démissionne le 27 septembre 1804, meurt à Sierre le 2 mars 1822 (AV, SE, cart. 21, fasc. 6, n° 14 ; AV, SE, th. 36, pp. 286-287 ; th. 27, pp. 256-257 ; *Famille de Courten*, p. 185) : 306.
- Jean-Etienne (1653-1723), de Sierre, entré comme enseigne au service de France dans le rgt des gardes suisses en 1688, lt en 1670, cap. d'une cp. franche en 1671, major au rgt des gardes suisses, cdt du 1<sup>er</sup> rgt valaisan au service de France en vertu d'une commission délivrée le 6 février 1690, brigadier en 1696, maréchal de camp en 1704, lt-général en 1721, meurt à Paris en 1723 (*Famille de Courten*, pp. 135-136) : 287.
- Marc (François-Joseph-) (1741-1822), né à Sierre, entré comme sslt au rgt de Courten en France le 13 juin 1758, sslt-gr. le 16 septembre 1763, lt le 20 avril 1766, cap. le 17 février 1771, licencié le 10 septembre 1792, entré au rgt de Courten en Espagne en qualité de major le 3 janvier 1796, obtient sa retraite avec pension de 1500 livres par mois le 27 janvier 1806, meurt à Palma le 17 octobre 1822 (AV, SE, cart. 6, fasc. 1, n° 29 ; *Famille de Courten*, p. 181) : 305, 320, 337.
- Maurice (Pierre-Etienne-) (1747-1825), de Sierre, entré comme cadet au rgt de Courten en France le 1<sup>er</sup> mai 1768, sslt le 5 juin 1769, aide-major le 27 août 1780, cap. par comm. le 12 juin 1785, licencié le 10 septembre 1792, entré au rgt de Courten en Espagne comme cap. en second le 11 octobre 1796, cap. gr. le 22 août 1797, cap. de fusiliers le 17 novembre 1797, démissionne le 27 septembre 1804, meurt à Sierre le 13 mars 1825 (AV, SE, th. 36, pp. 284-285 ; th. 37, pp. 250-251 ; *Famille de Courten*, p. 184) : 305.

- Pancrace (Jean-Joseph-Louis-Antoine-) (1774-1845), de Sierre, entré le 23 octobre 1789 comme sslt au rgt de Courten en France, licencié le 10 septembre 1792, entré au rgt de Courten en Espagne comme lt-gr. le 2 janvier 1796, cap. en second le 17 novembre 1797, quitte le service le 13 octobre 1800, entre au service du St-Siège comme cap. dans le 2<sup>e</sup> rgt étranger le 5 avril 1832, démissionne en 1833, meurt à Sierre le 31 octobre 1845 (AV, SE, th. 36, pp. 284-285 ; th. 37, pp. 254-255 ; *Famille de Courten*, p. 186).
- Pierre (-Joseph-François-Ignace-Maurice) (\*1769), de Sierre, entré comme sslt au service de France le 26 novembre 1789, licencié le 10 septembre 1792, entre comme lt au rgt de Courten en Espagne en 1796, cap. par comm. le 17 novembre 1797, démissionne le 17 décembre 1800 (AV, SE, cart. 21, fasc. 6, n<sup>o</sup> 4 ; th. 37, pp. 286-287).

Derville-Malécharde, Claude (-Joseph-Parfait) (\*1774), résident français en Valais du 1<sup>er</sup> octobre 1806 à novembre 1810, 1<sup>er</sup> préfet du département du Simplon : 339-340.

Duc, Jean-Baptiste (\*1781), de Sion et Conthey, fils du grand châtelain de Sion Jean-Joseph, entré au rgt de Courten en Espagne comme sslt le 29 janvier 1796, sslt-gr le 6 décembre 1801, lt le 4 novembre 1802, aide-major avec rang de cap. le 10 juin 1805, conserve ce grade jusqu'à Baylen (20 juillet 1808), cap. gr. au 1<sup>er</sup> rgt d'Estrémadure le 19 novembre 1808, fut envoyé comme prisonnier de guerre à Dijon, cap. aide-major de la garde royale en France le 22 juillet 1816, chev. de St-Ferdinand et de St-Louis, chev. de la Légion d'honneur, col. de l'arrondissement central du Valais, député 1823-1827, président de la commune 1834, puis du dizain de Conthey 1837-1841 (AV, SE, cart. 21, fasc. 16, n<sup>o</sup> 6 ; AV, SE, th. 37, pp. 260-261) : 305.

Duchoux, sergent recruteur en Valais pour le rgt de Courten en Espagne (AV, M 21, n<sup>o</sup> 102) : 340.

Du Fay, Guillaume (-Emmanuel) (1743-1798), en Amérique en 1781, officier au rgt de Courten en Espagne, il meurt à Palma en 1798 (*Mémoires de Louis Robatel*, pp. 34-35).

Dufour, Louis (1788-1863), fils du sous-préfet de St-Maurice, entré comme cadet au rgt de Preux le 10 août 1805, sslt le 14 janvier 1806, sslt-enseigne à la fin du rgt, sslt au rgt d'infanterie légère au service de France le 12 avril 1813, lt le 15 décembre 1813, obtient la Fleur de lys le 23 juin 1814, a fait les campagnes d'Espagne sous les ordres du général Cuesta et celles d'Allemagne sous les ordres du maréchal de Bellune, aide-major au service de France après 1816, plus tard lt-col. au service du St-Siège, major de landwehr en 1830, chev. de St-Ferdinand et de St-Grégoire (AV, SE, th. 37, pp. 302-303).

Dunant, Georges, de Nyon, colonel, lève en 1743 un rgt pour le service d'Espagne et appartenant à l'abbaye de St-Gall : 286.

Dupont de l'Etang, Pierre (-Antoine) (1765-1840), commandant en chef du deuxième corps d'observation de la Gironde, signa la capitulation de Baylen le 22 juillet 1808 : 342-349.

Duroc, Michel (Gérard-Christophe-) (1772-1813), duc de Frioul, général et grand maréchal du palais, signa au nom de Napoléon I<sup>er</sup> le traité de renonciation de Charles IV à la couronne d'Espagne le 5 mai 1808 : 340.

Echassériaux, Joseph (1753-1823), résident français en Valais de juillet 1804 à février 1806 : 311, 329.

Escher, Joseph, de Brigue, entré au rgt de Courten au service d'Espagne à sa formation, lt en 1801, aide-major de 1802 à 1804, cap. en second en 1805 : 306.

Ferdinand VII (1784-1833), roi d'Espagne en 1808, chassé par Napoléon I<sup>er</sup>, restauré en 1813, se heurtera à l'opposition des Cortès : 341.

Ferreira, Joseph, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne Caamano en 1792. Lt au rgt de Courten en Espagne à sa formation, cap. en second en 1804, démissionne en 1805 et reprend son emploi auprès de l'ambassadeur Caamano : 292, 306, 324, 328-332.

Gard, Eugène-Arnold (1776-1854), fils de Jean-Joseph et neveu du lt-col. Joseph Gard, chirurgien-major au rgt de Preux dès le début de l'année 1807, épouse en 1814 Anne-Catherine-Françoise de Macognin, chirurgien-major au contingent fédéral suisse, demande en 1826 une place au service de France dans le 3<sup>e</sup> rgt suisse, chev. de l'ordre royal d'Espagne (AV, L 414, t. 1, p. 55 ; AV, SE, 21,12,40).

— Joseph (Jean-J'-Arnold) (1750-1828), né à Bagnes, bourgeois de St-Maurice en 1786, fils d'Etienne notaire, entré au rgt de Courten en France comme cadet le 1<sup>er</sup> avril 1767, sslt le 5 juin 1769, sslt-gr. le 4 mars 1777, lt le 5 juillet 1778, cap. le 24 janvier 1790, chev. de St-Louis le 10 avril 1791, licencié le 10 septembre 1792, entré au rgt de Courten en Espagne comme cap. gr. le 10 janvier 1796, cap. de fusiliers en 1799, fait major le 28 janvier 1806, comm. de lt-col. le 18 février 1807, prisonnier à Baylen le 30 juillet 1808, délivré par les Français et placé comme major dans la place de Séville par ordre du duc de Dalmatie le 2 février 1810, passé avec la même fonction à la

place de Tolède cette même année, major de la place de Guadalascara en 1812, fait prisonnier par les Anglais ne rentrera en Valais qu'après la fin de l'Empire, refuse le commandement du bat. valaisan en 1815, commandant d'arrondissement en Valais en 1817, commandant du bat. de l'ouest en 1820, chev. de St-Louis, a épousé Marie-Joséphine de Quartéry (AV, SE, th. 37, pp. 266-267) : 306, 308, 337, 347-349.

— Maurice, fils de Joseph, entre au rgt de Courten en Espagne comme cadet en 1803, sslt en 1804 : 346.

Gobert, Jacques-Nicolas (1760-1808), général de division français mort dans la campagne d'Espagne, le 17 juillet 1808 : 344.

Godoy, Manuel (1767-1851), favori de la reine Marie-Louise d'Espagne, femme de Charles IV, surnommé Prince de la Paix et col. général des Suisses : 310, 317, 341, 346.

Guerraty, Frédéric (Pierre-) († 1808), de Monthey, entré comme cadet au rgt de Courten en Espagne en 1800, sslt en 1801, mort à Baylen (*Mémoires* de Louis Robatel, p. 60) : 307, 346.

Imhof, Antoine, de Conches, entré au rgt de Courten en Espagne comme lt, lt-gr. en 1803 : 306.

Inalbon, Joseph, de Brigue, entré au rgt de Courten en Espagne comme sslt en 1796, sslt-gr en 1801, lt en 1803, obtient en janvier 1808 une lieutenance d'invalidé (AV, SE, cart. 6, fasc. 16, n° 5) : 306.

Jann, Charles († 1803), de Nidwald, col. au rgt de son nom en Espagne de 1793 à 1803 : 308.

Jost, Joseph (Jean-J'-Arnold) (1781-1854), de St-Maurice, entré au service d'Espagne comme lt le 16 mars 1796, cap. en second le 30 mai 1808, cap. au rgt royal étranger au service de Joseph Bonaparte le 27 septembre 1809, décoré de l'ordre d'Espagne le 28 juin 1810, chef de bat. adjoint à l'état-major général du gouvernement de Madrid le 27 mai 1811, appelé dans son grade au service de France le 25 septembre 1813, attaché à l'état-major de l'armée du midi le 1<sup>er</sup> janvier 1814, attaché au 4<sup>e</sup> rgt suisse par ordre du comte Dupont le 17 juillet 1814, décoré de la Légion d'honneur le 17 janvier 1815, placé à l'état-major du général comte Hugo le 31 mars 1815, admis à la solde de non-activité à la fin 1815, président de la ville et du dizain de St-Maurice 1843-1847, chef de la Vieille Suisse au combat du Trient 1844 (AV, SE, th. 37, pp. 268-269) : 305, 349.

de Jovellanos, Gaspard-Melchior (1744-1811), ministre espagnol de la Justice disgracié par Godoy : 316.

- Kadler, François (\*1756), fils de Christophe, de Sion, secrétaire au rgt de Courten en France en 1788, entré au rgt de Courten en Espagne en 1796 comme 1<sup>er</sup> sergent, fait sslt par le col. Antoine de Courten (AV, SE, th. 37, pp. 7-8 ; th. 30, p. 9) : 307, 317, 338.
- de Kalbermatten, Bruno (1700-1762), major en Piémont en 1731, col. en 1743, col. brigadier en 1754, major général en 1757, lt-général en 1761, mort le 26 avril 1762 à Turin : 287.
- Guillaume (1793-1875), de Viège, 3<sup>e</sup> fils de Joseph, entre au rgt de Courten comme cadet le 1<sup>er</sup> janvier 1804, sslt le 30 avril 1807, lt dans les tirailleurs de Castille le 30 août 1809, cap. dans le même corps le 4 février 1812, fait lt au rgt suisse en Espagne le 17 avril 1812, attaché au 4<sup>e</sup> rgt suisse par ordre du roi le 27 septembre 1814, reste au service de France jusqu'en 1830, commandant de la ville de Sion en 1840, fonde à St-Maurice (1842-1843) la *Gazette du Simplon*, commandant de la Vieille Suisse, général des troupes valaisannes au Sonderbund et conseiller d'Etat (1845-1848), général de brigade au service du St-Siège jusqu'en 1870, mort à Rome en 1875 (AV, SE, th. 37, pp. 308-309).
- Joseph (-Aloys) (1747-1834), de Viège, frère d'Arnold gouverneur de Monthey, entré au service de France dans le rgt de Courten comme cadet le 18 juillet 1763, sslt le 7 juin 1764, lt le 24 octobre 1775, comm. de cap. le 10 mai 1784, cap. avec compagnie le 10 juin 1784, cap. dans l'immigration sous les ordres du comte de Blangi le 22 septembre 1792, passé au service d'Espagne dans le rgt de Courten le 7 novembre 1795 en qualité de cap. de fusiliers, major de la province de Ségovie le 13 décembre 1811, attaché au 4<sup>e</sup> rgt suisse le 3 octobre 1814, chev. de St-Louis, col. au service de France en 1823 avec le titre de baron héréditaire, a fait les campagnes de Belle-Isle-en-mer comme lt 1778-1780, les campagnes de 1792-1794 sous le prince de Bourbon où il s'est trouvé au siège de Maëstrich, la campagne d'Andalousie en 1808 dans l'armée Dupont et s'est trouvé prisonnier à la bataille de Baylen le 19 juillet 1808, les campagnes de 1809-1813 à l'armée du centre sous les ordres du comte d'Erlon (AV, SE, th. 36, pp. 278-279 ; th. 37, pp. 252-253 ; AV, de Courten, cart. 9, n<sup>o</sup> 76) : 306, 308.
- Théodose (Joseph-) (1788-1866), de Viège, premier fils de Joseph-Aloys, entré au rgt de Courten en Espagne comme cadet le 1<sup>er</sup> janvier 1800, sslt le 7 mai 1800, sslt-gr. le 6 janvier 1807, lt le 23 avril 1807, cap. au rgt de Badajos le 25 juin 1808, attaché au 4<sup>e</sup> rgt suisse au service de France par ordre du roi le 30 octobre 1814, décoré de la Légion d'honneur le 23 mai 1815, a fait les campagnes d'Espagne, de France et de Belgique ; il passa en 1816 comme chef de bataillon dans la garde de Louis XVIII et fit les campagnes de 1823-1824 en Espagne ; licencié avec les troupes suisses en 1830, il entre en 1831 au service du St-Siège et succède comme col. en 1834 au général Antoine-Eugène-

Joachim de Courten à la tête du 2<sup>e</sup> rgt suisse ; nommé général en 1844, il présida le ministère des Armes du St-Siège, retraité en 1859, il mourut à Trieste en 1866 (AV, SE, th. 37, pp. 274-275) : 306, 349.

- Théophile (1791-1844), de Viège, 2<sup>e</sup> fils de Joseph-Aloys, entré comme cadet au rgt de Courten en Espagne en 1804, sslt la même année, plus tard col. en Espagne, mort à Zamora en 1844.

Lagger, Joseph (\*1780), de Conches, entré comme sslt au rgt de Courten en Espagne le 15 janvier 1796, lt le 17 juin 1800, cap. aide de camp du général de Preux au service de Jos. Bonaparte le 28 août 1811, cap. au service de France par brevet du roi en date du 5 octobre 1814, cap. en second au 2<sup>e</sup> bat. fédéral du Valais le 18 juillet 1815, cap. de ligne en France en 1816, cap. de fusiliers dans le rgt suisse de Bontemps, il obtient en 1825 sa retraite (AV, SE, th. 37, pp. 288-289 ; AV, SE, cart. 21, fasc. 1, n<sup>os</sup> 5 et 11) : 306, 349.

de Laharpe, Frédéric-César (1754-1838), précepteur du futur empereur Alexandre 1<sup>er</sup>, membre du Directoire helvétique en 1798 : 298-299.

de Lavallaz, Guillaume (François-Joseph-) (1759-1835), de Sion, entré dans le rgt de Courten en France en qualité de cadet le 1<sup>er</sup> mai 1776, sslt le 27 août 1780, aide-major le 30 décembre 1791, cap. le 10 juin 1792, licencié le 10 septembre 1792, passé au service de l'Espagne dans le rgt de Courten comme cap. de fusiliers où il a servi dans ce grade jusqu'au 3 décembre 1808, rentré à Sion le 1<sup>er</sup> mars 1809, conseiller municipal de Sion en 1814 (AV, SE, th. 36, pp. 282-283 ; th. 37, pp. 256-257, AV, SE, cart. 17, fasc. 8, n<sup>o</sup> 2) : 306.

Louis XII, roi de France : 287.

Louis XVI, roi de France : 290, 293, 350.

de Lovina, Joseph (-Théodule) (1751-1809), de Sierre, entré comme sslt au rgt de Courten en France le 12 mars 1770, lt le 2 mars 1783, licencié le 10 septembre 1792, entré au service d'Espagne dans le rgt de Courten comme cap. en second, cap. gr. de 1797 à 1801, cap. de fusiliers de 1803 à la fin du rgt, mort en Catalogne en 1809 (AV, de Courten, cart. 9 ; AV, Rz, cart. 49, fasc. 1, n<sup>o</sup> 79) : 306, 308, 310.

Marti, Joachim, maréchal de camp et inspecteur des troupes suisses : 337, 342-343.

May de Romainmôtier, Béat-Emmanuel (1734-1802), greffier du bailliage de Landshut, historien militaire : 286.

de Montheys, Melchior (Joseph-Alexis-) (1785-1848), fils de Joseph-Alexis-Pierre et de Judith de Werra, entré comme sslt au rgt de Preux en Espagne le 6 janvier 1806, lt au bat. étranger au service de la junte

de Séville le 31 août 1809, lt dans la 23<sup>e</sup> cohorte le 13 juillet 1812, passe comme lt au service de France le 21 février 1813 dans le 2<sup>e</sup> rgt étranger, lt en premier au service de France le 22 juillet 1816, cap. en France dans le rgt de Bontemps, a repris la compagnie du cap. Lagger en 1825, ensuite cap. au service de Naples, chev. de St-Louis et de St-Ferdinand, dernier sénéchal épiscopal (AV, SE, th. 37, pp. 302-303 et 392-393 ; cart. 21, fasc. 13, n° 36 ; cart. 6, fasc. 2, n° 1 ; AV, M 18, n° 74) : 349.

Moreau, Xavier, aumônier chassé par la Révolution et entré au rgt de Courten en Espagne en 1795 (AV, de Courten, cart. 11, n° 1) : 295-296, 306.

Moysen, Jean-Baptiste, citoyen français, chirurgien-major au rgt de Courten en Espagne : 306.

Murat, Joachim, maréchal de France, grand-duc de Berg et roi de Naples : 341.

Muratori, César, de Milan, employé comme secrétaire espagnol au rgt de Courten en Espagne : 305.

de Negrete, Xavier, cap. général au service d'Espagne, inspecteur de l'administration des régiments suisses : 310, 317, 338, 342.

de Nideröst, Karl-Ignaz (1678-1736), de Schwyz, cap. au service d'Espagne et de Venise, colonel en Espagne au rgt de son nom en 1724, mort au siège de Syracuse : 286.

de Nucé, Benjamin (Pierre-François-Xavier) (\*1774), fils de Benjamin, entré au service de France dans le rgt de Courten le 11 mai 1792, passé au service d'Espagne comme lt le 10 janvier 1796, lt gr. en 1797, cap. en second le 2 octobre 1802, garde ce grade jusqu'à la fin du rgt, prisonnier à Madrid le 3 décembre 1808, conduit au dépôt de Dijon, renvoyé dans son foyer en 1810, il passe dans le 127<sup>e</sup> rgt de ligne en qualité de cap. par décret du 16 août 1811, sera chev. de St-Louis, châtelain de Vouvry, commissaire au bureau des pensions à Sion en 1833 ; a épousé Françoise-Marguerite de Preux, fille du col. Charles de Preux et de Patience de Quartéry (AV, SE, th. 37, pp. 260-261 ; cart. 21, fasc. 14, n° 1) : 305.

Odet, Pierre (-Maurice-François-Xavier) (1781-1808), inscrit dans le dizain d'Entremont, sslt au rgt de Courten en Espagne le 3 mai 1805, assassiné après la bataille de Baylen le 19 juillet 1808 (AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n° 19) : 346.

O'Farrill, Gonzalès, ministre de la Guerre en Espagne lors de l'invasion française en 1808 : 342.

Oggier, Etienne, de Varone, sgt recruteur en Valais en 1803 pour le rgt de Courten en Espagne (AV, SE, cart. 6, fasc. 6, n° 35) : 310.

d'Onis, Joachim, secrétaire du roi Charles IV en 1805 : 328.

Pignat Louis (-Adrien) (1772-1836), de Monthey, fils de François-Nicolas, entré au rgt de Courten en Espagne le 6 janvier 1796, sslt gr. en 1800, lt en mars 1801, cap. à la fin du rgt, cap. au rgt de Vaza en 1808, cap. au service de France dans le 1<sup>er</sup> rgt suisse le 7 avril 1815, chev. de St-Louis en 1821, a fait les campagnes d'Andalousie 1808, puis entra au service de la junte de Séville et fut fait prisonnier à la prise de la Gironne et envoyé au dépôt de Dijon (AV, SE, th. 37, pp. 282-283) : 305, 346.

Pittaubert, Edouard, inscrit dans le dizain de Martigny et venant de Philadelphie, lt au rgt de Courten en 1801, 1803 et 1804 : 306.

Preux, Antoine (1768-1820), petit-fils de Pierre-Antoine, châtelain de Sierre, entré comme cadet dans le rgt de Courten au service de France en mai 1787, lt en 1790, passé à l'armée de Condé en mai 1793, s'est retiré à la fin de l'année, entré au service d'Espagne comme lt le 5 mars 1795, aide-major en 1796, cap. en second le 24 octobre 1800, garde ce grade jusqu'à la fin du rgt, cap. avec compagnie dans le Volontaire Etranger au service de la junte de Séville le 8 décembre 1808, passé au bat. suisse comme 1<sup>er</sup> et plus ancien cap. en avril 1809, a fait les campagnes de 1808 à l'armée Dupont, celles de 1809 sous les ordres des généraux Cuesta et Wellington, s'est trouvé à la bataille de Talavera le 28 juin 1808, passé à l'armée de la Manche, s'est trouvé à la bataille d'Ocana le 19 novembre 1809 où il a été grièvement blessé et fait prisonnier, banneret de Sierre, cap. de la milice de Sierre en 1814, député à la diète en 1815, cdt du bataillon du centre en 1820, sera lt-col. dans les troupes fédérales (AV, SE, th. 36, pp. 252-253 ; th. 37, pp. 284-285) : 306, 349.

- Augustin, de Sion, fils du col. Charles, entré au rgt de Courten au service d'Espagne en qualité de lt, lt-gr. en 1801, cap. en second en 1802, démissionne le 1<sup>er</sup> octobre 1803 et est chassé du rgt par son père; envoyé aux Philippines il s'échappe, regagne la France où il est fait prisonnier le 13 août 1807 (AV, SE, cart. 6, fasc. 1, n° 11; cart. 6, fasc. 4, n° 38) : 306.
- Charles (1737-1813), de Sion, né à Moyenvie en Lorraine, entre comme cadet au rgt de Courten en France en 1754, sous-aide-major en 1763, cap. en 1774, cap. avec compagnie en 1786, licencié le 10 septembre 1792, entré comme cap. gr. au rgt de Courten en Espagne en 1796, cap. de fusiliers en 1801, lt-col. en 1803, col. le 5 février 1805, maréchal de camp avec grade de brigadier au printemps 1808, prisonnier à Séville en 1810, maréchal la même année, commandant de la place de Tolède et Guadalascara en 1811 et 1812, prisonnier de l'armée de

Wellington en 1812, envoyé en Grande-Bretagne, il meurt à Bridgnorth en 1813 (AV, SE, cart. 6, fasc. 1, n° 29 ; cart. 6, fasc. 16, n° 8) : 292, 294, 307, 314-315, 319-320, 323, 336-349.

- Charles (\*1777), de Sion, fils du col. Charles, entré au rgt comme lt au service d'Espagne en 1796, aide-major en 1801, obtient une permission à la fin 1804 pour s'occuper des intérêts de son père en Valais dans l'affaire qui l'opposait au cap. Bay (AV, SE, cart. 6, fasc. 1, n°s 16-20) : 306.
- François (-Joseph) (1778-1855), de Sierre, entré comme lt au rgt de Courten en Espagne le 18 novembre 1796, lt-gr. le 5 janvier 1805, cap. en second le 20 février 1807, cap. avec compagnie dans le Royal Etranger le 20 novembre 1808, fait prisonnier à Madrid le 3 décembre 1808, renonce à la place de cap. en France en 1816, cap. au service de Naples en 1828, châtelain de Sierre en 1835 (AV, SE, th. 36, pp. 252-253 ; th. 37, pp. 290-291 ; cart. 21, fasc. 1, n° 9) : 306, 349.
- Joseph (François-J'-André) (1787-1868), de Sierre, entré comme cadet au rgt de Courten en Espagne le 7 octobre 1803, sslt le 15 novembre 1804, lt dans un corps espagnol le 30 décembre 1808, cap. au rgt d'Alicante le 20 novembre 1812 (AV, SE, th. 37, pp. 308-309 ; cart. 21, fasc. 14, n° 1).
- Henri (Jean-) (\*1765), de St-Maurice, cadet au rgt de Courten en France le 15 novembre 1783, sslt le 6 juin 1784, entré comme cap. en second dans le rgt de Courten en Espagne à sa formation, cap. gr. en 1806, conserve ce grade jusqu'à la fin du rgt : 307.
- Jacques (1774-1826), secrétaire du département des Relations extérieures, nommé secrétaire d'Etat le 14 mai 1804, refuse cette place, sera nommé à cette charge le 13 juin 1804 à la place de Tousard d'Olbec (AV, Rz, n° 210) : 329.
- Pierre-Antoine (1783-1864), de Sierre, entré comme sslt au rgt de Courten en Espagne le 2 février 1805, sslt-enseigne le 26 février 1805, lt au 4<sup>e</sup> rgt de ligne au service de France le 25 novembre 1808, passé comme garde d'honneur au 4<sup>e</sup> rgt sous les ordres du comte de St-Sulpice le 10 juin 1813, fait cap. au bat. n° 2 du Valais le 18 juillet 1815, lt-col. du bat. du centre en 1828 (AV, SE, th. 37, pp. 304-305 ; cart. 21, fasc. 14, n° 1).

Pulgar, historien espagnol du XV<sup>e</sup> siècle : 286.

de Quartéry Jacques (-François) (1750-1826), officier en France de 1772 à 1776, châtelain en 1790, président du dizain de St-Maurice en 1798, vice-conseiller d'Etat en 1803, maire et conseiller général du département du Simplon en 1811, comte en 1816, chargé par la suite de missions diplomatiques : 306, 325, 327-329.

- Louis (-Hyacinthe) (1780-1837), de St-Maurice, entré comme sslt au rgt de Courten en Espagne en 1799, lt le 15 juin 1804, prisonnier à Baylen le 19 juillet 1808, passé au service de la junta de Séville dans le bataillon étranger comme sslt-gr. le 15 septembre 1808, fait prisonnier à la bataille d'Ocana le 19 novembre 1808 et conduit en France, cap. au bat. n° 1 du Valais le 26 mai 1815, nommé lt de la garde royale en France le 22 juillet 1816, cap. au service de France en 1824, a épousé Reine-Gabrielle Lange (AV, SE, th. 37, pp. 300-301 ; cart. 21, fasc. 12, n° 37 ; cart. 26, fasc. 16, n° 5) : 306, 349.
  
- Reding de Biberegg, Charles (-Joseph) (1713-1761), de Schwyz, maréchal de camp en Espagne, propriétaire du rgt de son nom de 1743 à 1748 : 286.
  
- Charles (1710-1761), maréchal de camp en Espagne 1743-1761, lève en 1743 le rgt «Jeune Reding» : 286.
  
- Théodore (1755-1809), général au service d'Espagne, seconda le général Castanos commandant des armées de la junta de Séville en 1808 : 308, 314, 343.
  
- de Riedmatten, Adrien (1789-1870), de Conches, fils de Pierre-Louis et frère d'Antoine-Emmanuel, entré comme cadet au rgt de Preux en Espagne le 1<sup>er</sup> juin 1806, sslt le 1<sup>er</sup> octobre 1806, sslt au rgt Royal Etranger au service de Joseph Bonaparte le 4 décembre 1808, fait lt au service de la junta d'Espagne au siège de Lerida le 15 mars 1810, fait cap. au bat. n° 1 du Valais le 26 mai 1815, lt au service de France le 22 juillet 1816, officier au 2<sup>e</sup> rgt suisse de ligne, lt-col. fédéral en 1828 (AV, SE, th. 37, pp. 300-301 ; cart. 21, fasc. 16, n° 5 ; AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n° 18) : 349.
  
- Emmanuel (Antoine-) (1785-1808), de Conches, fils du col. Pierre-Louis, entré comme cadet au rgt de Courten en Espagne le 22 octobre 1802, sslt le 23 mai 1803, mort des fièvres en février 1808 (AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, nos 8, 11 et 30 ; AV, SE, cart. 6, fasc. 4, n° 40 et fasc. 16, n° 7).
  
- François-Xavier (1780-1860), de Sion, sslt en 1801, sslt-gr. en 1804, obtient sa démission en janvier 1808 et devient par mariage marquis de Campo Franco (AV, SE, cart. 6, fasc. 16, n° 5) : 306, 314, 318-319.
  
- de Rivaz, Charles-Emmanuel (1753-1830), conseiller d'Etat : 322, 324, 327, 329-332.
  
- Robatel, Jacques (Don Jayme) (1763-1825), fils de Pierre, époux de Marguerite Seydoux et père de l'auteur des *Mémoires*, fait des études de médecine, étudie la chirurgie à Paris en 1793, entre au rgt de Courten en Espagne à sa formation en qualité de chirurgien-major, obtient sa démission en 1806 avec pension de 90 réaux par mois, reprend du service en France en 1821 et meurt à Montpellier (*Mémoires* de Louis Robatel ; AV, SE, cart. 6, fasc. 11, n° 2) : 305.

— Louis (1788-1877), fils de Jacques et auteur des *Mémoires* : 345, 349.  
Roh, François, de Sion, sslt en 1804 et jusqu'à la fin du rgt.

Roten, Antoine (1780-1845), de Rarogne, fils de Nicolas, entré dans le rgt de Courten en Espagne comme lt en janvier 1796, lt-gr. en 1804, cap. en second en 1805, a fait les campagnes de 1808 à l'armée de Reding, lt-col. en 1810, col. le 8 mai 1812, s'est trouvé au siège de Tarragone où il s'est distingué et a été proposé pour le grade de général de brigade, fait prisonnier à ce siège et conduit à Mâcon, échangé en 1814, se réfugie à Palma, lt-col. du rgt de Naples en 1815, titulaire de la croix d'or de 1<sup>ère</sup> classe de l'ordre de Ferdinand et Isabelle ; nommé colonel il commanda les régiments d'Aragon et de Galice, maréchal général des camps et armées, gouverneur de la Catalogne en 1823, colonel fédéral suisse à la diète de 1831 et envoyé pour occuper le Tessin, retour en Espagne en 1835, obtient un nouveau brevet de maréchal général des camps et armées et le 16 octobre 1836 la grand-croix de St-Herménégilde, meurt à Palma en 1845, a épousé en 1806 Françoise de Guzman (AV, SE, th. 37, pp. 266-267) : 306.

— Louis, de Brigue, lt en 1801, 1803 et 1804 au rgt de Courten en Espagne : 306.

— Nicolas (François-) (1754-1839), gouverneur de Monthey à plusieurs reprises, secrétaire d'Etat 1792-1795, major de Rarogne 1807-1810 et 1815-1817 : 289, 294.

Sattler, Jean-Pierre, de Viège, sslt au rgt de Courten en 1801, lt en 1806, conserve ce grade jusqu'à la fin du rgt : 305.

Savary, Maurice, de Fribourg, nommé au rgt de Courten par les autorités de l'Helvétique en 1801, sslt en 1803 et 1804 : 301.

Seppey, Maurice, d'Hérémenche, entré comme sslt au printemps 1805, obtient sa démission au printemps 1807 (AV, SE, cart. 6, fasc. 1, n° 25 et fasc. 2, n° 3).

Sigel, Jacques, enfant du rgt, entré comme sslt au rgt de Courten, mort à Palma en 1803 (AV, Louis de Riedmatten, cart. 7, fasc. 12, n° 9) : 306.

Sigristen, Valentin (Jacob-) († 1808), secrétaire d'Etat en 1785, grand bailli 1791-1798, membre de la Chambre administrative en 1799 : 289, 322-324.

Stockalper, Gaspard-Eugène (1750-1826), conseiller d'Etat : 324, 328-331.

Sury de Bussy, Antoine (Jean-Joseph-) (1695-1745), cap. au service de France et au service d'Espagne, lt-col. en 1730, brigadier en 1744, mort en 1745 au combat de Josseau contre les Piémontais : 286.

Sutter, Melchior, de Baden, successeur de Bruno de Kalbermatten à la tête d'un rgt au service du Piémont 1768-1782 : 288.

de Talleyrand, Charles-Maurice (1754-1838), ministre des Relations extérieures : 299.

de Torrenté, Joseph (Jean-J'-Grégoire) (\*1745), entré au service de France dans le rgt de Courten comme cadet en 1770, sslt le 30 mai 1774, licencié avec le grade de lt en 1792, entre au service d'Espagne avec le grade de lt (AV, de Courten, cart. 7) : 307.

Vallejo, Don Pascual, secrétaire de l'ambassadeur Caamano en 1792, sera lui-même envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne en Suisse du 23 octobre 1815 au 8 avril 1817 : 289.

Venez, Jean (\*1771), sgt recruteur en Valais en 1803, engagé en cette qualité le 19 octobre 1797, était entré au service de France comme volontaire en 1788, fait sof. au rgt de Courten en Piémont en septembre 1793, obtient dans ce rgt la médaille d'honneur avec le grade d'officier, sera sslt dans le 2<sup>e</sup> bat. au service de la Confédération en 1815 (AV, SE, th. 37, pp. 316-317 ; cart. 6, fasc. 1, n<sup>o</sup> 19) : 310.

— Joseph, de Viège, lt en 1801, 1803 et 1804 : 307.

— Simon (Jean-Chrétien-) (\*1751), né à Gampel, entré comme cadet au service de France dans le rgt de Courten le 10 avril 1766, sslt le 9 septembre 1767, lt en 1779, licencié le 10 septembre 1792 avec le grade de cap., entre au service d'Espagne dans le rgt de Courten le 7 janvier 1796, passé au rgt de Santa Fe le 21 juillet 1808, fait prisonnier en Catalogne le 25 février 1809, attaché au 4<sup>e</sup> rgt suisse au service de France le 16 septembre 1814, retraité avec le grade de lt-col. en 1816 (AV, SE, th. 36, pp. 282-283 ; th. 37, pp. 252-253 ; cart. 21, fasc. 5, n<sup>o</sup> 27, et fasc. 3, n<sup>o</sup> 4) : 306, 308.

Walker, Adrien (1785-1857), de Rarogne, lt en 1801, aide-major à la fin 1804, cap. en second à la fin du rgt : 307.

Wegener, Louis (Chrétien-Aloys-L'-Jude-Thaddée) (\*1750), de Brigue, entré au service de France comme cadet au rgt de Courten le 19 octobre 1768, sslt le 12 novembre 1768, lt le 9 décembre 1777, lt-gr le 25 mai 1783, licencié en 1792 avec le grade de cap., entré comme cap. de fusiliers au service d'Espagne dans le rgt de Courten en 1796, conserve ce grade jusqu'à la fin du rgt (AV, de Courten, cart. 7, et cart. 9, n<sup>o</sup> 76) : 306-308.

Werra, Alexis (Jean-Joseph-Maurice-) (1767-1846), de Loèche, fils de Louis-Alexis, entré au service de France dans le rgt de Courten comme sslt le 30 décembre 1783, sous-aide-major en 1792, passé au service d'Espagne dans le rgt de Courten en janvier 1796 comme aide-major, cap. en second le 17 janvier 1796, cap. gr. en 1806, chef du bat. du Valais le 12 septembre 1815 avec grade de lt-col., décoré de l'ordre du Lys le 7 mars 1815, commandant de l'arrondissement du centre en 1817, en 1831 commandant des troupes qui réprimèrent les troubles dans l'expédition de Martigny (AV, SE, th. 36, pp. 252-253 ; th. 37, pp. 282-283 ; cart. 21, fasc. 12, n° 35) : 307, 339.

— Stanislas (François-Hildebrand-) (\*1756), de Loèche, fils d'Etienne-Alexis et d'Elisabeth Morency, cadet au rgt de Courten en France le 1<sup>er</sup> mai 1773, sslt le 6 septembre 1775, sslt-gr. le 6 juin 1784, lt le 24 mai 1785, licencié le 10 septembre 1792, cap. aide-major au rgt de Courten en Espagne en 1795, cap. en second en 1801, prisonnier à Baylen, prisonnier des Français à Madrid le 3 décembre 1808, conduit à Dijon, rentre en Valais en 1811, cap. dans la 35<sup>e</sup> cohorte en 1812, licencié, il se retire à Valence, cap. dans la garde nationale du trône en 1814, licencié il se retire à nouveau à Valence (AV, SE, cart. 21, fasc. 5, n°s 3 et 4) : 306.

Willa, Eugène (Joseph-E'-Alexis) (\*1744), de Loèche, entré comme cadet au rgt de Courten en France en 1763, sslt en 1771, lt le 4 mai 1777, licencié le 10 septembre 1792, entré dans le rgt de Courten en Espagne comme cap. de fusiliers à la formation du rgt, conservera ce grade jusqu'à la fin du rgt (AV, SE, cart. 49, fasc. 3, n° 6 ; AV, de Courten, cart. 9, n° 76) : 306, 308.

— Joseph (-Léopold), de Loèche, fils d'Eugène, sslt au rgt de Courten en Espagne en 1801, aide-major en 1807 (AV, SE, cart. 6, fasc. 2, n° 3) : 306.

de Wimpfen, Félix (1745-1814), général français : 301, 348.

Wolff, Alexis (-Joseph-Ignace) (1776-1844), familier du bailli Augustini, époux de Rosine Bertrand (1806), conseiller municipal de Sion en 1814, bourgmestre en 1839 : 329.

Zeltner, Urs-Peter-Ludwig (1765-1830), de Soleure, chargé d'affaires helvétique à Paris de 1798 à 1802 : 299.

Zenkhusen, Maurice, de Brigue, entré dans le rgt au service d'Espagne comme lt à sa formation, lt-gr. en 1807, il meurt cette année-là d'un délabrement de l'estomac (AV, SE, cart. 6, fasc. 3, n° 6) : 305.

## Table des matières

Chap. I. - <i>La formation du régiment 1792-1798</i> . . . . .	285
A. La capitulation de 1795 avec l'Espagne . . . . .	285
1. Le service d'Espagne avant 1792 . . . . .	285
2. La tradition militaire valaisanne . . . . .	287
3. Les négociations en vue de lever un régiment valaisan pour le service d'Espagne . . . . .	288
B. Les débuts du régiment 1795-1798 . . . . .	293
Chap. II. - <i>Le régiment sous l'Helvétique et la Médiation</i> . . . . .	298
A. Le passage de l'Helvétique à la Médiation . . . . .	298
1. L'Helvétique . . . . .	298
2. L'indépendance du Valais et le régiment valaisan . . . . .	301
B. L'organisation du régiment . . . . .	304
1. La structure du régiment . . . . .	304
2. L'administration du régiment . . . . .	312
3. La vie du régiment . . . . .	315
Chap. III. - <i>Le renouvellement de la capitulation avec l'Espagne</i> . . . . .	321
A. Les négociations . . . . .	321
1. Les pourparlers jusqu'à la diète de mai 1805 . . . . .	321
2. La diète de mai 1805 . . . . .	325
3. La signature du traité d'accession à la capitulation des cinq régiments suisses . . . . .	327
4. La cérémonie de ratification du traité . . . . .	329
B. La nouvelle capitulation . . . . .	332
1. La nouvelle capitulation comparée à l'ancienne . . . . .	332
2. La capitulation comparée à celle des régiments suisses . . . . .	335
Chap. IV. - <i>La fin du régiment 1806-1808</i> . . . . .	337
A. Le régiment valaisan avant son incorporation dans l'armée française . . . . .	337
1. La garnison de Madrid . . . . .	337
2. Les difficultés du recrutement . . . . .	339
3. La campagne du Portugal (automne 1807) . . . . .	340
B. L'incorporation dans l'armée française . . . . .	341
1. L'invasion française . . . . .	341
2. L'incorporation dans l'armée Dupont . . . . .	342
3. Baylen et la fin du régiment . . . . .	344
4. La captivité et le retour en Valais . . . . .	348
Conclusion . . . . .	350
Index des noms de personnes et des officiers du régiment . . . . .	352